Conception et exécution des évaluations au niveau des pays en 2017-2020 dans le cadre du GPE 2020

RAPPORT INITIAL, VERSION FINALE | 19 JANVIER 2018

UNIVERSALIA

RESULTS FOR DEVELOPMENT

itad

mokoro



Copyright © UNIVERSALIA 2018, tous droits réservés

Universalia Management Group
245 Victoria Avenue, Suite 200
Westmount, Montréal, Québec
Canada H3Z 2M6

www.universalia.com

Acronymes

AC	Analyse des contributions
ASA	Fonds d'activités de plaidoyer et de responsabilité sociale (*Advocacy and Social Accountability*)
CAD	Comité d'aide au développement de l'OCDE
CITE	Classification internationale type de l'éducation
CONFEMEN	Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie
CR	Cadre de résultats
ECR	Essai contrôlé randomisé
EGRA/EGMA	Évaluation des aptitudes à la lecture dans les petites classes (*Early Grade Reading Assessment*)/ Évaluation des aptitudes en mathématiques dans les petites classes (*Early Grade Math Assessment*)
EPT	Éducation pour tous
ESPDG	Financement pour la préparation d'un plan sectoriel de l'éducation
ESPIG	Financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation
FFF	Cadre de mobilisation et d'allocation de financements
FSCE	Fonds de la société civile pour l'éducation
FTI	Initiative FTI (*Fast Track Initiative*)
GEM	Rapport mondial de suivi sur l'éducation
GETI	Groupe d'examen technique indépendant
GLPE	Groupe local des partenaires de l'éducation
GNUE	Groupe des Nations Unies pour l'évaluation
GPE	Partenariat mondial pour l'éducation
IFI	Institution financière internationale
ISU	Institut de statistique de l'UNESCO
KIX	Fonds d'échange de connaissances et d'innovations
NEQMAP	Réseau sur le suivi de la qualité de l'éducation en Asie-Pacifique (*Network on Education Quality Monitoring in the Asia-Pacific*)

© UNIVERSALIA

NMF	Nouveau modèle de financement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durables
OECO	Organisation des États des Caraïbes orientales
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisations de la société civile
PASEC	Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN
PDG	Financement pour la préparation d'un plan sectoriel
PDP	Pays en développement partenaires du GPE
QEM	Question d'évaluation de niveau mondial
QEP	Question d'évaluation au niveau des pays
R4D	Results for Development
SACMEQ	Consortium de l'Afrique australe et orientale pour le pilotage de la qualité de l'éducation (*Southern and Eastern Africa Consortium for Monitoring Educational Quality*)
S&E	Suivi et évaluation
SEA	Système d'évaluation des acquis
SIC	Comité des stratégies et de l'impact (*Strategy and Impact Committee*) du GPE
SIGE	Système d'information pour la gestion de l'éducation
UMG	Universalia Management Group
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
WDR	Rapport sur le développement dans le monde

© UNIVERSALIA

Terminologie

Éducation de base	Éducation dispensée au niveau préscolaire (en amont de la 1re année), au niveau primaire (de la 1re à la 6e année), au premier cycle secondaire (de la 7e à la 9e année) et alphabétisation des adultes en milieu d'enseignement formel et informel. Correspond aux niveaux 0 à 2 de la Classification internationale type de l'éducation (CITE) 2011.
Systèmes éducatifs	Ensembles d'institutions, d'actions et de processus qui influent sur le niveau d'éducation des citoyens à court et à long termes[1]. Les systèmes éducatifs comprennent un grand nombre d'acteurs (enseignants, parents, responsables politiques, administratifs, organisations de la société civile) qui interagissent au sein de différentes institutions (établissements scolaires, services ministériels) avec des buts différents (élaboration des programmes d'enseignement, suivi des résultats scolaires, gestion des enseignants). Toutes ces interactions sont régies par des règles, des convictions et des normes comportementales qui influent sur la façon dont les acteurs réagissent et s'adaptent aux changements du système[2].
Équité	Dans le contexte de l'éducation, l'équité implique de garantir les droits à l'éducation de tous les enfants, ainsi que leurs droits à réaliser leur potentiel et leurs aspirations dans l'éducation et grâce à elle. Elle nécessite des mécanismes de mise en œuvre et d'institutionnalisation qui garantissent que tous les enfants aient la possibilité d'atteindre ces objectifs[3].
Complémentarité financière	Elle intègre deux composantes qui ne s'excluent pas l'une l'autre : a) une augmentation du montant total des fonds disponibles pour un objet donné, sans substitution ni réallocation des ressources existantes, et b) un changement positif de la qualité du financement (prévisibilité de l'aide, utilisation de mécanismes de fonds communs, cofinancement, sources de financement non traditionnels, alignement sur les priorités nationales…).
Égalité des sexes	L'égalité des droits, responsabilités et opportunités pour les femmes, les hommes, les filles et les garçons, et un même pouvoir de bâtir leur propre vie et de contribuer à la société. Cette notion recouvre le concept plus étroit d'équité entre les sexes qui porte principalement sur un traitement équitable et juste en matière de prestations et de besoins[4].

[1] Moore, Mark. 2015. Creating Efficient, Effective, and Just Educational Systems through Multi-Sector Strategies of Reform. RISE Working Paper 15/004, Research on Improving Systems of Education, Blavatnik School of Government, Oxford University, Oxford, U.K.

[2] Banque mondiale. 2003. Rapport sur le développement dans le monde 2004 : Des services pour les pauvres. Washington, États-Unis : Banque mondiale, New York. Oxford University Press.

[3] Equity and Inclusion in Education. A guide to support education sector plan preparation, revision and appraisal. GPE 2010; p.3. Cf : file:///C:/Users/anett/AppData/Local/Packages/Microsoft.MicrosoftEdge_8wekyb3d8bbwe/TempState/Downloads/2010-04-GPE-Equity-and-Inclusion-Guide.pdf

[4] Politique sur l'égalité entre les sexes et stratégie 2016-2020. GPE 2016, p. 5f. Consultable à l'adresse :

Inclusion	Répondre de façon adéquate à la diversité des besoins de l'ensemble des apprenants en élargissant la participation aux apprentissages, aux cultures et aux communautés et en luttant contre toute forme d'exclusion de et dans l'éducation[5].

https://www.globalpartnership.org/fr/content/politique-et-strategie-sur-legalite-entre-les-sexes-2016-2020

[5] GPE 2010, p.3.

© UNIVERSALIA

Sommaire

1 INTRODUCTION 9
1.1 Caractéristiques du mandat 9
1.2 Contexte 10
1.2.1 Contexte interne au GPE 10
1.2.2 Contexte extérieur au GPE (à l'échelle mondiale) 13
2 MÉTHODOLOGIE 16
2.1 Approche méthodologique 16
2.1.1 Approche globale 16
2.1.2 Théorie générique du changement au niveau des pays 17
2.1.3 Aperçu des évaluations sommatives et prospectives au niveau des pays 19
2.1.4 Approche des évaluations sommatives au niveau des pays 20
2.1.5 Approche des évaluations prospectives au niveau des pays 24
2.1.6 Approche de l'analyse et de la synthèse transnationales 28
2.2 Collecte des données 31
2.2.1 Matrice d'évaluation 31
2.2.2 Stratégie d'échantillonnage 36
2.2.3 Sources et méthodes de recueil des données 37
2.3 Analyse et examen de la qualité des données 42
2.4 Solliciter les commentaires des parties prenantes 44
3 PLAN DE TRAVAIL 45
3.1 Rythme de travail 45
3.2 Vingt-deux évaluations sommatives au niveau des pays 46
3.3 Huit évaluations prospectives nationales 48
4 GESTION DU MANDAT 50
4.1 Gouvernance 50
4.2 Organisation et composition de l'équipe 50
4.3 Examen de la qualité des produits à livrer 52
4.4 Gestion des risques et planification des urgences 53
4.5 Devoir de vigilance 55
4.6 Gestion des données 56
4.7 Produits à livrer 56
4.8 Communication et contact avec le client 59
4.9 Diffusion des informations et enseignements 59
4.10 Éthique 62

© UNIVERSALIA

Tables

Table 3.1 Niveau d'effort – Évaluations sommatives individuelles46
Table 3.2 Diagramme de Gantt – Évaluations sommatives nationales....47
Table 3.3 Niveau d'effort – Base des évaluations prospectives individuelles48
Table 3.4 Diagramme de Gantt – Base des évaluations prospectives49
Table ix.1 Niveau d'effort - Première mission annuelle111
Table ix.2 Diagramme de Gantt - Première mission annuelle112
Table ix.3 Niveau d'effort - Deuxième mission annuelle....113
Table ix.4 Diagramme de Gantt - Deuxième mission annuelle....113
Table ix.5 Niveau d'effort - Mission annuelle finale114
Table ix.6 Diagramme de Gantt - Mission finale....115

Figures

Figure 1.1 Le GPE au niveau mondial et au niveau des pays....11
Figure 1.2 Le modèle du GPE au niveau des pays12
Figure 2.1 Théorie générique du changement au niveau des pays....**Error! Bookmark not defined.**
Figure 2.2 Mesurer et interpréter les progrès accomplis vers les résultats sectoriels de l'éducation20
Figure 2.3 Aperçu des différentes étapes des évaluations sommatives au niveau des pays....21
Figure 2.4 Aperçu des différentes étapes des évaluations prospectives au niveau des pays....25
Figure 4.1 Structure organisationnelle du mandat51
Figure v.1 Analyse des parties prenantes : Méthode des trois "I" pour mesurer la participation des parties prenantes86

Tableaux

Tableau 2.1 Exemples d'hypothèses de travail à étudier dans l'analyse transversale30
Tableau 2.2 Questions clés et questions d'évaluation connexes....33
Tableau 2.3 Pays proposés pour les évaluations prospectives et sommatives37
Tableau 2.4 Exemples de documents et d'ouvrages....38
Tableau 2.5 Données sectorielles de l'éducation qui seront étudiées dans le cadre des évaluations prospectives et sommatives....39
Tableau 2.6 Analyse des données43

© UNIVERSALIA

Tableau 3.1 Dates de livraison des produits45
Tableau 4.1 Processus d'examen de la qualité52
Tableau 4.2 Principaux risques et limites anticipés, et mécanismes d'atténuation envisagés53
Tableau 4.3 Parties prenantes au niveau des pays : Proposition d'outils de diffusion et d'outils didactiques60
Tableau 4.4 Parties prenantes au niveau mondial : Proposition d'outils de diffusion et d'outils didactiques61
Tableau iv.1 Structure de la base de données de l'analyse des contributions....85
Tableau vi.1 PDP retenus pour les évaluations prospectives au niveau des pays....93
Tableau vi.2 Propositions de lieux de réalisation des missions sommatives au niveau des pays – Premier groupe « pilote » (d'ici février 2018)....95
Tableau vi.3 Propositions de lieux de réalisation des missions sommatives au niveau des pays - Deuxième groupe (d'ici au 30 juin 2018)....96
Tableau vi.4 Propositions de lieux de réalisation des missions sommatives au niveau des pays - Troisième groupe (d'ici au 30 décembre 2018)97
Tableau vi.5 Propositions de lieux de réalisation des missions sommatives au niveau des pays - Quatrième groupe (d'ici au 15 mars 2019)98
Tableau vi.6 Propositions de lieux de réalisation des missions sommatives au niveau des pays - Cinquième groupe (d'ici au 18 octobre 2019)....99
Tableau xi.1 Fonctions et responsabilités – Personnel clé119
Tableau xi.2 Fonctions et Responsabilités – Autres catégories....121
Tableau xi.3 Profils des membres de l'équipe consultative d'experts122

Annexes

Annexe I Termes de référence du mandat63
Annexe II Déroulement général de l'évaluation70
Annexe III Matrice complète d'évaluation au niveau des pays71
Annexe IV Base de données de l'analyse des contributions....85
Annexe V Analyse des parties prenantes....86
Annexe VI Stratégie d'échantillonnage....91
Annexe VII Complémentarité des financements du GPE....100
Annexe VIII Protocoles d'entretien105
Annexe IX Détail des niveaux d'effort et diagrammes de Gantt pour les évaluations prospectives111
Annexe X Trame pour la séance-bilan avec les parties prenantes en fin de mission117
Annexe XI Fonctions et responsabilités des membres de l'équipe119
Annexe XII Trame des rapports d'évaluation sommative....124

© UNIVERSALIA

Annexe XIII Trame pour le rapport annuel de synthèse 126
Annexe XIV Trame pour les rapports d'avancement trimestriels 127
Annexe XV Cartographie des questions d'évaluation en fonction de la théorie du changement et des questions des termes de référence 128
Annexe XVI Mécanismes explicatifs et principales hypothèses sous-tendant la théorie générique du changement 131

© UNIVERSALIA

1 Introduction

1.1 Caractéristiques du mandat

Cadre général

1. En juin 2016, le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) a adopté une stratégie de suivi et d'évaluation (S&E) portant sur la période de son Plan stratégique 2016-2020. Cette stratégie comprend un cadre de résultats, outil conçu pour suivre les progrès accomplis par rapport aux trois buts et aux cinq objectifs stratégiques de la théorie du changement du GPE. Elle prévoit aussi la conduite d'une série d'évaluations interconnectées destinées à analyser la mesure dans laquelle les réalisations et les activités du GPE contribuent aux résultats et à l'impact observés au niveau des pays. Plutôt que de recourir à une évaluation sommative unique à la fin du plan quinquennal, la stratégie prévoit la réalisation entre 2017 et 2020 d'évaluations programmatiques et thématiques et d'évaluations au niveau des pays, qui seront reprises dans l'évaluation sommative prévue pour 2020.

Objectifs

2. Le présent mandat porte sur la conception et l'exécution de la composante d'évaluation **au niveau des pays** de la Stratégie de suivi et d'évaluation du GPE sur la période 2017-2020 afin d'évaluer i) les contributions du GPE au renforcement des systèmes éducatifs et, en fin de compte, aux résultats éducatifs obtenus par les pays en développement partenaires (PDP) du GPE dans le domaine des apprentissages, de l'équité et de l'inclusion, et donc ii) la pertinence, l'efficience et l'efficacité de la théorie du changement du GPE et de son modèle opérationnel au niveau des pays.

3. Le mandat inclut plusieurs tâches et produits à livrer primordiaux :

a) **des évaluations sommatives nationales** concernant un échantillon de 22 pays, qui seront réalisées en fin ou vers la fin de l'exécution du financement ;

b) **des évaluations nationales « prospectives », orientées vers l'avenir,** qui suivront les activités et les programmes du GPE dans huit pays jusqu'en 2020 de façon à fournir un examen continu de l'efficacité du modèle opérationnel du GPE ;

c) **des rapports de synthèse annuels** en décembre 2018 et en décembre 2019 ;

d) **un rapport de synthèse final** en mai 2020.

4. Les termes de référence du mandat global sont joints en annexe I. Le calendrier correspondant est présenté à l'annexe II.

Utilisateurs visés

5. Les utilisateurs visés par les évaluations au niveau des pays sont les membres du Partenariat mondial pour l'éducation, y compris son Secrétariat (en particulier — mais pas uniquement — la haute direction et les membres de l'équipe de soutien aux pays) ainsi que les gouvernements des pays en développement partenaires et les membres des groupes locaux des partenaires de l'éducation (GLPE) des pays inclus dans les échantillons. En deuxième ligne, ces évaluations peuvent également intéresser toute la communauté éducative à l'échelle du monde et des pays.

Objet et structure du rapport initial

6. Le rapport initial reste un document de travail tant qu'il n'a pas été approuvé. Une fois approuvé, il constitue l'accord conclu entre le Secrétariat et l'équipe d'évaluation pour la conduite opérationnelle du mandat global. Il s'appuie sur les termes de référence, donne une description détaillée de la méthodologie et de l'organisation des évaluations sommatives et prospectives, et sert de manuel aux membres de l'équipe d'évaluation. Il sera également transmis au Groupe d'examen technique indépendant (GETI) dans le cadre d'une approche consultative de l'évaluation. Une fois approuvé par le GPE, le rapport initial guidera le déroulement des étapes successives de l'évaluation et de l'établissement des rapports selon le calendrier présenté à la section 3.1 et le diagramme de Gantt de l'annexe II.

© UNIVERSALIA

7. Le rapport initial sera remanié à chaque nouvel exercice budgétaire de façon à tenir compte des changements qui auront pu intervenir dans l'intervalle. Le plan de travail sera actualisé chaque année et la méthodologie sera revue après les sept premières évaluations sommatives afin de mesurer la pertinence des évaluations et des approches.

8. La section 1.2, qui fait suite à l'introduction, examine les principaux facteurs contextuels intervenant dans le présent mandat. La section 2 expose la méthodologie d'évaluation et détaille les différentes approches envisagées pour mener les évaluations sommatives et prospectives. La section 3 donne un aperçu du plan de travail d'évaluation et la section 4 porte sur la gestion du mandat, la composition et l'organisation de l'équipe.

1.2 Contexte

1.2.1 Contexte interne au GPE

9. Le contexte interne au GPE a continué à évoluer depuis l'examen organisationnel de 2014[6] et l'évaluation intérimaire indépendante réalisée en 2015[7]. Les principaux développements sont évoqués ci-dessous.

- Depuis 2014, le partenariat a introduit de nombreux changements dans le but de renforcer les processus du GPE au niveau des pays, en mettant l'accent sur les points suivants : i) mise en place de normes minimales applicables aux principales composantes du modèle opérationnel du GPE, notamment pour les groupes locaux des partenaires de l'éducation (GLPE), pour les programmes et les plans sectoriels faisant l'objet de financements, ainsi que pour le suivi et les rapports ; ii) renforcement des processus d'examen de la qualité pour vérifier le respect de ces normes ; iii) mécanismes de règlement des différends dans les cas d'effritement de l'efficacité du partenariat[8]. Une nouvelle terminologie, plus adaptée aux principes du GPE, a également été adoptée. Les appellations « entité de supervision » et « entité de gestion » ont, par exemple, été remplacées par le terme « agent partenaire ».
- Le GPE a adopté un nouveau Plan stratégique (GPE 2020) en 2015, une stratégie de suivi et d'évaluation et un cadre de résultats en 2016. Le cadre de résultats comprend 37 indicateurs, dont 12 « indicateurs de base ». Un certain nombre de ces indicateurs sont alignés sur des énoncés de résultats issus de la **théorie du changement** du GPE, qui décrit les contributions envisagées pour changer les processus à l'échelle mondiale et nationale ainsi que les résultats et impacts attendus de ces changements[9].
- En février 2017, le Conseil d'administration a adopté un nouveau cadre de mobilisation et d'allocation des financements (FFF). Ce cadre comprend le Fonds à effet multiplicateur du GPE qui s'inscrit dans une approche évolutive et a pour objectif de lever des fonds plus importants et plus diversifiés. Par le biais de ce fonds, le GPE proposera des financements additionnels lorsque les gouvernements seront en mesure de faire état de complémentarités et de cofinancements de sources extérieures, à hauteur d'au moins trois dollars pour chaque dollar apporté par le GPE. En outre, le FFF prévoit les mécanismes suivants : i) un fonds d'échange de connaissances et d'innovations (KIX) permettant d'investir dans des biens publics mondiaux (outils d'innovation et de partage des connaissances) qui ne bénéficiaient pas précédemment de l'appui du GPE ; ii) un nouveau fonds dédié au plaidoyer et à la responsabilité sociale (ASA) dont le but est de promouvoir

[6] Evans, A. *Global Partnership for Education – Organizational Review*. GPE, 2014.

[7] Universalia and Results for Development. *Interim Independent Evaluation of the Global Partnership for Education*. 2015.

[8] Voir par exemple : Partenariat mondial pour l'éducation. Proposition pour une plateforme opérationnelle plus efficace. BOD/2015/110 DOC 06, Retraite du Conseil d'administration, Washington (États-Unis), 14-16 octobre 2015. Les changements apportés sont notamment repris dans la publication *Country-level Process Guide. An overview*. GPE, 2017.

[9] *Stratégie de suivi et d'évaluation du GPE*. GPE, juillet 2017. file:///C:/Users/anett/AppData/Local/Packages/Microsoft.MicrosoftEdge_8wekyb3d8bbwe/TempState/Downloads/2017-07-gpe-monitoring-evaluation-strategy-edited.pdf

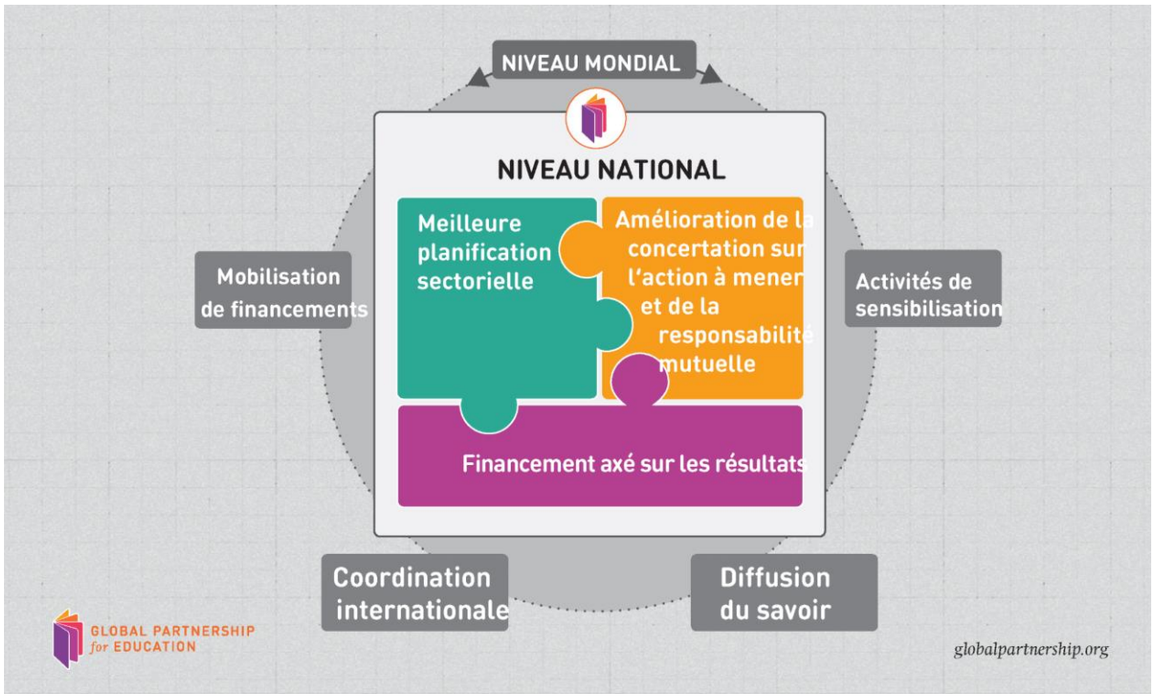
© UNIVERSALIA

l'engagement politique en faveur de l'éducation, la participation de la société civile à la concertation sur la politique éducative et la réalisation du Plan GPE 2020[10].

- En février 2018, le GPE organisera une troisième reconstitution des ressources. L'objectif du partenariat est d'atteindre 2 milliards de dollars par an d'ici 2020 pour permettre aux PDP d'obtenir de meilleurs résultats en matière d'apprentissage et d'équité au bénéfice de 870 millions d'enfants et de jeunes dans 89 pays. Pour y parvenir, il faudra que i) les États donateurs fournissent 3,1 milliards de dollars sur la période 2018-2020 ; ii) les gouvernements des pays en développement consacrent 20 % de leurs dépenses publiques à l'éducation ; iii) les fondations philanthropiques et les bailleurs de fonds du secteur privé augmentent leurs contributions ciblées[11].

10. La figure 1.1 illustre le cadre conceptuel qui sous-tend la **plateforme opérationnelle au niveau des pays** et ses liens avec les contributions du partenariat au **niveau mondial.** Pour un fonctionnement optimal de la plateforme opérationnelle, il faut que les mécanismes de coordination du secteur de l'éducation, les cycles nationaux de planification sectorielle et l'aide financière fonctionnent de concert selon des modes appropriés et adaptés aux différents contextes. Le GPE cherche à avoir un impact sur les processus au niveau des pays en actionnant des **leviers** qui influencent la coopération et le financement au service du développement et en apportant un **soutien financier.** Les efforts déployés au niveau mondial en faveur de la mobilisation des financements, des activités de plaidoyer, de la coordination internationale et de la transmission des connaissances visent à faciliter les processus au niveau des pays[12].

Figure 1.1 Le GPE au niveau mondial et au niveau national[13]



11. La figure 1.2 ci-dessous présente les différents éléments qui composent le modèle opérationnel du GPE au niveau national, en mettant en évidence le rôle des groupes locaux des partenaires de l'éducation, des gouvernements des PDP, et des agents partenaires. Les gouvernements assument généralement le rôle de responsable de l'exécution (mentionné au-dessous de l'agent partenaire), mais des acteurs non gouvernementaux peuvent également intervenir.

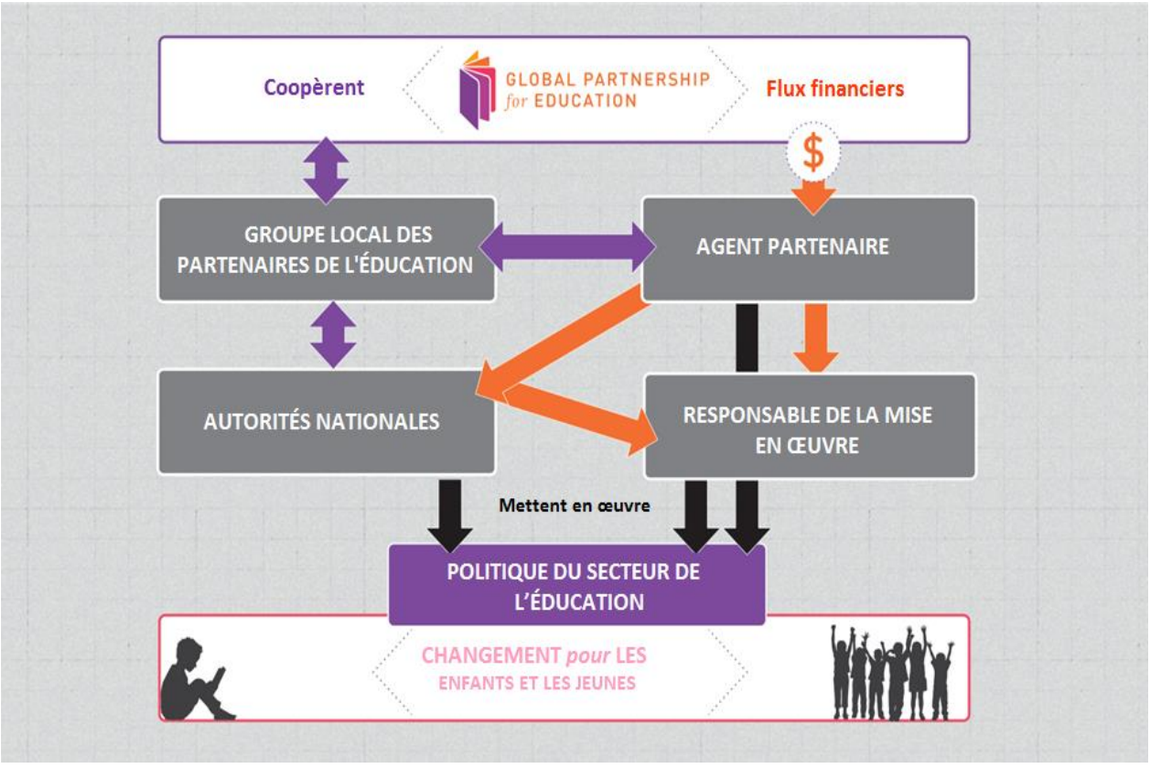
[10] Partenariat mondial pour l'éducation. *Fund Education. Shape the Future. GPE Case for Investment*. GPE, 2017, p. 15 et suivantes.

[11] Partenariat mondial pour l'éducation. *Fund Education. Shape the Future. GPE Case for Investment*. GPE, 2017, p. 10.

[12] Sources : GPE (non daté) : GPE 2020. Présentation Power Point. GPE. *Country-level Process Guide. An overview.* GPE, 2017.

[13] Adapté de : Partenariat mondial pour l'éducation. *GPE 2020. Améliorer l'apprentissage et l'équité grâce au renforcement des systèmes éducatifs* Présentation Power Point. GPE 2017.

Figure 1.2 Le modèle du GPE au niveau des pays[14]



Implications pour les évaluations au niveau des pays

12. Les évaluations prospectives et sommatives au niveau des pays étudieront les effets attendus et imprévus, positifs et négatifs, du changement entrepris depuis 2015 pour renforcer les processus du GPE au niveau des pays, notamment en liaison avec l'établissement de normes minimales et les opérations connexes d'examen de la qualité des activités bénéficiant du soutien du GPE. Les évaluations permettront en outre d'étudier les effets de l'approche de financement basé sur les résultats sur la planification sectorielle et la mise en œuvre de la politique éducative, ainsi que la contribution du GPE au financement de l'éducation au niveau national. En particulier, dans le cadre des évaluations prospectives, il conviendra de surveiller, sur toute la période triennale, les éventuels changements de comportement des bailleurs au fil du temps, l'apparition (ou non) de nouveaux bailleurs de fonds dans les différents pays, les éléments attestant de la mobilisation — grâce au GPE — de fonds auprès d'autres acteurs, notamment par le biais de son Fonds à effet multiplicateur. Les évaluations permettront aussi le recueil d'éléments mettant en évidence la façon dont se complètent (ou non) le soutien financier et le soutien non financier (assistance technique, plaidoyer aux niveaux mondial et national, etc.) apportés par le GPE.

[14] Ibid.

1.2.2 Contexte extérieur au GPE (échelle mondiale)

Mesurer l'effet des changements de politique sur la qualité de l'éducation

13. Des évaluations et des études menées à l'échelle internationale et nationale montrent que, dans de nombreux pays, la qualité de l'éducation laisse encore à désirer malgré l'amélioration des taux de scolarisation15. C'est la raison qui explique les efforts entrepris pour mettre désormais plus l'accent **sur les apprentissages que sur la scolarisation.** Cette tendance est en phase avec l'objectif de développement durable (ODD) n° 4 qui, au contraire des objectifs du Millénaire pour le développement, ne se préoccupe pas uniquement de la scolarisation et de l'assiduité, mais privilégie les acquis scolaires[16].

14. Comme le remarque Pritchett (2015), la compréhension actuelle des facteurs qui permettent d'apprendre ne répond pas à certaines questions clés[17]. Si, dans certains cas, des actions ciblées caractérisées par des intrants importants (réduction des frais de scolarité, fourniture de manuels, meilleure rémunération des enseignants, réduction des effectifs par classe, changement des programmes d'enseignement, etc.) ont donné des résultats positifs en matière d'apprentissages, ces mêmes actions n'ont eu absolument aucun effet dans d'autres contextes. La recherche donne néanmoins des indications sur les types d'intervention qui ont tendance à être plus efficaces en fonction des contextes, tout en soulignant le déficit de données qui subsiste. Voir l'encadré 1 à ce propos.

15. Certaines études récentes (dont le Rapport sur le développement dans le monde 2018) se sont intéressées au problème de l'amélioration globale des apprentissages et mettent l'accent sur la nécessité de concentrer le fonctionnement général des **systèmes éducatifs** sur les apprentissages. Le Rapport sur le développement dans le monde insiste sur le fait qu'il n'existe pas de solution universelle pour renforcer les systèmes éducatifs et développe l'idée que, pour améliorer les acquis scolaires, les pays doivent concentrer leurs efforts sur trois axes : i) évaluer les apprentissages et en faire un objectif sérieux (utiliser de bonnes méthodes d'évaluation des apprenants pour mesurer la santé des systèmes éducatifs) ; ii) mettre à profit les données existantes sur les modes d'apprentissage pour prendre des mesures visant à rendre les écoles efficaces pour tous les apprenants ; iii) favoriser l'alignement de tous les acteurs pour une meilleure efficacité du système au bénéfice des apprentissages[18].

[15] Voir par exemple 1) Banque mondiale. *Rapport sur le développement dans le monde 2018 : Apprendre pour réaliser la promesse de l'éducation*. Washington, États-Unis : Banque mondiale. doi : 10,1596/978-1-4648-1096 ; 2) *Plus de la moitié des enfants et des adolescents n'apprennent pas dans le monde*. Institut de statistique de l'UNESCO. Fiche d'information n° 46. Septembre 2017 UIS/FS/2017/ED/46. Accessible à l'adresse http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/fs46-more-than-half-children-not-learning-2017-fr.pdf.

[16] Pritchett, Lant. *Creating Education Systems Coherent for Learning Outcomes: Making the Transition from Schooling to Learning*. RISE Working Paper 15/005. Décembre 2015. S'agissant de l'ODD 4 et des cibles qui lui sont associées, voir http://www.un.org/sustainabledevelopment/education/.

[17] Ibid, p. 2. Des éléments attestent l'effet positif de certains facteurs spécifiques, comme la qualité de l'enseignement, sur les apprentissages (voir par exemple Hattie, John : *Visible Learning. A synthesis of over 800 meta-analyses relating to achievement*. 2009). Il n'y a cependant pas de réponse unique à la question de savoir ce qui conditionne un bon enseignement.

[18] Banque mondiale. *Rapport sur le développement dans le monde 2018 : Apprendre pour réaliser la promesse de l'éducation*. Washington, États-Unis : Banque mondiale. DOI : 10.1596/978-1-4648-1096, p.3 et suivante.

Équité, égalité des sexes et inclusion

16. À l'échelle mondiale, on constate que la parité entre les sexes en matière de scolarisation existe à tous les niveaux d'enseignement à l'exception du tertiaire. Toutefois, les moyennes mondiales masquent la persistance de disparités dans de nombreux pays et régions : plus d'un tiers des pays n'ont pas encore atteint la parité entre les sexes dans l'enseignement primaire et plus de la moitié au premier cycle du secondaire[20]. Les filles qui vivent dans des pays touchés par un conflit ont 2,5 fois plus de risques de ne pas être scolarisées que celles qui vivent dans les autres pays[21]. Les écarts les plus importants entre les sexes concernent l'Afrique du Nord, l'Asie de l'Ouest et l'Afrique subsaharienne[22].

17. En 2015, 61 millions d'enfants d'âge primaire et 62 millions d'adolescents en âge de fréquenter le premier cycle secondaire n'étaient pas scolarisés. Selon le Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2017/2018, les taux de non-scolarisation stagnent dans le primaire depuis 2008, et dans le premier cycle du secondaire depuis 2012. S'agissant des régions, l'Afrique subsaharienne enregistre le plus fort taux de non-scolarisation, suivie de l'Asie du Sud, de l'Afrique du Nord et de l'Asie de l'Ouest[23].

18. Au niveau des pays, les filles, les enfants des foyers les plus pauvres, ceux qui vivent dans des zones reculées et en milieu rural, les enfants handicapés et ceux qui appartiennent à une minorité ethnique ou linguistique restent particulièrement désavantagés et ont nettement moins de chances d'être scolarisés en primaire et d'achever le secondaire. Beaucoup de systèmes éducatifs ont du mal à assurer une inclusion

Encadré 1 : Impact des programmes d'éducation sur les apprentissages.

L'étude systématique réalisée par l'Initiative internationale pour l'évaluation d'impact (3ie) à partir de données tirées de 216 programmes concernant 16 millions d'enfants dans 52 pays à revenu faible et intermédiaire[19] a débouché sur les conclusions suivantes :

* De nombreux programmes en cours portent sur l'amélioration de la scolarisation ou des acquis scolaires, mais pas sur les deux à la fois. Parmi les exceptions figurent des activités de suivi communautaire, des programmes d'alimentation scolaire et des interventions à composantes multiples qui prennent en compte différents types d'obstacles à la scolarisation et aux apprentissages.

* Ce sont les programmes pédagogiques structurés qui présentent les effets positifs les plus nets et les plus constants sur les acquis scolaires. Ces projets privilégient généralement l'élaboration de programmes d'enseignement et de méthodes pédagogiques fondés sur des données probantes, comprenant des plans de cours et des formations pour aider les enseignants à présenter des contenus et des supports nouveaux.

* Dans les pays où le système éducatif est fragile et les ressources humaines modestes, il peut être nécessaire d'intervenir sur plusieurs fronts pour avoir plus de chances de changer véritablement les choses. Les programmes qui visent à augmenter la scolarisation en réduisant les frais de scolarité doivent, par exemple, être complétés par des mesures visant à renforcer les contenus, les supports et la qualité de l'enseignement par le biais de la formation des enseignants, de façon à favoriser les apprentissages. L'efficacité des nouveaux programmes pourra être accrue si leur conception est guidée par une analyse des différents obstacles qui freinent les résultats sectoriels dans un contexte donné.

* La base de données mondiale est lacunaire. La disponibilité des données est inégale selon les interventions et les pays. Il n'y a que peu d'études et de programmes sur les enseignants et on constate aussi un manque de données portant sur l'effet différencié des programmes en fonction des sous-groupes de population.

[19] Snistveit, B., Stevenson, J. et al. *The impact of education programmes on learning and school participation on low- and middle-income countries*. Londres : Initiative internationale pour l'évaluation d'impact. Septembre 2016.

[20] *Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2017/2018 Rendre des comptes en matière d'éducation : Tenir nos engagements.* UNESCO, 2017. p.182.

[21] *Rapport GEM,* Document d'orientation 21. Juin 2015, p.3 Des améliorations ont néanmoins été constatées. Selon le GPE, dans les pays du GPE en situation de fragilité ou de conflit, le taux d'achèvement du primaire est passé de 56 % en 2000 à 69 % en 2015, et le nombre de filles en fin de scolarité pour 100 garçons est passé de 74 à 88 pour le primaire, et de 67 à 83 pour le premier cycle du secondaire entre 2002 et 2015. Source : http://www.globalpartnership.org/data-and-results/education-data#fullpage-3

[22] *Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2017/2018 (GEM)* UNESCO 2017, p. 124.

[23] *Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2017/2018 (GEM).* UNESCO. 2017, p. 124.

totale et à répondre à la diversité des besoins des apprenants, en raison d'une compréhension limitée de ces besoins, d'un déficit de formation des enseignants, d'un manque de ressources pédagogiques et de locaux. Sur 86 pays à faible revenu, 42 seulement ont une constitution, une loi ou une politique qui mentionne explicitement l'éducation inclusive[24]. On estime que 90 % des enfants handicapés habitant dans un pays en voie de développement ne sont pas scolarisés[25].

Financer l'éducation dans le cadre du Programme 2030

19. Si l'importance de l'« Éducation pour tous » était déjà reconnue dans les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), la ratification des ODD et du Programme 2030 a mis l'accent sur la nécessité d'améliorer l'accès à l'éducation et sa qualité dans les prochaines décennies.

20. Selon la Commission de l'éducation (dont l'appellation officielle est « Commission internationale pour le financement de possibilités d'éducation dans le monde »), pour donner à tous les enfants les moyens d'apprendre il faudra non seulement une augmentation significative des ressources mais aussi une nette amélioration de l'efficacité et de l'efficience des financements consacrés à l'éducation. Le concept de « génération d'apprenants » (réussir à scolariser et instruire tous les enfants et tous les jeunes d'une même génération) formulé par la Commission nécessitera une augmentation progressive des dépenses d'éducation pour passer de 1 200 milliards de dollars par an en 2016 à 3 000 milliards de dollars en 2030 dans l'ensemble des pays à revenu faible et intermédiaire. La plus grande partie de ces fonds devra provenir des budgets intérieurs[26]. La Commission signale cependant d'importants déficits financiers, en particulier dans les pays à faible revenu. Pour atteindre ces objectifs financiers, il faudra relever d'importants défis en matière de mobilisation et de déploiement des financements intérieurs et internationaux.

21. Le rapport GEM 2016 notait que dans la plupart des pays, les mécanismes de financement, de planification et de mise en œuvre des programmes d'éducation restaient cantonnés dans des cloisonnements sectoriels ou infra-sectoriels en raison de l'étroitesse des structures administratives et que les financements provenant du secteur privé et des institutions multinationales restaient limités. Le rapport insistait sur l'importance des organes de coordination et de financement pour atteindre les objectifs de l'ODD 4[27]. Le Comité directeur ODD – Éducation 2030, chargé de la coordination mondiale des travaux liés à l'éducation dans le programme des ODD, a mis sur pied un plan initial d'activités destiné à guider la communauté éducative internationale jusqu'en 2019. Le GEM 2017/2018 note toutefois que, pour de nombreuses organisations internationales, la promotion des objectifs mondiaux n'est qu'une activité parmi d'autres : ces organisations ont souvent des programmes institutionnels parallèles, ce qui complique le processus d'évaluation de leur contribution aux objectifs mondiaux[28].

Implications pour les évaluations au niveau des pays

22. Les problèmes d'ordre contextuel évoqués ci-dessus mettent en lumière l'envergure des défis qui continuent de se poser dans certains domaines et confirment la pertinence de la décision du GPE de se focaliser sur les aspects suivants : i) orienter le soutien financier vers les pays les plus pauvres présentant des taux élevés d'enfants non scolarisés et vers les pays touchés par la fragilité et les conflits ; ii) renforcer les systèmes éducatifs dans leur ensemble ; iii) s'efforcer de mobiliser des financements accrus et de meilleure qualité pour l'éducation. Les évaluations au niveau des pays porteront sur tous ces points et tenteront en particulier de déterminer si (et de quelle façon) l'aide fournie par le GPE contribue effectivement (ou est en voie de contribuer) à un changement systémique, ainsi qu'à une amélioration et une augmentation des financements destinés à l'éducation dans les pays de l'échantillon.

[24] *Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2017/2018 (GEM).* UNESCO 2017, p. 182.

[25] *Global Initiative on Out-of-School Children. South Asia Regional Study*. janvier 2014. UNICEF, 2016. https://www.unicef.org/education/files/SouthAsia_OOSCI_Study__Executive_Summary_26Jan_14Final.pdf

[26] *The Learning Generation: Investing in education for a changing world.* Commission internationale pour le financement de possibilités d'éducation dans le monde. 2016.

[27] *L'éducation pour les peuples et la planète : créer des avenirs durables pour tous. Rapport mondial de suivi sur l'éducation*. UNESCO 2016, p. 147.

[28] *Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2017/2018 (GEM).* UNESCO 2017, p. 97.

2 Méthodologie

2.1 Approche méthodologique

2.1.1 Approche globale

23. Les évaluations nationales sommatives et prospectives s'attacheront à mesurer la pertinence, l'efficience et l'efficacité des apports du GPE au niveau des pays ainsi que la validité de sa théorie du changement, afin de déterminer si (et de quelle façon) les réalisations et les activités du GPE contribuent aux résultats et à l'impact observés[30]. Les évaluations nationales ont pour but de donner au Secrétariat et au partenariat des informations sur les résultats déjà obtenus ainsi que sur les domaines dans lesquels le GPE pourrait encore renforcer son soutien ou affiner son modèle opérationnel. Ainsi, l'approche globale du portefeuille des évaluations nationales est essentiellement *formative*.

Encadré 2 : Analyse des contributions

L'analyse des contributions est une approche itérative de l'évaluation, qui s'appuie sur la théorie pour déterminer la contribution d'un ou de plusieurs programmes aux résultats observés en cherchant à mieux comprendre les *causes* des changements enregistrés (ou non) et l'effet des interventions en question par rapport aux autres facteurs internes et externes[29].

L'équipe d'évaluation a retenu l'analyse des contributions comme approche principale de cette mission en raison de sa grande utilité dans les situations suivantes : i) lorsqu'un programme n'est pas expérimental, mais a été exécuté sur la base d'une théorie du changement formulée de façon suffisamment claire ; ii) lorsque les processus de changement considérés ne sont pas unidimensionnels mais complexes (le changement est influencé par différents facteurs interconnectés et n'est pas la conséquence d'interventions s'inscrivant dans une politique unique susceptible d'être isolée) ; iii) lorsque les processus de changement considérés sont étroitement liés au contexte.

Le rapport issu d'une analyse des contributions ne donne pas de preuves formelles, mais fournit plutôt une ligne de raisonnement fondée sur des données probantes à partir de laquelle il est possible de tirer des conclusions plausibles sur les types et les causes des contributions apportées par le programme ou l'intervention en question. L'analyse des contributions utilise des données quantitatives et qualitatives pour établir l'« historique des contributions » du programme ou de l'intervention étudiée.

24. Toutes les évaluations au niveau des pays seront réalisées selon le modèle-cadre défini par la **matrice** d'évaluation présentée à la section 2.2.1 et la **théorie générique du changement au niveau des pays** présentée à la section 2.1.2, qui a été élaborée à partir de la théorie globale du changement appliquée par le GPE. L'approche globale des évaluations nationales tant sommatives que prospectives sera fondée sur cette théorie et s'appuiera sur l'**analyse des contributions** (voir l'encadré 2). L'utilisation de l'analyse des contributions dans le cadre des évaluations sommatives et prospectives est décrite aux sections 2.1.4 et 2.1.5.

25. En outre, notre approche globale s'appuiera sur trois principes : i) l'équipe d'évaluation ne recueillera pas de données quantitatives primaires, mais utilisera les données existantes et faciles à obtenir pour fonder ses conclusions sur un solide socle quantitatif ; ii) le recueil et l'analyse de données seront axés sur l'éducation de base[31], l'accent étant mis sur les données liées aux indicateurs clés du cadre de résultats du GPE et sur les autres indicateurs définis dans les plans sectoriels de l'éducation des pays concernés ; iii) les méthodes de réalisation des évaluations prospectives et sommatives sont volontairement harmonisées : elles porteront sur les mêmes questions clés et s'appuieront sur la même

[29] Voir par exemple : Mayne, J. "Addressing Cause et Effect in Simple et Complex Settings through Contribution Analyse". In *Evaluating the Complex,* R. Schwartz, K. Forss, et M. Marra (Eds.), Transaction Publishers (2011).

[30] Dans le cadre de la présente mission, l'emploi du terme « impact » renvoie à la terminologie en usage au GPE en référence aux changements sectoriels dans le domaine des apprentissages, de l'équité, de l'égalité des sexes et de l'inclusion (repris dans les buts stratégiques 1 et 2 du Plan stratégique 2020 du GPE). Tout en étudiant les progrès accomplis en matière d'impact (compris en ce sens), les évaluations nationales ne constituent pas des évaluations d'impact à proprement parler, lesquelles incluent généralement une analyse contradictoire sur la base d'essais contrôlés randomisés.

[31] Classification internationale type de l'éducation (CITE) 2011, niveaux 0 à 2.

théorie générique du changement au niveau des pays. Il en résultera une certaine cohérence des évaluations au niveau des pays, ce qui facilitera la compilation des différents rapports de synthèse du portefeuille.

2.1.2 Théorie générique du changement au niveau des pays

26. Afin de permettre un recueil et une étude systématiques des éléments attestant de l'étendue et de la nature des contributions du GPE aux résultats et à l'impact enregistrés au niveau des pays, les évaluations nationales devront toutes s'appuyer sur une théorie du changement détaillée, précisant non seulement les principaux changements escomptés mais aussi les liens de causalité (mécanismes) et les facteurs qui influent sur la transition entre ces changements. La théorie globale du changement appliquée par le GPE n'entre pas dans ces détails.

27. L'équipe d'évaluation a donc élaboré un projet de **théorie générique du changement au niveau des pays** qui est présenté dans la figure 1 ci-dessous. Cette théorie générique est fondée sur la théorie globale du changement du GPE qu'elle complète pour mieux « décortiquer » la façon dont le GPE — par son modèle opérationnel au niveau des pays et son modèle de partenariat au niveau mondial — se propose de favoriser un changement positif dans les pays[32]. La théorie générique du changement est fondée sur le scénario selon lequel le pays considéré a bénéficié de tous les types de soutien financier proposés par le GPE pendant tout le cycle de la politique sectorielle.

28. L'utilisation d'une théorie générique du changement comme point de départ de toutes les évaluations sommatives et prospectives permettra d'identifier tous les points communs et toutes les différences entre les divers processus de changement observés ou en cours dans chacun des pays étudiés. Cet élément de cohérence est essentiel à la conduite d'une analyse transnationale valable, qui puisse servir de base aux rapports de synthèse annuels et définitifs. Dans chaque pays, le chef de l'équipe d'évaluation **adaptera** la théorie générique du changement de façon à expliciter, puis à tester, les principales **hypothèses** qui sous-tendent la logique des processus de changement envisagés et liés aux contributions du GPE dans le pays en question[33].

29. Le visuel de la théorie générique du changement présenté ci-dessous dans la figure 2.1 suit la structure du cadre de résultats du GPE en faisant la distinction entre les objectifs au niveau des pays (en rouge), les résultats intermédiaires (en violet) et l'impact (en rose).

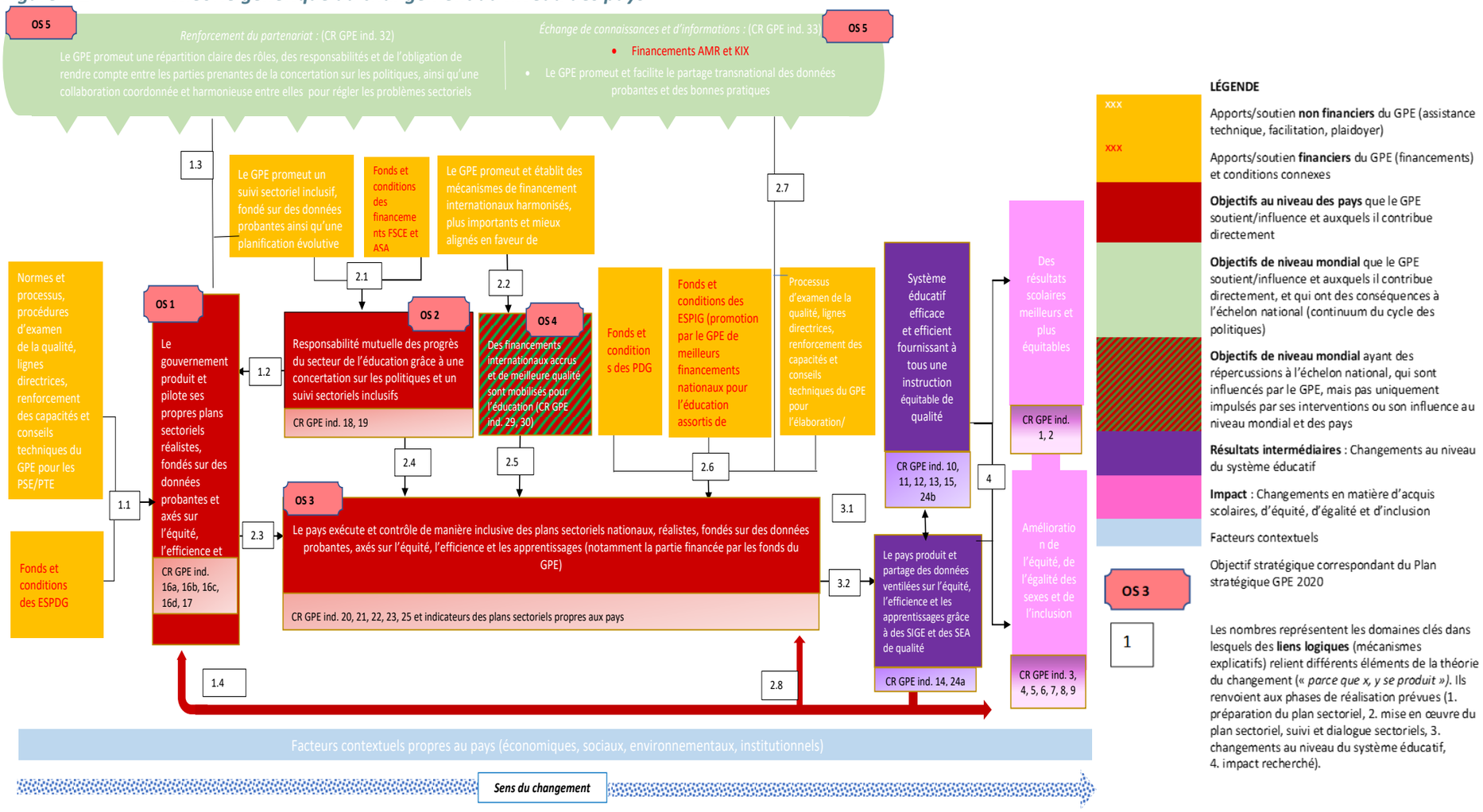
30. Le visuel de la théorie du changement fait clairement la distinction entre les apports **financiers** (caractères rouges sur fond jaune) et **non financiers** (caractères blancs sur fond jaune), mais ne détaille pas les rôles respectifs du Secrétariat du GPE, des agents partenaires et des agences de coordination. Ce type de précisions est donné dans la **matrice d'évaluation** (section 2.2.1) par le biais des questions et des indicateurs d'évaluation. Le but de la théorie du changement est, au contraire, d'illustrer plus globalement les **différents types de changements** auxquels le GPE cherche à contribuer par son soutien. Voir également l'encadré 3.

Encadré 3 : La notion de « soutien du GPE » recouvre les apports de fonds provenant des financements du GPE et des conditions de financement qui y sont associées ainsi que les apports non financiers issus du travail du Secrétariat, de l'agent partenaire, de l'agence de coordination ou provenant de l'engagement du GPE aux niveaux mondial, régional et national sous forme d'assistance technique, d'activités de plaidoyer, d'échanges de connaissances, de normes de qualité et de conditions à remplir pour bénéficier d'un financement.

[32] L'élaboration de la théorie générique du changement s'est aussi inspirée d'autres documents du GPE, notamment de la description du cycle de planification nationale présentée dans le document *L'action du GPE dans les pays partenaires* (https://www.globalpartnership.org/fr/content/laction-du-gpe-dans-les-pays-partenaires) et le guide du GPE 2017 : *Country-level Process Guide. An overview*.

[33] Les théories du changement spécifiques aux pays seront communiquées au Secrétariat dans le cadre du projet de rapport d'évaluation nationale (évaluation sommative) ou du rapport de base (évaluation prospective).

Figure 2.1 Théorie générique du changement au niveau des pays



31. La théorie générique du changement au niveau des pays implique la **revendication par le GPE de contributions clés** qui seront testées dans chacune des évaluations prospectives et sommatives ainsi que transversalement dans l'ensemble du portefeuille. Les contributions revendiquées n'ont pas été explicitement formulées par le GPE mais **découlent logiquement** de la propre théorie globale du changement du partenariat et, par conséquent, de la théorie générique du changement au niveau des pays exposée ci-dessus. Ces contributions sont cartographiées à l'annexe XV en fonction des questions de la matrice d'évaluation et des termes de référence du mandat.

A. **Contribution revendiquée :** Le soutien et l'influence du GPE (d'ordre financier et non financier) contribuent à la *préparation* de plans sectoriels pilotés par le gouvernement, réalistes et fondés sur des données probantes, qui sont axés sur l'équité, l'efficience et les apprentissages.

B. **Contribution revendiquée :** Le soutien (d'ordre financier et non financier) apporté par le GPE à une planification sectorielle inclusive et à un suivi conjoint contribue à une *responsabilité mutuelle* des progrès du secteur éducatif.

C. **Contribution revendiquée :** Les conditions de plaidoyer et de financement du GPE contribuent à des financements accrus et de meilleure qualité au bénéfice de l'éducation dans le pays.

D. **Contribution revendiquée :** Le soutien et l'influence du GPE (d'ordre financier et non financier) contribuent à une *mise en œuvre* efficace et efficiente des plans sectoriels.

E. **Contribution revendiquée :** La préparation, la mise en œuvre et le suivi de plans sectoriels réalistes fondés sur des données probantes contribuent à des changements positifs au niveau du *système éducatif* global.

F. **Contribution revendiquée :** Les améliorations du système éducatif débouchent sur de *meilleurs acquis scolaires* et le *renforcement de l'équité, de l'égalité des sexes et de l'inclusion* dans le secteur de l'éducation.

32. L'annexe XVI présente les liens logiques qui relient différents éléments de la théorie du changement entre eux et avec les contributions revendiquées, ainsi que les **principales hypothèses sous-jacentes** que les évaluations prospectives et sommatives doivent vérifier.

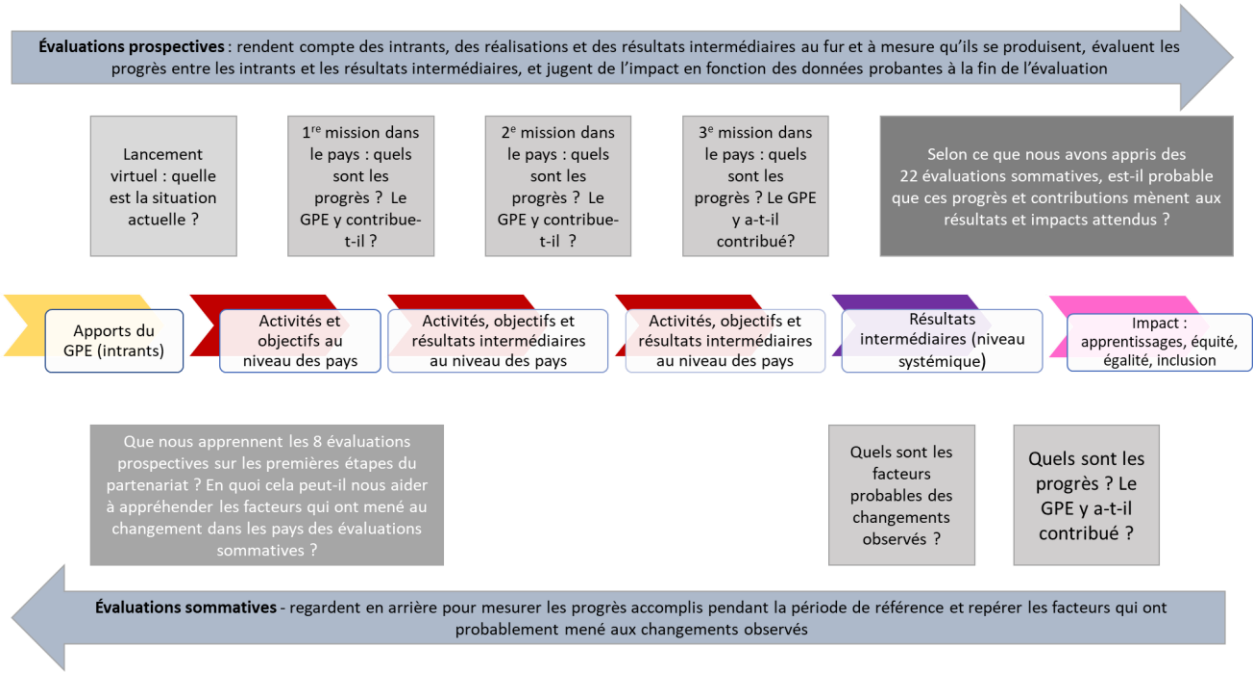
2.1.3 Aperçu des évaluations sommatives et prospectives au niveau des pays

33. La figure 2.2 illustre les principales différences entre évaluations prospectives et sommatives. Les évaluations prospectives **sont orientées vers l'avenir** et visent à déterminer si les apports et l'influence du GPE aident à faire progresser la planification, la mise en œuvre et le suivi du secteur de l'éducation vers les résultats intermédiaires, comme le prévoit la théorie du changement. Les évaluations sommatives cherchent à **retracer l'application de la théorie du changement** ex post à partir de l'impact (sous réserve qu'il soit observable) ou à partir des résultats intermédiaires (au niveau du système) en remontant jusqu'aux réalisations et aux intrants. À l'inverse, les évaluations prospectives analysent ce qui se passe en temps réel. Elles examinent les décisions initiales, documentent les points de vue des décisionnaires et se concentrent sur les activités et l'engagement des principales parties prenantes dès le début de la période de référence, de façon à déterminer si des progrès sont faits et si le GPE y contribue.

© UNIVERSALIA

34. Pour les deux types d'évaluation, le cadre temporel de l'ESPIG (en cours ou le plus récent) peut être trop court pour permettre la mise en évidence de résultats en matière d'impact. Par conséquent, même s'il est prévu de recueillir et d'analyser des données sur les apprentissages, l'équité, etc. dans le cadre des évaluations, on s'efforcera prioritairement de déterminer si (et de quelle façon) les activités de planification, de mise en œuvre et de suivi du plan appuyées par le GPE contribuent à des changements au niveau du système éducatif (résultats intermédiaires dans la théorie du changement du GPE).

Figure 2.2 Mesurer et interpréter les progrès accomplis vers les résultats sectoriels de l'éducation



35. Les approches correspondant respectivement aux évaluations sommatives et prospectives sont décrites aux sections 2.1.4 et 2.1.5. La **stratégie d'échantillonnage** adoptée pour sélectionner les pays des évaluations sommatives et prospectives est décrite à la section 2.2.2.

2.1.4 Approche des évaluations sommatives au niveau des pays

Approche globale

36. S'agissant des évaluations sommatives des programmes nationaux, l'accent est mis sur l'envergure des progrès réalisés par les pays en matière d'obtention des résultats ou de l'impact escomptés et sur la part et le mode de contribution du GPE à cette réussite (par ses financements et ses autres apports). Les évaluations sommatives font le bilan de ce qui s'est passé pour mesurer les contributions du GPE durant un cycle complet de la politique éducative, depuis l'analyse sectorielle et la préparation du plan jusqu'à la mise en œuvre du programme.

37. L'**analyse des contributions** constituera notre première approche des évaluations sommatives : elle permet en effet de retracer un historique des contributions crédible en mettant en évidence des associations plausibles entre les intrants et les changements observés ultérieurement. L'application de l'analyse des contributions sera adaptée au fait que les évaluations sommatives interviennent en un point précis dans le temps sans suivre le processus de changement dans la durée.

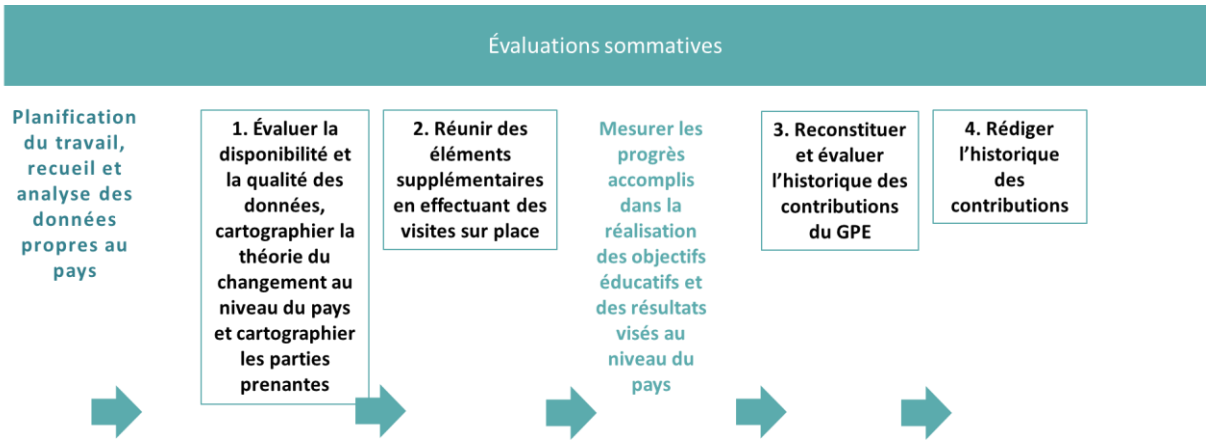
Cette démarche nécessitera une collecte et une analyse de données plus ciblées que pour les évaluations prospectives, notamment en ce qui concerne l'étude des différentes possibilités d'explication des changements observés.

38. Les questions clés, auxquelles il faudra répondre par le biais de chacune des 22 évaluations sommatives nationales ainsi que par leur synthèse, sont énoncées dans la matrice d'évaluation présentée à la section 2.2.1 et à l'annexe III. Toutes les évaluations sommatives comprendront un recueil de données réalisé dans le cadre d'une **visite sur place** (à ce sujet, voir plus bas le paragraphe 45).

39. Les deux premières évaluations nationales sommatives (qui concernent le Burkina Faso et la Sierra Leone) auront un caractère **pilote** et permettront à l'équipe d'évaluation de procéder à des essais et, en tant que de besoin, d'ajuster l'approche et d'améliorer le recueil des données, les sources de données et les outils d'analyse. De plus, après l'achèvement des deux premiers groupes d'évaluations sommatives (sept au total) (voir la section 2.2.2), l'équipe d'évaluation et le Secrétariat examineront conjointement les premières conclusions et la pertinence de l'approche des évaluations sommatives afin de juger des éventuelles modifications à apporter.

40. La figure 2.3 donne un aperçu des **principales étapes** de la conduite des évaluations sommatives.

Figure 2.3 Aperçu des différentes étapes des évaluations sommatives au niveau des pays



Planification du travail, recueil et analyse des données en vue des évaluations sommatives par pays

41. **Étape 1 : Évaluer la disponibilité et la qualité des données, cartographier la théorie du changement pour le pays concerné et cartographier les parties prenantes**

42. Disponibilité et qualité des données — La planification de chaque évaluation sommative requiert une appréhension claire des types et de la qualité des données existantes susceptibles d'être exploitées par l'équipe d'évaluation. Dans cette optique, l'équipe d'évaluation examinera :

- L'exhaustivité et la fiabilité des données nationales portant sur les résultats et les indicateurs de progrès conformément au cadre de résultats (mondial) du GPE, avec d'éventuelles adaptations au contexte national. Il s'agit en particulier des données quantitatives sur l'éducation propres au pays,

des revues sectorielles antérieures ou des évaluations précédemment réalisées par divers partenaires du développement[34].

- La nature et la qualité des données disponibles dans chacun des pays sur le fonctionnement du modèle opérationnel du GPE (comptes rendus de réunion du GLPE, rapports de l'agence de coordination, etc.) ;
- Les types et la qualité des données disponibles sur la mesure des contributions (temporaires) du GPE aux résultats (mesures de base ou évaluations formatives, par exemple).

43. Établissement d'une cartographie préliminaire en fonction de la théorie générique du changement pour le pays — Sur la base de l'étude des documents disponibles pour le pays considéré, l'équipe d'évaluation identifiera les aspects de la théorie générique du changement qui s'appliquent à ce pays. On obtiendra ainsi un premier résumé descriptif récapitulant les différents types de soutien apportés au pays par le GPE, les moments du cycle de planification du pays où ce soutien est intervenu et les principaux changements de comportement et de pratique auxquels ce soutien a contribué. Cette première cartographie permettra d'identifier les contributions qui peuvent être revendiquées par le GPE ainsi que les hypothèses qui les sous-tendent et que l'évaluation sommative du pays devra vérifier.

44. Cartographie des parties prenantes — L'équipe d'évaluation établira préalablement la liste des principales parties prenantes à consulter au niveau national dans le cadre de l'évaluation. Les grandes catégories de parties prenantes à consulter, présentées dans l'encadré 4, sont les mêmes pour l'ensemble des 22 évaluations sommatives. L'annexe V présente l'analyse générique des parties prenantes envisagée pour ce mandat. Cette analyse sera adaptée pour chacune des évaluations sommatives et annexée aux rapports d'évaluation. Le détail des groupes de parties prenantes et leurs principaux membres seront répertoriés pour chacun des pays en concertation avec les responsables-pays du Secrétariat, les agents partenaires et/ou agences de coordination pendant la phase de planification des 22 évaluations sommatives.

Encadré 4 — Principales parties prenantes à consulter[35]

* Représentants des pouvoirs publics des pays en développement partenaires (ministère de l'Éducation, ministère des Finances, autres ministères sectoriels et institutions publiques concernées).

* Agents partenaires, organismes d'exécution (le cas échéant) et agences de coordination.

* Partenaires du développement (bailleurs de fonds, organisations multilatérales) prenant part au GLPE ou à son équivalent.

* Représentants de la société civile et du secteur privé, notamment — mais pas uniquement — les organisations représentées au sein du GLPE ou de son équivalent.

* Autres parties prenantes du secteur éducatif, notamment les instituts de formation des enseignants, les fabricants de manuels, les instituts de recherche pédagogique et les fondations philanthropiques selon leur intervention dans la préparation, la mise en œuvre ou le suivi du PSE du pays concerné.

Dans le cadre de l'évaluation des pays sélectionnés, l'équipe d'évaluation pourra effectuer une ou plusieurs visites d'école si cela est jugé utile par le responsable-pays du Secrétariat, le chargé de liaison avec le gouvernement, l'agent partenaire et l'agence de coordination. Ces visites, qui pourront comprendre des discussions avec des enseignants ou des administratifs, se dérouleront dans une école représentative de certains effets (attendus) ou d'obstacles aux effets des contributions du GPE. Il ne s'agira pas de rechercher des données représentatives mais de procéder à une « vérification directe » pour illustrer la situation effective sur le terrain[36].

45. **Étape 2 : Réunir des éléments supplémentaires en réalisant des visites sur place** — L'équipe d'évaluation établira aussi vite que possible, en concertation avec le Secrétariat et les parties prenantes nationales, un calendrier de recueil de données au niveau du pays. Un itinéraire sera ensuite fixé en collaboration avec les parties prenantes locales et celles-ci seront invitées à

participer à des entretiens ou à des groupes de discussion. Les accords qui s'ensuivront feront l'objet d'un plan de travail récapitulatif pour chacune des 22 évaluations sommatives des programmes nationaux. Ces plans, qui constitueront des documents de travail internes à l'usage de l'équipe d'évaluation, ne seront soumis ni au Secrétariat ni aux autres parties prenantes. La section 2.2.3 donne de plus amples détails sur la conduite des visites sur place.

Mesure des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs éducatifs et l'obtention des résultats attendus au niveau des pays

46. **Étape 3 : Retracer et évaluer l'historique des contributions du GPE** — Cette étape se divise en deux parties complémentaires. *Dans un premier temps*, l'équipe d'évaluation réunira et analysera les données permettant de répondre à la question suivante : « quels sont les progrès accomplis pendant la période de référence en matière de renforcement du secteur éducatif du pays ? » Dans ce but, l'équipe d'évaluation étudiera systématiquement les données secondaires disponibles sur les progrès accomplis au plan national en rapport avec les trois niveaux de résultats décrits dans la théorie générique du changement et la matrice d'évaluation :

a) Changement en termes d'impact concernant des acquis scolaires plus importants et plus équitables ainsi que le renforcement de l'équité, de l'égalité des sexes et de l'inclusion.

b) Résultats intermédiaires en lien avec l'efficacité et l'efficience des systèmes éducatifs. Les indicateurs liés à des buts stratégiques présentés dans le cadre de résultats du GPE ont été ajustés pour être applicables individuellement à chaque pays au lieu de se rapporter à la proportion des PDP bénéficiant du soutien du GPE. En outre, les évaluations s'appuieront sur des indicateurs systémiques présentés dans les plans sectoriels respectifs des pays étudiés (voir la matrice d'évaluation complète à l'annexe III).

c) Réalisations au niveau des pays en matière de planification sectorielle, de mise en œuvre de la politique et de responsabilité mutuelle[37].

47. La mesure des progrès accomplis dans ces domaines sera guidée par les questions et les sous-questions connexes mentionnées dans la matrice d'évaluation (section 2.2.1). S'agissant des sources de données utilisées pour l'analyse, voir la section 2.2.3.

[34] Voir la section 2.2 pour de plus amples détails sur les sources des données.

[35] Compte tenu de la nature ex post des évaluations sommatives, il est possible que certaines des parties prenantes n'occupent plus les mêmes fonctions qu'à la période du dernier ESPIG. L'équipe d'évaluation devra identifier ces parties prenantes et s'efforcer de les consulter également, sous réserve qu'elles puissent être retrouvées et soient disposées à participer.

[36] L'équipe d'évaluation n'envisage pas d'effectuer des consultations officielles d'enfants en âge d'être scolarisés, ce qui aurait des implications complexes d'un point de vue légal et éthique (nécessité d'obtenir l'autorisation préalable des parents).

[37] L'équipe d'évaluation a choisi comme point de référence la théorie du changement au niveau des pays, de préférence aux buts stratégiques au niveau des pays tels que définis dans le cadre de résultats du GPE. Cette décision s'explique par le fait que les objectifs stratégiques portent sur les contributions entreprises par le GPE pour changer les processus tandis que cette première phase a pour but de décrire ce qui a changé au fil des étapes du cycle de la politique éducative, sans chercher à ce stade à mesurer la contribution du GPE à ce changement.

48. *Dans un second temps,* l'équipe d'évaluation s'interrogera sur les raisons des changements observés et sur la façon dont le GPE y a contribué. Elle cherchera également à déterminer si ces changements englobent des bonnes pratiques référencées dans la littérature. Dans cette optique, les éléments tirés de l'analyse des données du secteur de l'éducation seront complétés par des informations tirées des données primaires collectées au cours des discussions avec les parties prenantes nationales et les entretiens avec des informateurs clés au niveau mondial[38]. Les données seront classées en fonction des questions et sous-questions de la matrice d'évaluation (section 2.2.1 et annexe III). Les données qualitatives tirées des entretiens seront codées dans un tableau Excel selon le classement suivant : i) informations positives confirmant la théorie générique du changement au niveau du pays ; ii) informations négatives infirmant la théorie générique du changement au niveau du pays ; informations neutres ne permettant pas de tirer de conclusion quant à la validité de la théorie générique du changement au niveau du pays.

49. Globalement, la mesure de la contribution du GPE au changement sectoriel se fera comme suit :

- Recherche des éléments (qualitatifs et quantitatifs) attestant les principaux facteurs et causes sous-tendant la théorie du changement au niveau des pays (voir l'annexe IV) et analyse de la qualité de ces éléments
- Estimation du degré de probabilité de la réalisation effective de ces facteurs et causes
- En fonction de cette probabilité, recherche des implications pour la contribution revendiquée en lien avec les interventions examinées ou les processus de changement.

50. Dans son travail de reconstitution de l'historique des contributions du GPE, l'équipe d'évaluation recherchera aussi quels autres facteurs ont pu influencer les changements du système ou du secteur éducatif, en plus ou en parallèle de ceux directement liés au GPE.

51. **Étape 4 (produit à livrer) : Reconstitution de l'historique des contributions —** Chacune des 22 évaluations sommatives qui seront menées suivant les étapes décrites ci-dessus débouchera sur un **rapport d'évaluation sommative** qui sera repris dans le rapport de synthèse annuel ainsi que dans le rapport de synthèse final de 2020. Se reporter à la section 4.7 pour de plus amples détails sur les produits à livrer pendant le mandat et à la section 3.1 pour les prévisions de calendrier des rapports.

2.1.5 Approche des évaluations prospectives au niveau des pays

52. Les huit évaluations prospectives porteront sur la façon dont les pays progressent vers l'obtention des résultats intermédiaires, et identifieront les possibilités de renforcement du partenariat et des apports du GPE ; à la fin de l'évaluation, on devra avoir déterminé si (et de quelle façon) le soutien du GPE, sous la forme de financements et d'autres services, a des chances de produire l'impact recherché. Le cas échéant, les évaluations devront aussi repérer les effets imprévus (positifs ou négatifs) induits par le soutien du GPE.

53. Comme pour les évaluations sommatives des programmes nationaux, on aura prioritairement recours à **l'analyse des contributions**. Dans le cadre des évaluations prospectives, on cherchera surtout à comprendre si le soutien du GPE est efficace (ou non) dans les différents pays et à déterminer **comment** et **pourquoi** les réalisations bénéficiant du soutien du GPE contribuent (ou non) aux résultats et aux impacts et **qui** en sont les bénéficiaires. Les évaluations prospectives construiront l'historique des

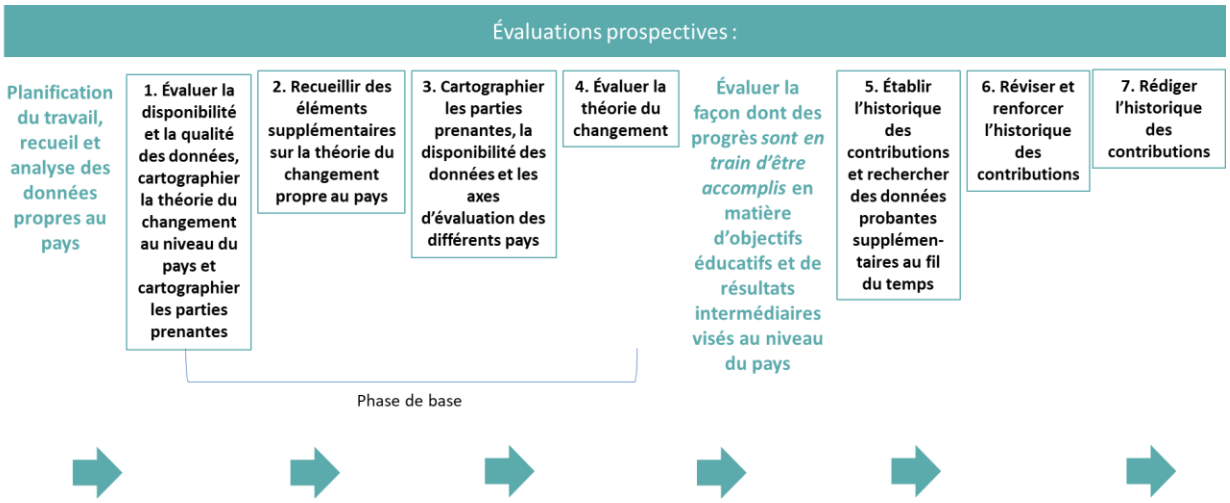
[38] Voir section 2.2.3 pour une description des méthodes proposées pour la consultation des parties prenantes.

contributions **sur toute la durée du cycle de vie de l'évaluation**, dans les huit pays sélectionnés, en traçant l'itinéraire des apports du GPE selon les relations de causalité attendues. Chaque cycle de rapport fournira des occasions de **correction de la trajectoire et d'apprentissage** en posant la question de savoir si la mise en œuvre est en bonne voie, en s'interrogeant sur la qualité du partenariat au niveau des pays et des apports du GPE à la planification et à la concertation sectorielles (liens entre les apports du GPE et les résultats intermédiaires, dès le début de la chaîne causale).

54. Les principales **questions** qui devront être traitées dans le cadre des évaluations prospectives nationales sont présentées dans la matrice d'évaluation (section 2.2.1 et annexe III). Toutes les évaluations prospectives comprendront une **période initiale de recueil de données virtuelles** pour alimenter la première étape de l'évaluation (les différentes étapes sont présentées plus bas) et une collecte de données au cours de **trois visites de terrain**. Afin d'éviter les répétitions, la section qui suit explique en quoi les évaluations prospectives diffèrent des évaluations sommatives en termes d'approche, de méthodologie, de participation des parties prenantes et de réalisations.

55. Le processus envisagé pour les évaluations prospectives comprend sept étapes qui sont présentées dans la figure 2.4. Les quatre premières étapes portent sur l'établissement d'une solide **base de référence** pour chacun des huit pays. Les sept étapes sont décrites en détail plus bas.

Figure 2.4 Aperçu des différentes étapes des évaluations prospectives au niveau des pays



Planification du travail, recueil et analyse des données en vue des évaluations prospectives nationales

56. **Étape 1 : Évaluer la disponibilité et la qualité des données, cartographier la théorie du changement pour le pays concerné et cartographier les parties prenantes. Cette étape comprendra les opérations ci-dessous.**

- Évaluer la disponibilité et la qualité des données — Comme pour les évaluations sommatives, l'équipe d'évaluation s'efforcera d'avoir une appréhension claire des types et de la qualité des données et des éléments probants qui pourront être exploités pour l'évaluation prospective[39].

[39] Voir la section 2.2 pour plus de détails sur les sources de données envisagées.

- Établir une cartographie préliminaire des intrants en fonction de la théorie générique du changement pour le pays — Sur la base de l'étude des documents disponibles au niveau national, l'équipe d'évaluation identifiera les aspects de la théorie générique du changement qui s'appliquent au pays concerné. On obtiendra ainsi un résumé descriptif des types de soutien que le GPE est susceptible de fournir au pays durant la période d'évaluation.
- Cartographier les parties prenantes et établir un calendrier pour le pays — Les principales parties prenantes à consulter seront recensées au niveau national et les évaluateurs s'efforceront aussi de cartographier les activités susceptibles de se dérouler pendant la période d'évaluation. Ils tiendront compte, par exemple, des revues sectorielles conjointes et s'efforceront d'arrêter le calendrier de la mission en fonction des activités sur place dans toute la mesure permise par le plan de travail.

57. **Étape 2 : Recueillir des éléments supplémentaires sur la théorie du changement propre au pays concerné par le biais de missions virtuelles —** Une phase importante de l'analyse des contributions consiste à rassembler les données et informations existantes par rapport à la théorie du changement propre au pays avant de lancer le recueil des données proprement dit, afin de repérer les manques éventuels de données. À cette fin, les évaluateurs organiseront des discussions (virtuelles) avec le personnel du Secrétariat, les agents partenaires, les agences de coordination, les représentants des gouvernements partenaires et des organisations de la société civile, ainsi qu'avec une sélection de spécialistes de l'éducation ayant des connaissances des pays ciblés. Des nuances propres aux pays seront identifiées à ce stade, dans toute la mesure du possible. L'équipe d'évaluation élaborera une théorie du changement propre à chacun des pays et identifiera les points qui, dans cette théorie, sont susceptibles de fournir le plus d'éléments attestant la contribution du GPE aux résultats et la forme de cette contribution. Ces points de la théorie du changement deviendront les principaux axes de l'évaluation au niveau des pays. Ils serviront de base à la détermination des enseignements à tirer et des corrections de trajectoire à apporter. Ils seront pleinement exploités et adaptés tout au long de la période d'évaluation, au fur et à mesure de l'émergence d'informations.

58. **Étape 3 : Passer en revue les parties prenantes, la disponibilité des données et les axes d'évaluation des différents pays —** Après avoir réalisé les étapes 1 et 2 pour chacun des pays, l'équipe d'évaluation passera en revue les parties prenantes, la disponibilité des données et les axes d'évaluation pour les huit pays concernés en recherchant des synergies et des divergences. Cet exercice produira un angle de vue stratégique sur les enseignements susceptibles d'être tirés collectivement de la réalisation des évaluations prospectives tout en maintenant une diversité suffisante en termes d'agents partenaires, de données disponibles et d'axes de la théorie du changement pour donner une idée complète des contributions du GPE. Après cet examen transnational, l'équipe d'évaluation envisagera la révision éventuelle des points de la théorie du changement retenus pour l'un ou l'autre des pays.

59. **Étape 4 : Évaluation de la théorie du changement —** L'étape finale de la phase de la base de référence consistera à utiliser les éléments rassemblés aux étapes 2 et 3 pour constituer une estimation initiale (ou estimation de base) de la théorie du changement pour chacun des pays concernés par l'évaluation prospective. Il s'agira en particulier :

- d'apprécier la logique des liens de la théorie — en étudiant la plausibilité des hypothèses de chacune des théories du changement propre à un pays afin d'en repérer les points faibles ;
- d'identifier les autres explications possibles : dans cette optique, il faudra commencer par estimer la possibilité que d'autres facteurs, indépendants du soutien du GPE au pays concerné, jouent un rôle important dans la réalisation des résultats visés et faire une recherche initiale pour déterminer quels sont les facteurs les plus probables et quelles données devront être réunies pour confirmer ou infirmer ces autres explications ;

© UNIVERSALIA

- de rassembler les données existantes par rapport à la théorie du changement propre au pays afin d'identifier les principales faiblesses et lacunes de celle-ci, et de déterminer les besoins de données supplémentaires.

60. Les étapes 1 à 4 déboucheront sur la production d'un **rapport de base (fondé sur la recherche documentaire)**, pour chacun des huit pays concernés par l'évaluation prospective, comprenant une évaluation de la théorie du changement du GPE dans chacun de ces pays. Voir la section 4.7 pour les produits à livrer dans le cadre du mandat.

Mesurer les progrès *en cours* en matière de réalisation des objectifs éducatifs et d'obtention des résultats intermédiaires attendus au niveau des pays

61. Les évaluations prospectives sont orientées vers l'avenir. Elles viseront à déterminer si les apports du GPE aident à faire progresser la planification, la mise en œuvre et le suivi du secteur de l'éducation vers les résultats intermédiaires définis par la théorie du changement dans sa version adaptée pour chacun des pays. Elles examineront les décisions initiales, documenteront les points de vue des décisionnaires et se concentreront sur les activités et la participation des principales parties prenantes dès le début de la période de référence, de façon à déterminer **si des progrès sont en cours et si le GPE y contribue**. Une correction de trajectoire sera possible puisque les parties prenantes clés disposeront des informations en temps réel.

62. Les évaluations prospectives auront un cadre temporel s'étendant de 2017 au début de l'année 2020. La phase initiale virtuelle établira une base de référence pour chacun des pays. Les deux premières missions chercheront à déterminer si des progrès sont en cours de réalisation et à jauger la qualité du partenariat. Après la troisième mission sur le terrain, des rapports définitifs d'évaluation prospective devront préciser les progrès réalisés, indiquer si le GPE y a contribué et de quelle manière.

63. **Étape 5 : Établir l'historique des contributions et chercher des faits probants supplémentaires au fil du temps —** L'équipe d'évaluation établit l'historique des contributions au fur et à mesure en recueillant et en analysant des données puis en organisant de nouvelles séries de collecte de données pour établir, construire et renforcer progressivement l'historique des contributions — l'accent étant mis sur la recherche de nouveaux faits probants pour résoudre les faiblesses de l'historique et explorer en détail les autres possibilités d'explication. Dans le cadre des évaluations prospectives au niveau des pays, ce recueil itératif de données prendra la forme d'un travail de terrain et d'une collecte des nouvelles données secondaires produites entre les missions, pendant les années 2018, 2019 et 2020. Les méthodes utilisées pour le recueil des données sont détaillées à la section 2.2.3.

64. Comme pour les évaluations sommatives, les données seront classées et codées en fonction de la théorie générique du changement adaptée, en tant que de besoin, au contexte des pays. L'objectif initial des évaluations prospectives sera de surveiller la survenance et l'ampleur d'éventuels changements (la planification et la mise en œuvre sectorielles gagnent-elles en robustesse ? L'efficacité et l'inclusivité de la concertation nationale sur l'action à mener se renforcent-elles ?) et d'étudier le rôle du GPE dans ces changements. D'autres facteurs susceptibles d'influencer les résultats seront également documentés.

© UNIVERSALIA

65. **Étape 6 : Révision et renforcement de l'historique des contributions —** Dans les dernières étapes, l'équipe d'évaluation prospective analysera l'historique des contributions du GPE pour s'interroger sur *le type* de progrès réalisés, *les raisons* des changements observés et *la façon* dont le GPE y a contribué. À ce stade, l'équipe d'évaluation établira l'historique des contributions du GPE depuis les apports jusqu'aux réalisations intermédiaires en complétant les éléments probants tirés des trois missions sur place par des données secondaires recueillies au cours du mandat (voir l'encadré 5).

Encadré 5 - L'historique des contributions du GPE

L'équipe d'évaluation utilisera un cadre organisationnel permettant de compiler les données en fonction de quatre dimensions : a) les activités appuyées par le GPE (pour déterminer si les programmes ont été mis en œuvre comme prévu), b) les résultats visés par le GPE (qu'ils soient réalisés ou non), c) comment et pourquoi des changements sont intervenus (en testant les hypothèses de la théorie du changement propre au pays pour déterminer si le soutien du GPE a effectivement été un maillon nécessaire de la chaîne causale qui explique le résultat), d) les autres facteurs (susceptibles d'avoir influencé les résultats, et leur importance relative). Enfin, l'équipe d'évaluation estimera la mesure dans laquelle les résultats obtenus au niveau du pays ont des chances de mener aux changements systémiques recherchés ainsi qu'à des changements en termes d'équité, d'accès et d'apprentissage.

66. **Étape 7 : Rédiger l'historique des contributions du GPE** — L'analyse des contributions doit servir à construire une solide argumentation mettant en évidence la mesure dans laquelle a) la théorie du changement propre à chaque pays est vérifiée, et b) d'autres grands facteurs d'influence sont pris en compte. Afin d'en déduire l'importance de la contribution du GPE au résultat visé dans les pays concernés, il est essentiel que chacun des historiques de contribution nationaux fournisse la description des résultats observés, ainsi que des éléments vérifiant les hypothèses qui sous-tendent les principaux liens de causalité de la théorie du changement.

67. Les évaluations prospectives au niveau des pays déboucheront sur la production d'une série de **rapports annuels d'évaluation prospective** préparés en 2018 et 2019, qui documenteront les progrès réalisés dans les huit pays concernés par l'évaluation prospective (se reporter à la section 4.7 pour les produits à livrer).

2.1.6 Approche de l'analyse et de la synthèse transnationales

68. L'équipe d'évaluation compilera deux rapports annuels ainsi qu'un rapport final de synthèse pour faire connaître les conclusions de l'évaluation et les enseignements à en tirer. La synthèse des évaluations au niveau des pays sera guidée par la série de **questions d'évaluation de niveau mondial** présentée à la section 2.2.1 et par les hypothèses connexes posées à partir des questions d'évaluation au niveau des pays.

69. Pour répondre aux questions de niveau mondial, les conclusions tirées des différentes évaluations au niveau des pays seront abordées sous deux angles : a) de manière **descriptive** : quels sont les thèmes et problèmes communs (ou divergents) qui se dégagent des évaluations sommatives et prospectives conduites au niveau des pays pendant la période concernée par le rapport de synthèse ? ; b) de manière **analytique** : quels sont les facteurs susceptibles d'avoir influé sur des points communs (atouts et faiblesses) du soutien apporté par le GPE aux pays selon les différentes évaluations ?

70. Les rapports d'évaluation au niveau des pays décriront les phénomènes observés dans les cas individuels (pays) tandis que les rapports de synthèse établiront des comparaisons entre ces cas individuels (pays) et entre des groupes de cas (en fonction des facteurs internes et externes répertoriés ci-dessous),

© UNIVERSALIA

et testeront la théorie du changement au niveau des pays dans ces différents cas. Sur la base des normes de recherche qualitative proposées par Ryan[40], l'analyse suivra les quatre objectifs normalisés suivants :

a) Exploration : quels sont les éléments présents dans chacun des cas et quelles sont leurs interconnexions ?

b) Description : à quoi ressemble chacun des cas ? À quoi ressemble chacun des groupes ?

c) Comparaison : en quoi le cas X est-il différent du cas Y ? En quoi le groupe A est-il différent du groupe B ?

d) Test du modèle : dans quelle mesure chacun des cas se conforme-t-il au modèle proposé (en l'occurrence, la théorie du changement et les hypothèses connexes) ? Dans quelle mesure des groupes de cas se conforment-ils au modèle proposé ?

71. L'analyse transversale sera abordée par le biais de la méthode **QCA** (*Qualitative Comparative Analysis*) d'**analyse qualitative comparée**. Cette méthode s'appuie sur des comparaisons systématiques entre les cas pour déterminer des combinaisons de facteurs qui sont essentiels à l'obtention d'un résultat donné dans un contexte donné. La QCA est une méthode rigoureuse qui permet à quiconque connaît le processus d'analyse de reproduire les résultats et d'obtenir les mêmes conclusions. C'est une méthode qui est particulièrement bien adaptée à la mise à l'épreuve des théories du changement et des hypothèses sous-jacentes, car elle permet d'identifier parmi les facteurs testés ceux qui sont nécessaires ou suffisants pour obtenir un résultat positif. La QCA n'est pas limitée à l'étude de facteurs isolés, elle permet aussi d'explorer des combinaisons de facteurs et les résultats qu'elles peuvent induire. Il est ainsi possible d'éviter l'écueil d'une appréhension linéaire de la survenance des changements et de mettre l'accent sur des environnements spécifiques. La QCA n'est pas une méthode d'identification de la « meilleure pratique » hors contexte, mais d'exploration de ce qui fonctionne le mieux dans certaines conditions[41].

72. L'application de l'analyse qualitative comparative dans le cadre de ce mandat englobera les étapes décrites ci-dessous.

a) Sélection des facteurs internes et externes à utiliser pour l'analyse transversale. L'encadré 6 propose une première série de facteurs possibles. Sur la base des conclusions des deux premiers groupes d'évaluations sommatives (sept pays concernés) et des premiers rapports annuels d'avancement de l'évaluation prospective, l'équipe d'évaluation décidera, en concertation avec le Secrétariat, des facteurs à inclure pour tester les hypothèses relatives aux principales explications des différences constatées (voir alinéa b) ci-dessous).

b) Formulation d'hypothèses de travail sur l'influence de facteurs spécifiques (ou de leurs combinaisons) sur la base des conclusions des évaluations sommatives et prospectives, qui seront étudiées par l'analyse transversale. Le tableau 2.1 ci-dessous présente une liste d'exemples d'hypothèses possibles. Au fur et à mesure du déroulement du mandat, ces hypothèses seront affinées et complétées par d'autres hypothèses plus détaillées tirées des conclusions des différentes évaluations sommatives et prospectives.

[40] Ryan, G. (2005) : What are Standards of Rigor for Qualitative Research? Consultable à l'adresse https://www.alnap.org/system/files/content/resource/files/main/ryan-paper.pdf.

[41] Baptist, C. et Befani, B. (2015) : Qualitative Comparative Analysis: A Rigorous Qualitative Method for Assessing Impact. Consultable à l'adresse http://www.coffey.com/assets/Ingenuity/Qualitative-Comparative-Analysis-June-2015.pdf.

© UNIVERSALIA

c) Codage des principales conclusions tirées des rapports (d'avancement) d'évaluation sommative et prospective en fonction de la présence ou de l'absence des facteurs internes et externes retenus pour le cas concerné. Dans cette optique, il faudra définir qualitativement des critères de notation puis utiliser les données qualitatives disponibles pour chaque pays et noter chacun des facteurs en fonction de ces critères[42].

d) Analyse des données afin de vérifier les hypothèses/liens logiques du point a) ci-dessus et de déterminer les implications des conclusions correspondantes sur la théorie générique du changement et le modèle opérationnel du GPE au niveau des pays. Selon le nombre des facteurs retenus, l'équipe d'évaluation effectuera cette analyse dans un tableau Excel ou en utilisant un logiciel spécial de QCA tel que *fs/QCA*.

Encadré 6 : Liste préliminaire de facteurs pour l'analyse transversale

Facteurs internes liés à la nature, la qualité ou l'envergure du soutien apporté par le GPE au pays :

* Nombre et types de financements du GPE reçus par le pays durant le cycle de la politique objet de l'étude

* Proportion des décaissements du GPE par rapport au total de l'aide à l'éducation

* Type d'entité assurant la fonction d'agent partenaire et/ou d'agence de coordination

* Envergure/nature de l'appui fourni par le Secrétariat du GPE (par exemple, nombre de responsables-pays chargés de ce pays particulier durant la période de référence)

* Composition et niveau d'implication du GLPE ou de son équivalent

* Modalités retenues pour la mise en œuvre des financements du GPE (projet, fonds commun ou appui budgétaire)

Facteurs externes liés au contexte particulier du pays

* Statut économique

* Situation géographique

* Statut d'État fragile ou touché par un conflit (et type de plan sectoriel qui en découle : PSE ou PTE)

* Stabilité politique

* Adhésion ou leadership du gouvernement

* Durée d'appartenance du pays au GPE

Tableau 2.1 Exemples d'hypothèses de travail à étudier dans l'analyse transversale

DOMAINE D'EXPLORATION	HYPOTHÈSES	EXEMPLES D'HYPOTHÈSES POSSIBLES SELON LES FACTEURS[43]
Contribution du soutien du GPE à la réalisation des objectifs au niveau des pays	Des facteurs clés, internes et externes, ont une influence positive ou négative sur la pertinence, l'efficacité	Facteurs internes • Les contributions du GPE aux objectifs au niveau des pays sont/sont considérées d'autant plus significatives que la proportion des décaissements du GPE est élevée par

[42]La notation est généralement binaire (0 ou 1). Des échelles plus fines peuvent cependant être utilisées en cas de besoin. S'il est par exemple possible de noter le facteur « pays fragile ou touché par un conflit » selon un critère oui/non, il faudra peut-être nuancer davantage pour un facteur comme « la stabilité politique ».

[43] Il ne s'agit que d'exemples. Les hypothèses effectives seront formulées après finalisation des deux premiers groupes d'évaluations sommatives

© UNIVERSALIA

DOMAINE D'EXPLORATION	HYPOTHÈSES	EXEMPLES D'HYPOTHÈSES POSSIBLES SELON LES FACTEURS[43]
	ou l'efficience du soutien du GPE par rapport aux objectifs au niveau des pays liés à a) la planification sectorielle de l'éducation, b) la mise en œuvre du plan sectoriel de l'éducation, et c) un dialogue et un suivi sectoriels inclusifs et fondés sur des données probantes.	rapport à l'aide totale apportée à l'éducation d'un pays donné. • Les agents partenaires étant tous tenus de satisfaire à des normes minimales, le type d'entité assurant cette fonction n'a pas beaucoup d'influence sur la pertinence, l'efficacité ou l'efficience de l'assistance technique apportée aux acteurs locaux. Facteurs externes • L'instabilité économique, politique ou sociale freine la progression vers les objectifs au niveau des pays. • L'appropriation et le leadership du gouvernement sont des éléments essentiels à la responsabilité mutuelle des progrès accomplis dans le secteur éducatif.
Contribution des objectifs au niveau des pays aux changements systémiques	Certains facteurs externes clés peuvent avoir une influence négative sur la mesure dans laquelle les objectifs au niveau des pays contribuent aux changements systémiques.	Facteurs externes • Il y a plus de chances d'obtenir des changements du système si les plans sectoriels de l'éducation sont totalement exécutés. • La probabilité de contribution d'un plan sectoriel au changement systémique augmente avec sa solidité. • L'instabilité économique, politique ou sociale réduit l'envergure des changements du système qu'il est possible d'obtenir.
Contribution des changements systémiques à l'évolution des acquis scolaires, de l'équité, de l'égalité et de l'inclusion	On observe un décalage temporel entre le changement du système et l'apparition d'effets visibles en matière d'acquis scolaires, d'équité, d'égalité et d'inclusion.	Facteurs externes • L'instabilité économique, politique ou sociale a un effet négatif sur l'envergure et la vitesse de l'évolution des acquis scolaires, de l'équité, de l'égalité et de l'inclusion.

2.2 Collecte des données

2.2.1 Matrice d'évaluation

73. L'équipe d'évaluation s'est inspirée des questions d'évaluation mentionnées dans les termes de référence du mandat, de la théorie générique du changement au niveau des pays (section 2.1.2) et d'un premier examen des documents du GPE pour élaborer une **matrice d'évaluation complète**, présentée à l'annexe III. La matrice tient compte des différents types d'analyse, de la triangulation des sources de données et des critères d'appréciation ainsi que des principales sources d'information relatives à chacune des (sous-)questions. L'annexe XVI met en évidence les liens entre les questions de la matrice et les

questions d'évaluation mentionnées dans les termes de référence du mandat et les revendications de contribution découlant de la théorie générique du changement au niveau des pays. Voir aussi l'encadré 7.

74. Le tableau 2.2 ci-dessous donne la liste des questions clés et des questions d'évaluation connexes auxquelles l'équipe d'évaluation s'efforcera de répondre. Les **questions d'évaluation au niveau des pays**

Encadré 7 : L'optimisation des ressources

S'agissant des organismes d'aide, l'optimisation des ressources porte généralement sur quatre axes principaux : il s'agit de réduire le coût des intrants (apports), de maximiser la transformation des intrants en produits, de veiller à atteindre les résultats et les impacts visés, et d'assurer une juste distribution tout au long de la chaîne de valeur. Cette optimisation se résume en quatre termes : **économie, efficience, efficacité et équité** (les 4 E)**.**

Pour mener une analyse complète de l'optimisation des ressources, il faut déterminer et étalonner les coûts unitaires (économie), quantifier la transformation des intrants en produits et résultats (efficience), estimer les résultats et les impacts (efficacité) et estimer la mesure dans laquelle les coûts, les intrants, les produits, les résultats et les impacts sont équitablement distribués entre les groupes (équité). L'analyse de l'optimisation des ressources doit pouvoir s'appuyer sur des indicateurs et des données de bonne qualité. Elle comprend une analyse détaillée de toute la chaîne de valeur. Elle nécessite le recueil de données sur les coûts qui soient suffisamment détaillées pour permettre de calculer les coûts par produit et par résultat.

La réalisation d'une analyse complète de l'optimisation des ressources dépasse le cadre de la présente évaluation. Des éléments d'une telle analyse seront néanmoins inclus dans les évaluations nationales. La notion d'optimisation des ressources sera ainsi utilisée comme un concept directeur qui facilitera l'interprétation des données, la formulation de conclusions et la suggestion de moyens permettant d'accroître l'optimisation des dépenses du GPE. L'interprétation des données se fera donc en référence aux questions directrices énoncées ci-dessous.

1. Le GPE soutient-il un choix judicieux d'activités dans chacun des pays ? Cette question, qui se rapporte à la pertinence générale de l'action, implique d'étudier la mesure dans laquelle la conception des financements et des autres types de soutien du GPE répond de manière stratégique aux priorités du pays concerné. Les éléments d'appréciation de ce point seront tirés des réponses aux questions d'évaluation au niveau des pays (QEP) 2 et 3 de la matrice.

2. Le GPE soutient-il « la bonne façon » de réaliser ces activités ? On aborde ici les dimensions d'efficience et d'efficacité en s'interrogeant sur la mesure dans laquelle les financements et les activités appuyées par le GPE sont mis en œuvre tels qu'ils ont été conçus ou sont efficacement adaptés au fil du temps en fonction des données et des constats. On s'intéressera aussi à la notion de cohérence, étant entendu que l'incohérence entre les différents acteurs et les différentes interventions du système éducatif nuit à l'efficience comme à l'efficacité. Les éléments d'appréciation de ce point seront tirés des réponses aux QEP 1 et 2 de la matrice.

3. Le GPE soutient-il la pérennité à l'échelon national ? Cette question met en lumière la nécessité d'évaluer les points suivants : 1) la mesure dans laquelle les agents partenaires favorisent efficacement la pérennité des capacités nationales, 2) l'aptitude des partenaires du GPE à apporter des ajustements appropriés aux financements du GPE, 3) les contributions du GPE à la préparation des programmes nationaux qui permettront d'assurer un système éducatif efficient, efficace et pérenne, et 4) la mesure dans laquelle les partenaires du GPE aident et préparent le pays à générer des niveaux de financement intérieur pérennes à l'avenir. Les éléments d'appréciation de ce point seront tirés des réponses aux QEP 4 à 7 de la matrice.

4. Le GPE contribue-t-il à un plus grand impact à l'échelon national ? La recherche portera ici sur l'impact et analysera les améliorations obtenues en matière de résultats scolaires équitables aux niveaux national et infranational. Les éléments d'appréciation de ce point seront tirés des réponses aux QEP 6 et 7 de la matrice.

© UNIVERSALIA

(QEP) orienteront les évaluations sommatives et prospectives nationales et les **questions d'évaluation de niveau mondial (ou de synthèse)** (QEM) orienteront l'analyse transversale qui servira à l'élaboration des rapports de synthèse annuels et finaux.

Tableau 2.2 Questions clés et questions d'évaluation connexes

QUESTIONS ET SOUS-QUESTIONS AU NIVEAU DES PAYS — AUXQUELLES IL FAUDRA RÉPONDRE DANS LE CADRE DE CHACUNE DES ÉVALUATIONS NATIONALES	QUESTIONS DE NIVEAU MONDIAL — AUXQUELLES IL FAUDRA RÉPONDRE DANS LE CADRE DE LA SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS NATIONALES
Question clé I : Le soutien du GPE à [pays] a-t-il contribué à la réalisation des objectifs nationaux en matière de planification sectorielle, de mise en œuvre du plan sectoriel, de dialogue et de suivi sectoriels, et à un financement de l'éducation plus important/meilleur[44] ? Si oui, de quelle façon ?	
QEP 1 : Le GPE a-t-il contribué à la planification sectorielle de l'éducation et à la mise en œuvre du plan sectoriel en [pays] pendant la période de référence[45] ? De quelle façon ? **QEP 1.1** Quels ont été les points forts et les points faibles de la planification du secteur éducatif pendant la période de référence ? **QEP 1.2** Quels ont été les points forts et les points faibles de la mise en œuvre du plan sectoriel de l'éducation pendant la période de référence ? **QEP 1.3** Le GPE a-t-il contribué aux caractéristiques de la planification sectorielle qui ont été observées ? De quelle façon ? a) Par l'allocation d'un ESPDG (financement lui-même, conditions de financement) ? b) Par le biais d'un autre soutien (assistance technique, plaidoyer, normes, examen de la qualité, lignes directrices, renforcement des capacités, activités de facilitation, financements du FSCE et de l'ASA, diffusion transnationale de données et de bonnes pratiques)[46] ? **QEP 1.4** Le GPE a-t-il contribué aux caractéristiques de mise en œuvre du plan sectoriel qui ont été observées ? De quelle façon ?	**QEM 1.1** : Quel a été le degré de pertinence, d'efficacité et d'efficience des contributions du GPE à la préparation et à la mise en œuvre du plan sectoriel des pays étudiés ? Quelles autres influences sont susceptibles d'expliquer les changements observés ? **QEM 1.2** : Quel a été le degré de pertinence, d'efficacité et d'efficience des contributions du GPE à l'accroissement de la responsabilité mutuelle par la mise en place d'une concertation sur l'action à

[44] Critères d'évaluation de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience du CAD de l'OCDE.

[45] **La période de référence n'est pas la même pour les évaluations sommatives et les évaluations prospectives**. Les évaluations prospectives porteront principalement sur la période allant du début de l'année 2018 au début de l'année 2020 et rendront compte de l'observation des changements par rapport à la base de référence qui aura été établie. Les évaluations sommatives porteront sur la période couverte par l'ESPIG le plus récemment mis en œuvre dans le pays concerné. Toutefois, s'agissant des indicateurs retenus (sous réserve de disponibilité des données), on prendra aussi en considération, pour les évaluations sommatives, les cinq années précédant l'entrée du pays dans le GPE, de manière à réaliser une analyse de tendance pour les données pertinentes.

[46] Les activités d'assistance technique et de facilitation sont principalement assurées par le Secrétariat du GPE, les agents partenaires et les agences de coordination. Les activités de plaidoyer comprennent des apports du Secrétariat, des agents partenaires, des agences de coordination, des GLPE, et du GPE au niveau mondial (réunions du Conseil, définition de normes, etc.).

QUESTIONS ET SOUS-QUESTIONS AU NIVEAU DES PAYS — AUXQUELLES IL FAUDRA RÉPONDRE DANS LE CADRE DE CHACUNE DES ÉVALUATIONS NATIONALES	QUESTIONS DE NIVEAU MONDIAL — AUXQUELLES IL FAUDRA RÉPONDRE DANS LE CADRE DE LA SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS NATIONALES
QEP 1.5 Le GPE a-t-il contribué à la mobilisation de financements supplémentaires pour le secteur de l'éducation et à l'amélioration de la qualité du financement ? a) Mobilisation de fonds supplémentaires auprès de l'État concerné b) Mobilisation de fonds supplémentaires provenant d'autres partenaires par le biais des mécanismes de financement à effet multiplicateur du GPE (le cas échéant) c) Mobilisation de fonds supplémentaires provenant d'autres partenaires par d'autres moyens que les mécanismes de financement à effet multiplicateur d) Amélioration de la qualité du financement de l'éducation (prévisibilité à court, moyen et long termes, alignement sur les systèmes publics)	mener et d'un suivi sectoriel inclusifs dans les pays étudiés ? Quelles autres influences sont susceptibles d'expliquer les changements observés ? **QEM 1.3** : Quels sont les facteurs clés (internes et externes)[47] qui ont eu une influence positive ou négative sur la pertinence, l'efficacité et l'efficience des contributions du GPE aux objectifs nationaux ?
QEP 2 Le GPE a-t-il contribué à renforcer la responsabilité mutuelle vis-à-vis du secteur de l'éducation pendant la période de référence ? De quelle façon ? **QEP 2.1** La concertation sectorielle a-t-elle évolué pendant la période de référence ? **QEP 2.2** Le suivi sectoriel a-t-il évolué ? **QEP 2.3** De quelle façon le GPE a-t-il contribué aux changements observés en matière de dialogue et suivi sectoriels : a) Par les financements et les conditions de financement du GPE ? b) Par un autre soutien[48] ?	
QEP 3 Le soutien du GPE a-t-il eu des effets inattendus/imprévus ? Outre le soutien du GPE, quels facteurs ont contribué aux changements observés au niveau de la planification sectorielle, de la mise en œuvre du plan sectoriel, du financement et du suivi du secteur ? **QEP 3.1** Outre le soutien du GPE, quels facteurs sont susceptibles d'avoir contribué aux changements (ou à l'absence de changements) observés dans la préparation du plan sectoriel, le financement du secteur et la mise en œuvre du plan, le dialogue et le suivi sectoriels ? **QEP 3.2** Pendant la période de référence, le soutien financier et non financier du GPE a-t-il eu des conséquences imprévues, positives ou négatives ?	

[47]Les « facteurs internes » renvoient aux caractéristiques du soutien financier et non financier apporté par le GPE aux pays étudiés ; les « facteurs externes » renvoient aux influences propres aux contextes nationaux (situation politique, économique, socio-culturelle, etc.).

[48] Assistance technique, plaidoyer, normes, examen de la qualité, lignes directrices, renforcement des capacités, activités de facilitation, diffusion transnationale de données et de bonnes pratiques.

QUESTIONS ET SOUS-QUESTIONS AU NIVEAU DES PAYS — AUXQUELLES IL FAUDRA RÉPONDRE DANS LE CADRE DE CHACUNE DES ÉVALUATIONS NATIONALES	QUESTIONS DE NIVEAU MONDIAL — AUXQUELLES IL FAUDRA RÉPONDRE DANS LE CADRE DE LA SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS NATIONALES
Question clé II : La réalisation d'objectifs à l'échelon national[49] a-t-elle contribué à rendre l'ensemble du système éducatif du ou des pays étudiés plus efficace et plus efficient ?	
QEP 4 En quoi le système éducatif a-t-il changé pendant la période de référence concernant les points suivants : a) Qualité de l'enseignement/de l'instruction ? b) Transparence du processus décisionnel et appui sur des données probantes ? c) Mesures propres au pays visant à renforcer le système pour favoriser l'équité, améliorer les apprentissages ou veiller à un emploi efficace et efficient des ressources ?	**QEM 2.1 :** Quels types de changement ont été observés dans les systèmes éducatifs des pays étudiés ? **QEM 2.2 :** Quelles sont les données probantes qui permettent d'établir un lien entre les changements systémiques et les changements observés dans la planification sectorielle, la mise en œuvre du plan sectoriel, le dialogue et le suivi sectoriels ? Quelles autres influences sont susceptibles d'expliquer les changements observés ? **QEM 2.3 :** Quels sont les principaux facteurs (externes) qui ont eu une influence, positive ou négative, sur l'obtention d'un changement systémique ou la possibilité de le vérifier ?
QEP 5 De quelle façon des changements observés dans la planification sectorielle, la mise en œuvre du plan et la responsabilité mutuelle ont-ils contribué à des changements au niveau de l'ensemble du système éducatif ?	
Question clé III : Les changements observés au niveau du système éducatif ont-ils permis de faire des progrès en termes d'impact ?	
QEP 6 : Pendant la période de référence, quels sont les changements observés en matière a) d'acquis scolaires (éducation de base), b) d'équité, d'égalité des sexes et d'inclusion dans le secteur de l'éducation ?	**QEM 3.1** : Pendant la période de référence, quels sont les changements observés en matière a) d'acquis scolaires (éducation de base), b) d'équité, d'égalité des sexes et d'inclusion dans le secteur de l'éducation ?
QEP 7 Existe-t-il des données probantes qui permettent d'établir un lien entre les changements observés en matière d'acquis scolaires, d'équité, d'égalité des sexes et d'inclusion et les changements systémiques identifiés à la QEP 4 ? Quels autres facteurs pourraient expliquer les changements observés en matière d'acquis scolaires, d'équité, etc. ?	

[49] Objectifs du GPE au niveau national liés à la planification sectorielle, à la mise en œuvre du plan, à la responsabilisation mutuelle par le dialogue et le suivi sectoriels

QUESTIONS ET SOUS-QUESTIONS AU NIVEAU DES PAYS — AUXQUELLES IL FAUDRA RÉPONDRE DANS LE CADRE DE CHACUNE DES ÉVALUATIONS NATIONALES	QUESTIONS DE NIVEAU MONDIAL — AUXQUELLES IL FAUDRA RÉPONDRE DANS LE CADRE DE LA SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS NATIONALES
	QEM 3.2 : Existe-t-il des données probantes qui permettent d'établir un lien entre les changements observés en matière d'acquis scolaires, d'équité, d'égalité des sexes et d'inclusion et les changements observés au niveau du système éducatif ? Quelles autres influences pourraient expliquer les changements observés en matière d'acquis scolaires, d'équité, etc. ?

2.2.2 Stratégie d'échantillonnage

75. En concertation avec le Secrétariat, une stratégie d'échantillonnage a été mise sur pied pour sélectionner les pays concernés par les 8 évaluations prospectives et les 22 évaluations sommatives. Les pays retenus constituent un **échantillon ciblé** qui permet de concentrer les évaluations sur certaines caractéristiques des réponses aux questions d'évaluation. Des critères d'inclusion et d'exclusion ont été appliqués de façon à obtenir un ensemble de pays de régions diverses tenant compte des situations de fragilité et de conflit et des particularités linguistiques. Le **détail de la stratégie d'échantillonnage** est présenté à l'annexe VI.

76. Sur les 65 pays qui bénéficient actuellement d'un soutien du GPE, 51 ont un ESPIG dont l'achèvement est prévu entre 2017 et 2020. Ces 51 pays constituent la population de base des échantillons retenus pour les évaluations prospectives et sommatives.

77. Pour les huit évaluations prospectives, l'échantillon doit comprendre des pays dans lesquels la mise en œuvre d'un financement du GPE est en début d'exécution, de façon à permettre l'étude d'un cycle complet de soutien du GPE. Le premier critère de sélection a donc porté sur les dates de début et de clôture des ESPIG qui doivent se situer entre 2017 et 2020. Sur les 51 pays de départ, 13 répondaient à ce critère. Ce groupe a ensuite été réduit à sept en appliquant un critère d'exclusion des pays présentant des difficultés d'accès aux pouvoirs publics et aux parties prenantes locales, des problèmes de sécurité ou une instabilité politique. Un huitième pays a été ajouté sur la base du critère positif de prise en considération des pays fragiles ou touchés par un conflit.

78. Les dates de début et de clôture des ESPIG ont également servi de critère essentiel de sélection des lieux d'évaluation sommative : il fallait que les ESPIG se terminent à une date aussi proche que possible de la date de réalisation de l'évaluation sommative, en 2017 ou ultérieurement. Après exclusion des 8 pays

© UNIVERSALIA

retenus pour les évaluations prospectives, il restait 43 pays en lice sur les 51 pays de départ. Dans ce groupe, 22 pays ont été sélectionnés en appliquant des critères positifs relatifs à la distribution géographique, au niveau de revenu des PDP, à la situation de fragilité ou de conflit, au niveau de financement et de risque sectoriel et à la question de savoir si l'ESPIG en cours était régi par le nouveau modèle de financement du GPE. L'objectif était d'obtenir un échantillon réunissant divers exemples pour chacun de ces critères. La sélection a été affinée sur la base des critères d'exclusion suivants : difficulté d'accès aux pouvoirs publics et aux parties prenantes locales, manque de données, problèmes de sécurité durables ou instabilité politique.

79. Le tableau 2.3 ci-dessous présente **l'échantillon de pays proposé** pour les 8 évaluations prospectives et les 22 évaluations sommatives.

Tableau 2.3 Pays proposés pour les évaluations prospectives et sommatives

ÉVALUATIONS	PAYS PROPOSÉS
Huit évaluations prospectives	**République démocratique du Congo, Éthiopie, Kenya, Malawi, Mali, Népal, Nigéria et Zimbabwe**
Vingt-deux évaluations sommatives	Premier groupe : deux projets de rapports d'évaluation pilotes réalisés pour le 2 février 2018 **(Burkina Faso)** et le 22 février 2018 **(Sierra Leone)**. Deuxième groupe : cinq projets de rapports d'évaluation réalisés pour le 4 mai 2018 : **Cambodge (à confirmer)**, **Côte d'Ivoire, Gambie, Libéria et Pakistan**[50]. Troisième groupe : cinq projets de rapports d'évaluation réalisés pour le 19 octobre 2018 : **Mauritanie, Soudan du Sud, Tadjikistan, Ouganda et Zambie.** Quatrième groupe : cinq projets de rapports d'évaluation réalisés pour le 15 mars 2019 : **Bangladesh, Guyana, République kirghize, Mozambique et Togo.** Cinquième groupe : cinq projets de rapports d'évaluation réalisés pour le 18 octobre 2019 : **Guinée, Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO)**[51]**, Lesotho, Rwanda et Sénégal.**

2.2.3 Sources et méthodes de recueil des données

80. Les évaluations, tant sommatives que prospectives, utiliseront les méthodes suivantes pour le recueil des données : a) étude de documents et d'ouvrages ; b) étude de données supplémentaires relatives au secteur de l'éducation des pays concernés ; c) visites de terrain dans les pays sélectionnés, comprenant des entretiens avec les parties prenantes et des groupes de discussion ; d) entretiens avec des informateurs clés à l'échelon mondial.

81. La matrice d'évaluation complète (annexe III) donne des indications sur la façon dont les différents axes d'enquête et leurs méthodes et outils de recueil des données respectifs seront utilisés et recoupés pour traiter les questions d'évaluation.

[50] Les évaluations relatives au Cambodge et à la Gambie seront probablement terminées pour le 11 mai. Voir également le tableau 3.1.

51 La Dominique, la Grenade, Sainte-Lucie et Saint Vincent-et-les-Grenadines.

Étude de documents et d'ouvrages

82. Chacune des évaluations prospectives et sommatives s'appuiera sur une étude systématique de documents pertinents et d'une sélection d'ouvrages relatifs au pays. Le tableau 2.4 donne un premier aperçu des types de documents qui devront être étudiés.

Tableau 2.4 Exemples de documents et d'ouvrages

TYPES DE DOCUMENTS	EXEMPLES
Documents relatifs aux aspects pertinents du contexte des pays et du GPE	• Politiques éducatives des gouvernements des PDP • Stratégie de suivi et d'évaluation du GPE • Cadre de résultats du GPE et données au niveau des pays (voir le tableau 2.4) • Stratégie 2020 du GPE • Procès-verbaux de réunions du Conseil d'administration, décisions et présentations relatives aux pays concernés • Guides du GPE sur les requêtes de financement, le modèle opérationnel au niveau des pays, le rôle de l'agent partenaire et de l'agence de coordination ; normes de qualité pour les PSE et les revues sectorielles conjointes et autres recommandations pertinentes • Rapports d'examen et de résultat relatifs au portefeuille du GPE (sections portant sur les pays concernés)
Documents sur la conception, la mise en œuvre et le suivi des PSE	• Requêtes de financement des différents pays • Plan(s) stratégique(s) du secteur de l'éducation ou plans de transition de l'éducation et documents associés, notamment les analyses sectorielles • Documentation relative aux éventuelles prolongations et restructurations des financements et des budgets • Rapports d'examen de la qualité établis par les responsables-pays • Rapports des agences de coordination et des agents partenaires • Rapports au retour de missions/notes du Secrétariat • Revues sectorielles conjointes • Rapports de dépenses publiques, cadres de dépenses à moyen terme et budgets nationaux ; études sur le financement de l'éducation • Rapports des OSC • Autres documents recommandés par le Secrétariat ou les parties prenantes sur place
Documents d'évaluation, recherches et études	• Évaluations des programmes ou du secteur, y compris les revues réalisées en amont du soutien du GPE objet de l'étude • Rapports ou études commandés par d'autres partenaires du développement ou par les gouvernements des PDP • Toute publication permettant de mieux comprendre ou expliquant l'évolution du secteur de l'éducation des différents pays concernés pendant la période de référence, ou portant sur des pratiques dont l'efficacité a été démontrée dans le secteur de l'éducation

83. Les documents et articles seront tous analysés de manière systématique dans l'optique des questions de la matrice d'évaluation. Par souci de cohérence, l'équipe d'évaluation utilisera des modèles de revue de document adaptés aux 22 évaluations sommatives et aux 8 évaluations prospectives pour

© UNIVERSALIA

consigner les faits probants tirés de l'étude des documents et des publications. Par ailleurs, le même outil (base de données de l'analyse des contributions décrite à l'annexe IV) sera utilisé dans tous les cas pour résumer ces faits probants et établir le lien avec les revendications de contribution et les hypothèses sous-tendant la théorie du changement au niveau des pays.

Examen des données nationales des secteurs de l'éducation

84. Les évaluations, tant sommatives que prospectives, comprendront un examen minutieux des données relatives à la performance des secteurs éducatifs, en portant une attention particulière aux informations nécessaires au traitement des questions d'évaluation ainsi qu'aux indicateurs connexes sur le système éducatif et les changements en matière d'impact tels que décrits dans la matrice d'évaluation complète (annexe III). Les questions et indicateurs de la matrice d'évaluation sont alignés sur les indicateurs des buts stratégiques 1 à 3 du cadre de résultats du GPE[52]. Le tableau 2.5 présente les principaux types de sources de données et de documents de politique sur l'éducation qui seront utilisés dans le cadre des évaluations prospectives et sommatives au niveau des pays pour répondre à la question générale « qu'est-ce qui a changé dans le système éducatif et les résultats sectoriels durant la période de référence ? » Par ailleurs, pour certains indicateurs[53], des comparaisons avant/après de points de données seront effectuées avant et pendant le cycle de la politique sectorielle ; les conclusions de ces comparaisons seront utilisées pour l'établissement de l'historique des contributions du GPE.

Tableau 2.5 Données sectorielles de l'éducation qui seront étudiées dans le cadre des évaluations prospectives et sommatives

AXES	PRINCIPALES SOURCES DE DONNÉES SECTORIELLES
Résultats scolaires (but n° 1)	Données pertinentes sur les pays concernés fournies par la Banque mondiale, l'ISU, l'UNICEF et les bailleurs de fonds bilatéraux Système d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE) des pays concernés et système d'information sur les besoins de formation et de perfectionnement des enseignants, le cas échéant Évaluations nationales et régionales des acquis/de l'enseignement (par ex. du SACMEQ en Afrique australe et orientale, de l'ASER en Inde et au Pakistan, du PASEC en Afrique francophone, examens nationaux et évaluations EGRA/EGMA)[54] dont la réalisation est aussi proche que possible de la période de référence Les décisions relatives à la période de référence seront prises en fonction de la disponibilité des données et du contexte de chacun des pays. Dans les pays ayant bénéficié

[52] Comme le montre la figure 2.2, dans le cadre des évaluations sommatives, on fera un bilan de ce qui s'est passé pour mesurer la contribution du GPE aux progrès observés. Dans le cadre des évaluations prospectives, on analysera les données sectorielles de l'éducation en continu afin de déterminer l'impact probable du soutien du GPE sur les résultats de l'éducation.

[53] Pour de plus amples détails, se reporter à la matrice d'évaluation complète présentée à l'annexe III.

[54] SACMEQ = Southern and Eastern Africa Consortium for Monitoring Educational Quality (Consortium de l'Afrique australe et orientale pour le suivi de la qualité de l'éducation) ; NEQMAP = Network on Education Quality Monitoring in the Asia-Pacific (Réseau sur le suivi de la qualité de l'éducation en Asie-Pacifique) ; PASEC = Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie) ; EGRA/EGMA = Early Grade Reading/Math Assessment (évaluation des aptitudes à la lecture/aux mathématiques dans les petites classes).

AXES	PRINCIPALES SOURCES DE DONNÉES SECTORIELLES
	précédemment d'un soutien du GPE, la période de référence pourra être plus longue, par exemple.
Équité, égalité des sexes et inclusion (but n° 2)	Système d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE) des pays concernés Données pertinentes sur les pays concernés fournies par la Banque mondiale, l'ISU de l'UNESCO (par ex. la base de données mondiale sur les inégalités dans l'éducation), l'UNICEF (par ex. les enquêtes par grappes à indicateurs multiples et les enquêtes démographiques et sanitaires) et ONU Femmes Les données relatives à l'accès et aux apprentissages seront ventilées dans toute la mesure du possible de façon à éclairer la situation en matière d'équité, d'égalité des sexes et d'inclusion. Données sur les enfants non scolarisés sous réserve de disponibilité.
Des systèmes éducatifs efficaces et efficients (but n° 3)	Examen des dépenses publiques Système de notification des pays créanciers du CAD de l'OCDE Données sur les enseignants ; données du SIGE Comptabilité de l'éducation nationale (dans les rares cas où elle existe) Notations et données de la Banque mondiale provenant du programme SABER (approche systémique pour de meilleurs résultats éducatifs) Le lien entre financement et résultats de l'éducation sera analysé, dans toute la mesure du possible, en passant en revue les financements investis dans l'éducation par rapport aux données clés en matière d'équité et d'apprentissage. Cette analyse donnera une idée de l'efficience du système éducatif.

Visites de terrain comprenant des entretiens et des groupes de discussion avec les principales parties prenantes

Visites de terrain liées aux évaluations sommatives

85. Les visites de terrain sont au cœur des évaluations sommatives au niveau des pays, car elles permettent l'observation directe et la consultation des parties prenantes sur place. Chacune des 22 évaluations sommatives comprendra **une visite de terrain.** Chaque visite dans un pays nécessitera environ **18 jours-personnes** sur place (voir une estimation du niveau moyen d'effort à la section 3.2) et sera conduite au minimum par un consultant international senior spécialisé en évaluation et un consultant national ou régional. Au besoin, l'équipe d'évaluation pourra décider d'élargir la composition de l'équipe afin de fournir le meilleur produit possible.

86. L'organisation et l'exécution des visites de terrain suivront les étapes exposées ci-dessous.

- En concertation avec le responsable-pays du Secrétariat, l'agent partenaire, l'agence de coordination et le chargé de liaison du GPE dans le pays, l'équipe d'évaluation fixera des **dates** pour chacune des visites et établira une liste préliminaire des **parties prenantes** qui devront être interrogées ou consultées dans le cadre de groupes de discussion.
- En amont des visites de terrain, l'équipe d'évaluation effectuera un **examen approfondi des documents et des données disponibles** concernant le soutien du GPE et les performances du secteur de l'éducation des pays concernés pendant la période de référence, selon les indications données plus haut.

- Pendant la visite qui suivra, l'équipe d'évaluation recueillera des données sur place par le biais d'**entretiens individuels et en petits groupes.** Un protocole d'entretien générique est présenté à l'annexe VIII. Il sera adapté, pour chaque visite, en fonction des groupes de parties prenantes. Dans le cas où certains informateurs clés ne seraient pas disponibles pour des entretiens au moment de la visite de terrain, l'équipe d'évaluation s'efforcera d'organiser ultérieurement des entretiens par téléphone ou par Skype.
- Dans les pays sélectionnés, l'équipe d'évaluation pourra effectuer une ou plusieurs **visites d'école** si cela est jugé utile par le chargé de liaison du Secrétariat et les parties prenantes pour mesurer la contribution du GPE. Les visites d'école permettront d'observer les infrastructures scolaires et d'assister à des séances d'enseignement. Si cela est opportun et réalisable, des rencontres pourront aussi être organisées avec des enseignants et des membres de l'administration scolaire. Ces rencontres pourront prendre la forme d'entretiens individuels ou en petits groupes, ou de groupes de discussion en fonction du nombre des personnes disponibles et de leurs préférences. Le cas échéant, des protocoles d'entretien ou des questions pour groupes de discussion seront élaborés au moment de la préparation des visites de terrain et adaptés en fonction des objectifs spécifiques visés par le soutien du GPE dans le pays concerné.
- Le dernier jour de chaque mission, les consultants organiseront une **séance-bilan** interactive avec les principales parties prenantes afin de présenter et de discuter les premières conclusions de l'évaluation. Il est souhaitable que des représentants des gouvernements des PDP et des GLPE participent à ces séances. La liste des participants, le lieu, le format et la durée de la séance-bilan seront déterminés au stade de la planification de chacune des évaluations sommatives en concertation avec les interlocuteurs locaux. Une trame de séance-bilan est proposée à l'annexe X.

Visites de terrain liées aux évaluations prospectives

87. S'agissant des huit évaluations prospectives, des visites régulières dans les pays permettront l'observation directe et la consultation répétée des parties prenantes sur place. **Chacune des huit évaluations prospectives comprendra trois visites d'ici 2020**.

88. Ces visites de terrain nécessiteront **10 à 15 jours-personnes** pour chaque mission. Chaque mission sera conduite — au minimum — par un consultant international senior spécialisé en évaluation et un consultant national ou régional. Le calendrier exact de chacune des visites sera déterminé en concertation avec le Secrétariat et les acteurs locaux en fonction du nombre et de la disponibilité des parties prenantes à consulter. Dans la mesure du possible, ce calendrier sera aligné sur les réunions du GLPE, les missions de revue sectorielle conjointe ou d'autres événements de même type susceptibles de fournir des occasions d'observation et de consultation des parties prenantes. L'organisation et l'exécution des visites de terrain suivront les mêmes étapes que pour les évaluations sommatives. La visite d'une ou plusieurs écoles est aussi envisageable si cela peut être utile à l'évaluation de la contribution du GPE[55].

89. Le dernier jour de la deuxième et de la troisième mission, les consultants organiseront une **demi-journée de bilan/travail** avec les principales parties prenantes afin de présenter et de discuter les premières conclusions de l'évaluation et de formuler des commentaires en retour. Le processus ne sera pas encore assez engagé pour présenter des conclusions ou des recommandations fermes, mais cela encouragera les parties prenantes à réfléchir aux thèmes qui se dégagent et à juger s'ils sont raisonnables.

[55] En cas de visites d'écoles, l'équipe d'évaluation jugera s'il est possible et utile d'essayer de visiter la ou les mêmes écoles lors de chacune des trois visites de terrain dans chaque pays.

Entretiens avec des informateurs à l'échelon mondial

90. Outre les consultations approfondies organisées avec les parties prenantes durant les visites sur place dans le cadre des évaluations sommatives et prospectives, l'équipe d'évaluation organisera des entretiens par téléphone ou par Skype avec les catégories de parties prenantes suivantes :

- les responsables-pays et autres personnels concernés du Secrétariat. Ces personnes seront consultées avant les visites dans les pays et après si cela est jugé utile pour éclaircir certains points ;
- les membres du Conseil d'administration représentant les pays en développement visités (s'il n'a pas été possible de les rencontrer pendant la visite sur place et s'il reste des questions spécifiques à leur poser) ;
- le personnel des agents partenaires ou des agences de coordination qui ont quitté le pays dans l'intervalle ;
- dans certains cas, des représentants du siège d'organismes bailleurs de fonds soutenant le secteur éducatif des pays concernés, par exemple pour se renseigner sur les raisons des changements intervenus au niveau des investissements des différents bailleurs dans le secteur éducatif des pays.

91. Un protocole d'entretien avec les responsables-pays du Secrétariat est présenté à l'annexe VIII. S'agissant des deux autres groupes mentionnés, les protocoles devront s'adapter au contexte particulier de chacun des pays. Ils seront donc élaborés, si le besoin s'en fait sentir, pour une évaluation sommative ou une évaluation prospective. Le cas échéant, un projet de protocole sera transmis au Secrétariat avant la réalisation de l'entretien.

2.3 Analyse et examen de la qualité des données

92. Pour optimiser la qualité des données et réduire les risques et les contraintes inhérents à chaque outil de recueil des données, l'équipe d'évaluation aura recours à différents processus de vérification et de nettoyage des données.

- Les visites dans les pays seront effectuées par deux membres de l'équipe qui compareront leurs observations et analyses et en effectueront une vérification croisée ; le cas échéant, ils détermineront des points nécessitant un éclaircissement ou un suivi.
- Les données issues des entretiens avec les parties prenantes seront codées à l'aide des questions de la matrice d'évaluation et consignées dans un modèle Excel dédié à ces données. Ce modèle permettra de retrouver et d'analyser les données d'entretien par pays, par question et par groupe de parties prenantes.
- Dans toute la mesure du possible, les données d'examen de documents seront directement extraites de leurs sources respectives par souci d'exactitude.
- L'analyse et l'agrégation des données, réalisées dans le cadre de chacune des évaluations prospectives et sommatives et sur le plan mondial, seront orientées par la matrice d'évaluation et consignées dans la base de données d'analyse des contributions présentée à l'annexe IV. L'équipe d'évaluation utilisera une copie de la base de données de l'analyse des contributions pour chacun des rapports d'évaluation au niveau des pays ainsi que pour les rapports de synthèse.

© UNIVERSALIA

93. Pour analyser les données, l'équipe d'évaluation aura recours à des techniques qualitatives (analyse descriptive, de contenu, comparative) et quantitatives[56]. Le tableau 2.6 expose le mode d'application de ces approches pour les différentes évaluations sommatives et prospectives, ainsi que pour leur synthèse.

Tableau 2.6 Analyse des données

MÉTHODES D'ANALYSE DES DONNÉES	ÉVALUATIONS SOMMATIVES ET PROSPECTIVES AU NIVEAU DES PAYS	SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS AU NIVEAU DES PAYS
Analyse descriptive	Ce type d'analyse sera utilisé dans la première étape pour appréhender et décrire les différents contextes nationaux, la nature et l'envergure du soutien du GPE dans chacun des pays avant de passer à des méthodes plus interprétatives.	Ce type d'analyse sera utilisé dans un premier temps pour décrire les principales caractéristiques du portefeuille des pays étudiées dans le cadre des évaluations faisant l'objet d'un rapport de synthèse, ainsi que du soutien du GPE dans ces pays.
Analyse de contenu	Cette méthode sera utilisée pour les divers axes d'enquête • pour analyser et dégager des tendances, des thèmes et des modèles communs en relation avec les questions d'évaluation • pour signaler des avis ou des éléments divergents sur certains points. Les problèmes et les tendances mis en évidence par cette analyse constitueront la matière première qui servira de base aux premières conclusions exposées dans les rapports d'évaluation au niveau des pays.	Cette méthode sera utilisée pour les divers axes d'enquête • pour analyser et dégager des tendances, des thèmes et des modèles communs tirés des différentes évaluations au niveau des pays en lien avec les questions d'évaluation de niveau mondial • pour signaler les différences constatées dans les conclusions et les éléments d'appréciation tirés des différentes évaluations au niveau des pays. Les problèmes et les tendances mis en évidence par cette analyse transnationale constitueront la matière première qui servira de base aux premières conclusions exposées dans les rapports de synthèse annuels et finaux.
Analyse comparative	Les éléments d'analyse comparative serviront notamment à comparer les premières conclusions avec celles d'évaluations et d'études réalisées antérieurement dans les pays concernés ou portant sur la contribution du GPE au secteur éducatif de ces pays.	Cette méthode servira à comprendre et à expliquer les différences constatées entre les conclusions et tendances mises en lumière par les différentes évaluations au niveau des pays.
Analyse quantitative/ statistique	Cette méthode sera utilisée pour repérer les tendances pertinentes à l'œuvre dans les secteurs éducatifs (résultats et financements sectoriels) et en liaison avec la complémentarité financière du GPE pendant la période de référence[57]. Les évaluations sommatives s'intéresseront	Cette méthode sera utilisée pour dégager les tendances générales ou les différences observées entre les secteurs éducatifs des pays, ainsi que les tendances ou différences relevant de la complémentarité financière du soutien du GPE dans les différents pays concernés par les évaluations.

[56] L'analyse des contributions n'apparaît pas dans la liste des méthodes d'analyse des données dans la mesure où elle constitue notre approche d'ensemble, laquelle recouvre différentes formes d'analyse quantitative et qualitative.

[57] L'approche retenue pour évaluer les apports financiers et répondre à la question de la complémentarité financière est présentée à l'annexe VII.

MÉTHODES D'ANALYSE DES DONNÉES	ÉVALUATIONS SOMMATIVES ET PROSPECTIVES AU NIVEAU DES PAYS	SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS AU NIVEAU DES PAYS
	plus particulièrement aux tendances sectorielles en termes d'impacts et de résultats tandis que les évaluations prospectives étudieront les tendances des résultats intermédiaires du secteur éducatif.	

94. Par souci de cohérence, l'équipe d'évaluation utilisera la **base de données Excel d'analyse des contributions** (annexe IV) comme principal outil d'orientation de la collecte et de l'analyse des données et d'enregistrement des faits probants. Une base de données sera utilisée pour chacune des évaluations prospectives et sommatives ainsi que pour chacun des rapports de synthèse et pour le rapport final.

95. On aura recours à la **triangulation** pour assurer la fiabilité des informations et accroître la qualité, l'intégrité et la crédibilité des constats et des conclusions de l'évaluation. Dans toute la mesure du possible, les conclusions de l'évaluation seront fondées sur plusieurs axes de recherche et différentes sources de données. Les rapports d'évaluation au niveau des pays et les rapports de synthèse **mentionneront explicitement les cas où il n'a pas été possible d'effectuer une triangulation.**

2.4 Solliciter les commentaires des parties prenantes

96. Tout au long du mandat, l'équipe d'évaluation s'efforcera de créer des occasions de solliciter les commentaires des parties prenantes au niveau des pays comme au niveau mondial, de façon à obtenir des informations utiles à la rédaction des rapports et à améliorer le recueil et l'analyse ultérieurs des données. Dans cette optique :

- Des séances de travail et des séances-bilans seront organisées avec les membres disponibles des groupes locaux des partenaires de l'éducation et des représentants des pouvoirs publics à la fin de chaque visite de terrain pour discuter des premières conclusions et solliciter des commentaires.
- Des contacts seront pris avec les responsables-pays de l'équipe de soutien aux pays du Secrétariat pendant les phases de planification du travail et de recueil des données de chacune des évaluations sommatives et prospectives au niveau des pays pour solliciter des commentaires sur les approches et les axes envisagés pour le recueil et l'analyse des données dans les différents pays.
- Les projets de rapport seront transmis au Secrétariat et au Groupe indépendant d'examen technique pour commentaires. Pour les évaluations prospectives, l'équipe d'évaluation communiquera les rapports annuels d'évaluation aux GLPE des pays concernés et discutera des conclusions et des recommandations avec les membres des GLPE au cours de la visite de terrain suivante[58].

97. Voir également la section 4.9 sur la stratégie d'apprentissage appliquée à l'ensemble du mandat.

[58] L'équipe d'évaluation décidera au cas par cas si elle juge nécessaire de formuler des recommandations au niveau des pays et de quels types. Ce sera probablement surtout (mais pas uniquement) les rapports de synthèses annuels et finaux qui donneront lieu à des recommandations dans la mesure où les évaluations n'ont pas pour but de déterminer si les PDP mettent en œuvre correctement les financements du GPE mais d'évaluer la qualité du soutien apporté par le GPE aux pays pour renforcer leur secteur éducatif.

© UNIVERSALIA

3 Plan de travail

3.1 Rythme de travail

98. Le tableau 3.1 donne un aperçu des dates envisagées pour la transmission des versions finales de tous les produits à livrer au cours du mandat. Un calendrier plus détaillé figure à l'annexe II. Il précise les dates de communication des premières versions des rapports, les périodes prévues pour l'examen par le Secrétariat et le GETI ainsi que les dates de réunion du Comité des stratégies et de l'impact (SIC) et du Conseil d'administration.

Tableau 3.1 Dates de livraison des produits

PRODUITS À LIVRER	DATE LIMITE DE TRANSMISSION DES PROJETS DE RAPPORT	DATE LIMITE D'EXAMEN DES PROJETS DE RAPPORT PAR LE GPE	DATE LIMITE DE TRANSMISSION DES RAPPORTS FINAUX
1. Rapport initial	27 octobre 2017	10 novembre 2017	24 novembre 2017
2. Premier groupe d'évaluations sommatives (2)	22 février 2018	15 mars 2018	5 avril 2018
3. Études de base pour les évaluations prospectives	16 mars 2018	30 mars 2018	13 avril 2018
4. Deuxième groupe d'évaluations sommatives (5)	4 mai 2018 11 mai 2018 (Guyana et Gambie)[59]	25 mai 2018 1er juin 2018 (Guyana et Gambie)	15 juin 2018 22 juin 2018 (Guyana et Gambie)
5. Évaluations prospectives : premiers rapports annuels des missions dans les pays	1er juin 2018	15 juin 2018	29 juin 2018
6. Troisième groupe d'évaluations sommatives (5)	19 octobre 2018	9 novembre 2018	30 novembre 2018
7. Rapport de synthèse 2018	9 novembre 2018	30 novembre 2018	21 décembre 2018
8. Quatrième groupe d'évaluations sommatives (5)	15 mars 2019	5 avril 2019	26 avril 2019
9. Évaluations prospectives : deuxièmes rapports annuels des missions dans les pays	24 mai 2019	7 juin 2019	21 juin 2019

[59] Date provisoire fixée en fonction de la date supposée des missions dans les pays qui n'avait pas encore été confirmée au moment de la finalisation du rapport initial.

© UNIVERSALIA

PRODUITS À LIVRER	DATE LIMITE DE TRANSMISSION DES PROJETS DE RAPPORT	DATE LIMITE D'EXAMEN DES PROJETS DE RAPPORT PAR LE GPE	DATE LIMITE DE TRANSMISSION DES RAPPORTS FINAUX
10. Cinquième groupe d'évaluations sommatives (5)	18 octobre 2019	8 novembre 2019	29 novembre 2019
11. Rapport de synthèse 2019	8 novembre 2019	29 novembre 2019	20 décembre 2019
12. Évaluations prospectives : troisièmes rapports annuels des missions dans les pays	6 mars 2020	20 mars 2020	3 avril 2020
13. Rapport de synthèse final	17 avril 2020	8 mai 2020	29 mai 2020

3.2 Vingt-deux évaluations sommatives au niveau des pays

99. Deux évaluations sommatives seront effectuées dans un groupe pilote de pays (Burkina Faso et Sierra Leone) d'ici au 22 février 2018 (projets de rapports) de manière à tester la méthodologie et le format des produits à livrer. Cinq autres évaluations sommatives seront ensuite entreprises jusqu'au 30 juin 2018, date d'échéance du contrat initial avec le Secrétariat. Sous réserve de la négociation des contrats correspondants, cinq autres évaluations devraient être effectuées au second semestre 2018, ce qui permettrait d'atteindre une masse critique de 12 évaluations sommatives au niveau des pays, suffisante pour élaborer un premier rapport de synthèse. Les dix évaluations restantes seront réalisées en 2019. La répartition des PDP dans les quatre groupes d'évaluations sommatives s'est faite en fonction de la stratégie d'échantillonnage présentée à la section 2.2.2.

100. Chacune des évaluations sommatives devrait nécessiter en moyenne 92 jours-personnes selon les indications de la table 3.1. Le nombre et la répartition des jours-personnes selon l'évaluation pourront varier en fonction du pays pour tenir compte du degré relatif de complexité de l'environnement. Chacune des équipes chargées de l'exécution des évaluations sommatives sera composée d'un spécialiste senior des évaluations qui sera le chef d'équipe, d'un consultant en évaluation, d'un assistant de recherche et d'un consultant national.

Table 3.1 Niveau d'effort – Évaluations sommatives individuelles

Étapes et activités		TL-SNR	EC	A/AR	LC	TOTAL
1 : Préparation						
1.1	Contact initial avec le Secrétariat du GPE, les gouvernements des PDP, les parties prenantes au niveau des pays	1			1	2
1.2	Revue préliminaire de la documentation pour le pays	2	1		2	5
1.3	Consultations préliminaires par téléphone	2	1		2	5
1.4	Cartographie des parties prenantes et adaptation de la théorie du changement au niveau du pays, base de données AC et protocoles d'entretien	1	1		1	3
1.5	Préparation du plan de travail interne pour l'évaluation	1				1
	Sous--total de l'étape 1	7	3		6	16
2 : Revue de documents à domicile et entretiens avec des informateurs clés						
2.1	Étude approfondie de la documentation sur le GPE provenant de toutes les sources pertinentes	3	3	5	3	14
2.2	Réalisation d'entretiens téléphoniques semi-structurés avec des informateurs clés	2	2		2	6
2.3	Analyse préliminaire des données	3	2	2		7

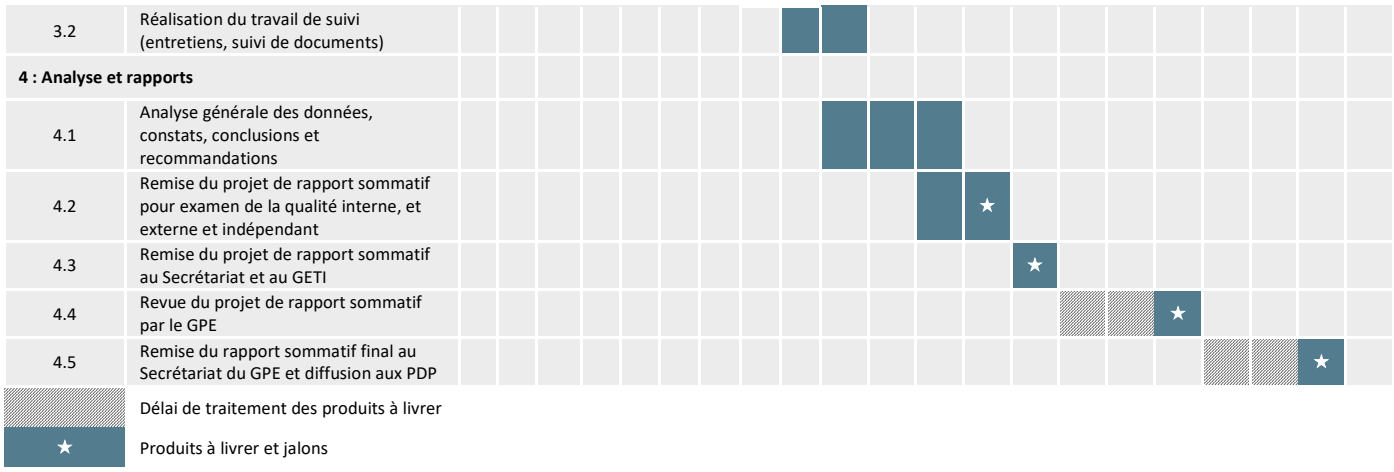
	Sous-total de l'étape 2	8	7	7	5	27
3 : Travail de terrain						
3.1	Réalisation de la mission de terrain, y compris séance-bilan sur les constats préliminaires avant le départ	9			9	18
3.2	Réalisation du travail de suivi (entretiens, suivi de documents)				2	2
	Sous-total de l'étape 3	9			11	20
4 : Analyse et rapports						
4.1	Analyse générale des données, constats, conclusions et recommandations	3	2	1	3	9
4.2	Remise du projet de rapport sommatif pour examen de la qualité interne, et externe et indépendant	4	2	1	3	10
4.3	Remise du rapport sommatif préliminaire au Secrétariat du GPE et GETI	3	1		1	5
4.4	Remise du rapport sommatif final au Secrétariat du GPE et diffusion aux PDP	2	2		1	5
	Sous-total de l'étape 4	12	7	2	8	29
	TOTAL	**36**	**17**	**9**	**30**	**92**

TL-SNR	chef de l'équipe d'évaluation sommative au niveau du pays - Consultant d'évaluation senior
EC	consultant d'évaluation
A/RA	analyste/ assistant de recherche
LC	consultant local

101. Comme le montre la table 3.2, chaque évaluation sommative prendra environ quatre mois et demi, de la préparation à la transmission du rapport final au GPE. Cette durée tient compte d'un délai de trois semaines pour l'examen du projet de rapport par le Secrétariat et le GETI et le retour de leurs commentaires.

Table 3.2 Diagramme de Gantt – Évaluations sommatives nationales

Étapes et activités		Années fiscales 2017/2020																				
		Mois 1					Mois 2				Mois 3				Mois 4				Mois 5			
Semaines		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
1 : Préparation																						
1.1	Contact initial avec le Secrétariat du GPE, les gouvernements des PDP, les parties prenantes au niveau des pays	■																				
1.2	Revue préliminaire de la documentation pour le pays	■																				
1.3	Consultations préliminaires par téléphone		■																			
1.4	Cartographie des parties prenantes et adaptation de la théorie du changement au niveau du pays, base de données AC et protocoles d'entretien		■																			
1.5	Préparation du plan de travail interne pour l'évaluation			★																		
2 : Revue de documents à domicile et entretiens avec des informateurs clés																						
2.1	Étude approfondie de la documentation sur le GPE provenant de toutes les sources pertinentes			■	■	■																
2.2	Réalisation d'entretiens téléphoniques semi-structurés avec des informateurs clés						■	■														
2.3	Analyse préliminaire des données							■														
3 : Travail de terrain																						
3.1	Réalisation de la mission de terrain, y compris séance-bilan sur les constats préliminaires avant le départ								■	■												



3.3 Huit évaluations prospectives nationales

102. L'élaboration des huit évaluations prospectives au niveau des pays commencera dès l'approbation du rapport initial. Il y aura quatre groupes de produits à livrer pour les évaluations prospectives, chacun de ces groupes étant composé de huit documents séparés (un par pays) : les études de base sur documents (livraison au 16 mars 2018), deux rapports annuels (livraison des premiers en juin 2018 et des seconds en mai 2019) et les rapports finaux (livraison en mars 2020).

103. S'agissant des travaux à effectuer pour chaque évaluation, l'annexe IX présente le niveau d'effort nécessaire pour les évaluations prospectives au niveau des pays, soit une moyenne de **217 jours-personnes** pour chacune. Ce décompte inclut 48 jours-personnes pour la conception et l'étape préliminaire de chacune des évaluations prospectives, 53 jours-personnes pour la première et la deuxième série (soit un total de 106 jours-personnes) de missions annuelles et l'établissement des rapports annuels prospectifs, 63 jours-personnes pour la réalisation de la série de missions finales dans les pays et l'établissement du rapport final d'évaluation prospective, y compris une révision et une consolidation de l'historique des contributions du GPE en fonction des éléments réunis tout au long des évaluations.

104. Les activités à entreprendre pendant la **phase de base** des évaluations prospectives sont présentées dans la table 3.3. Les activités spécifiques aux trois séries de missions dans les pays sont présentées à l'annexe IX. Soulignons que cette estimation de 217 jours-personnes n'est qu'une moyenne, compte tenu de la diversité des pays et de la longueur de la période concernée. En fonction du contexte, il pourra s'avérer judicieux d'allouer plus de ressources que prévu pour une étape critique dans certains pays, et d'en prévoir moins à d'autres étapes.

Table 3.3 Niveau d'effort – Base des évaluations prospectives individuelles

Étapes et activités		ICSE	PTL	CL	2locaux	TOTAL
Étude documentaire de base						
1.1	Revue préliminaire de la documentation pour le pays			2	2	4
1.2	Atelier pour les CL sur les méthodologies et la normalisation des rapports	0,5	0,5	1		2
1.3	Revue documentaire approfondie - qualité et disponibilité des données, cartographie des parties prenantes, cartographie initiale de la théorie du changement au niveau du pays			8	6	14
1.4	Mission initiale virtuelle dans le pays			3	3	6
1.5	Revue de la théorie du changement spécifique au pays		1	2	2	5

© UNIVERSALIA

1.6	Revue des parties prenantes nationales, disponibilité des données et axes transversaux des pays	1	1	2	1	5
1.7	Évaluation de la logique de la théorie du changement spécifique au pays et des données en rapport avec celle-ci			4	3	7
1.8	Élaboration et transmission du projet de rapport prospectif de base (hors résumé analytique)			3	2	5
1.9	Finalisation du projet de rapport prospectif de base (avec résumé analytique et annexes)			2	1	3
	TOTAL	**1,5**	**2,5**	**27**	**20**	**51**

CL= responsable de l'évaluation prospective au niveau d'un pays (cadre senior)
2locaux = un ou deux consultants juniors locaux, du pays concerné
PTL= chef de l'équipe d'évaluation prospective, responsable de tous les CL
ICSE = Coordonnatrice Itad et consultante senior

105. Chacune des équipes chargées de l'exécution des évaluations prospectives sera composée d'un responsable pour le pays (rôle assuré par l'un de nos spécialistes seniors des évaluations) et d'un consultant national ou régional. Le chef d'équipe des évaluations prospectives sera chargé d'assurer la formation des responsables des évaluations prospectives dans les pays, de veiller à ce que ces responsables réalisent les évaluations en utilisant les méthodes, modèles et approches convenus avec le GPE et de superviser leur travail au jour le jour. Le chef d'équipe travaillera avec la coordonnatrice de l'organisation Itad à l'élaboration d'outils méthodologiques et analytiques pour les évaluations dans les pays ainsi qu'à la préparation de modèles de rapport qui favoriseront la cohérence d'une évaluation à l'autre.

106. La table 3.4 présente le déroulement et la durée envisagés pour la **phase de base** des évaluations prospectives au niveau des pays et pour la première mission annuelle, ainsi que les rapports correspondants. Des diagrammes de Gantt similaires sont présentés en annexe IX pour la deuxième et la troisième série de missions annuelles.

Table 3.4 Diagramme de Gantt – Base des évaluations prospectives

Étapes et activités		2017/2018																			
		Novembre				Décembre				Janvier				Février				Mars			
Semaines		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Étude documentaire de base																					
1.1	Revue préliminaire de la documentation pour le pays																				
1.2	Atelier pour les CL sur les méthodologies et la normalisation des rapports																				
1.3	Revue documentaire approfondie																				
1.4	Mission initiale virtuelle dans le pays																				
1.5	Revue de la théorie du changement spécifique au pays																				
1.6	Revue des parties prenantes nationales, disponibilité des données et axes transversaux des pays																				
1.7	Évaluation de la logique de la théorie du changement spécifique au pays et des données en rapport avec celle-ci																				
1.8	Élaboration et transmission du projet de rapport prospectif de base (hors résumé analytique)															«					
1.9	Finalisation du projet de rapport prospectif de base (avec résumé analytique et annexes)																				«
	Délai de traitement des produits à livrer																				
«	Produits à livrer et jalons																				

4 Gestion du mandat

4.1 Gouvernance

107. Le Secrétariat est le client du mandat global. En tant que tel, le Secrétariat est la première source de commentaires sur les produits à livrer par l'équipe d'évaluation. Le responsable des évaluations du Secrétariat centralisera tous les commentaires sur les projets de produits formulés par d'autres parties prenantes, y compris le Groupe d'examen technique indépendant, et les transmettra à l'équipe d'évaluation. Du côté de l'équipe d'évaluation, Mme Adrien, responsable de l'équipe, sera le principal point de liaison avec le Secrétariat et le GETI.

4.2 Organisation et composition de l'équipe

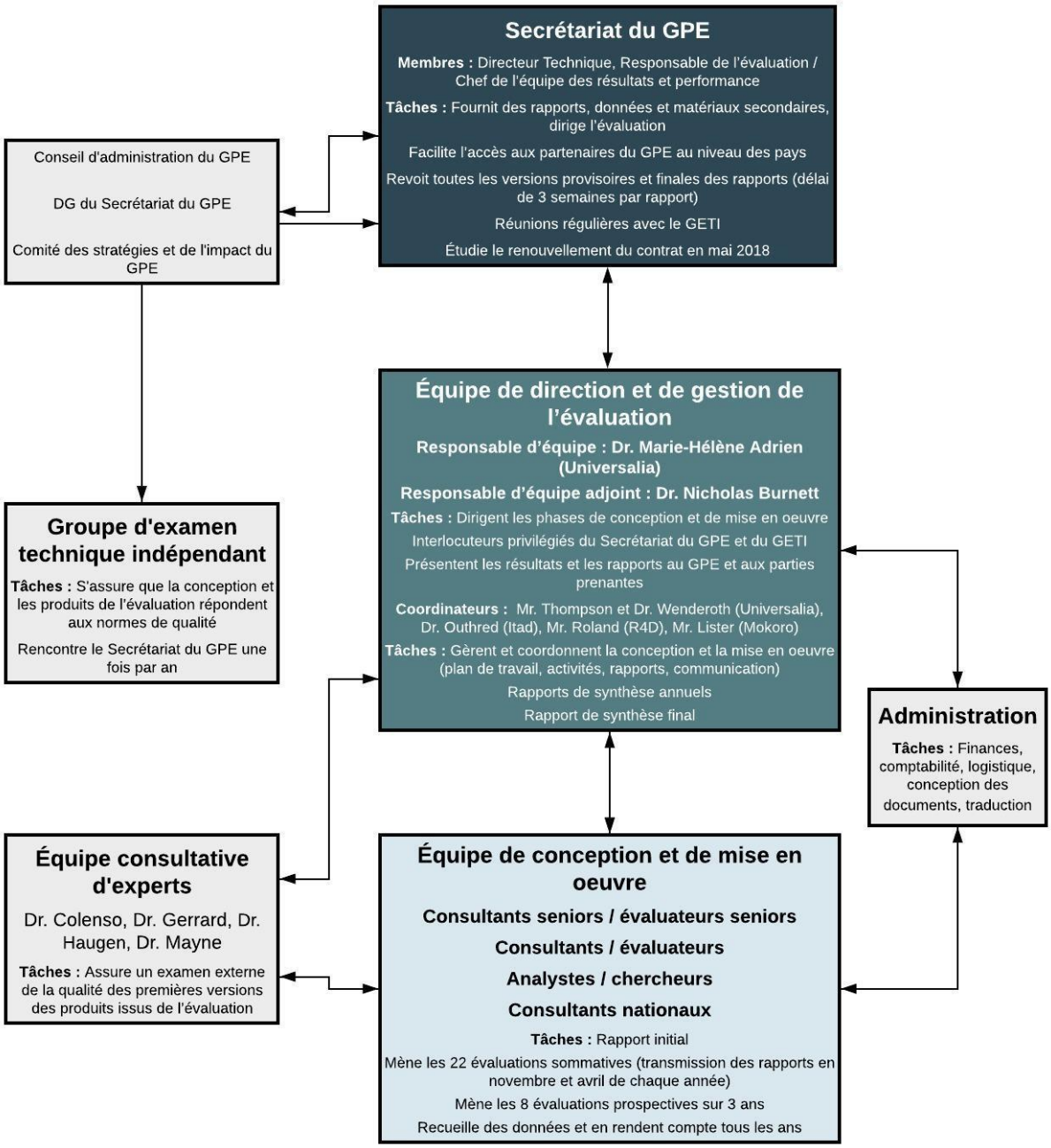
108. La nature complexe et pluriannuelle de ce mandat implique une supervision, une coordination et une organisation managériales solides garantissant la continuité et la cohérence des différentes évaluations au niveau des pays, socle indispensable à l'établissement de rapports de synthèse finaux pertinents et fondés sur des données probantes.

109. La figure 4.1 présente la structure de direction générale du mandat ainsi que les fonctions et responsabilités respectives du Secrétariat et du consortium. **L'équipe de direction et de gestion** du consortium sera chargée de la coordination et de la supervision du travail de **l'équipe de conception et de mise en œuvre.** Cette dernière sera dirigée par des consultants seniors, eux-mêmes chargés d'organiser le travail des équipes d'évaluation au niveau des pays (consultants, analystes et consultants nationaux). Les membres de l'équipe de direction et de gestion dirigeront les évaluations au niveau des pays et participeront à plusieurs d'entre elles. Ils seront responsables de la production des rapports de synthèse.

110. Pour assurer l'examen de la qualité des projets de produits à livrer, l'équipe d'évaluation a constitué une **équipe consultative d'experts** composée de quatre personnes (Peter Colenso, Chris Gerrard, Valerie Haugen et John Mayne) qui sont brièvement présentés à l'annexe XI (tableau xi-3). M. Colenso et Mme Haugen se chargeront de l'examen de la qualité des produits relatifs aux évaluations prospectives, MM. Gerrard et Mayne de ceux relatifs aux évaluations sommatives. Au moins deux des quatre membres de l'équipe consultative fourniront des commentaires sur les rapports de synthèse, en fonction de leurs disponibilités.

© UNIVERSALIA

Figure 4.1 Structure organisationnelle du mandat



111. Universalia assumera la responsabilité de la plupart des fonctions centralisées en rapport avec les principaux produits à livrer (rapports initiaux et de synthèse, activités de diffusion), avec l'aide de membres chevronnés d'autres partenaires du consortium. Du personnel des organisations Itad et Mokoro assumera la majeure responsabilité de la conduite des huit évaluations prospectives. Du personnel d'Universalia et de R4D assumera la majeure responsabilité de la réalisation des 22 évaluations sommatives au niveau des pays.

112. Il est attendu des membres de l'équipe de direction et de gestion mentionnés en tant que personnel clé dans le contrat, qu'ils soient des permanents pendant toute la durée du mandat. Les

fonctions et responsabilités respectives des membres de ce groupe, ainsi que des autres membres de l'équipe sont décrites à l'annexe XI.

4.3 Examen de la qualité des produits à livrer

113. Le consortium s'engage à fournir au GPE des rapports de haute qualité. La responsable de l'équipe et son adjoint, qui travailleront avec la coordonnatrice de l'organisation Itad, assumeront les fonctions principales de liaison et de coordination avec le Secrétariat en matière d'examen de la qualité tout au long du mandat. Le tableau 4.1 donne un aperçu de l'approche adoptée pour garantir la haute qualité des produits qui seront remis au Secrétariat. La responsable de l'équipe, Mme Adrien, s'assurera que les processus d'examen de la qualité sont menés conformément à ce qui a été prévu.

Tableau 4.1 Processus d'examen de la qualité

PHASE	MESURE DE CONTRÔLE-QUALITÉ
Évaluations sommatives au niveau des pays	• **Examen de la qualité en interne** : l'un des coordonnateurs des évaluations sommatives (M. Thompson, M. Roland et Mme Wenderoth) examinera tous les principaux produits des chefs d'équipe pour les évaluations sommatives au niveau des pays. Cet examen portera sur la clarté, la cohérence, la conformité aux termes de référence, au rapport initial et aux normes internationales d'évaluation. Au moment de la finalisation des rapports, les coordonnateurs s'assureront en outre que les commentaires transmis par le Secrétariat et le Groupe d'examen technique indépendant ont été correctement pris en compte dans les rapports finaux. • **Examen de la qualité indépendant** : les projets de rapport seront examinés par un des consultants seniors ne prenant pas part à l'évaluation sommative concernée. Cet examen, majoritairement qualitatif, comprendra des comparaisons entre rapports sommatifs relatifs à différents pays d'un même groupe pour garantir la cohérence de la présentation et un même niveau de clarté. La responsable de l'équipe d'évaluation et son adjoint coordonneront cette série d'examens. • **Examen de la qualité externe** : il sera assuré par les membres du Groupe consultatif d'experts qui examineront les projets de produits à livrer en parallèle des examens réalisés par le Secrétariat et le GETI.
Évaluations prospectives au niveau des pays	• **Examen de la qualité en interne** : Rachel Outhred, coordonnatrice Itad et conseillère senior en évaluation, examinera tous les principaux produits des chefs d'équipe au niveau des pays pour les évaluations prospectives nationales (de l'étape du projet à celle de la finalisation). Au moment de la finalisation des rapports, elle s'assurera notamment que les commentaires transmis par le Secrétariat et le GETI ont été correctement pris en compte. • **Examen de la qualité indépendante** : il sera assuré par Sam MacPherson, conseiller qualité d'Itad et membre de la direction de cette organisation n'appartenant pas à l'équipe d'évaluation, qui fournira des commentaires écrits sur l'ensemble des principaux produits une fois que ceux-ci auront été examinés par Mme Outhred et révisés par les chefs d'équipe au niveau des pays. • **Examen de la qualité externe** : il sera assuré par les membres du Groupe consultatif d'experts qui examineront les projets de produits à livrer en parallèle des examens réalisés par le Secrétariat et le GETI.

© UNIVERSALIA

PHASE	MESURE DE CONTRÔLE-QUALITÉ
Rapports de synthèse et produits d'apprentissage	• **Examen de la qualité en interne** : les projets de rapports de synthèse seront revus par tous les membres de l'équipe de direction et de gestion, y compris Mme Adrien, responsable de l'équipe, et son adjoint, M. Burnett. Des ateliers, présentations et séances de bilan seront organisés en concertation avec le GPE afin de garantir leur pertinence et leur utilité générales et de vérifier que la méthodologie proposée est adaptée au contexte, notamment culturel. • **L'examen de la qualité externe** sera assuré par au moins deux membres du Groupe consultatif d'experts.

4.4 Gestion des risques et planification des urgences

114. Le tableau 4.2 ci-dessous résume les principaux **risques** anticipés et les **limites** correspondantes susceptibles d'avoir un effet négatif sur la conduite des différentes évaluations prospectives et sommatives, ainsi que les stratégies d'**atténuation** proposées. En fonction du contexte, il est possible que des risques supplémentaires surviennent pendant la réalisation des évaluations au niveau des pays. Dans ce cas, des stratégies d'atténuation adaptées seront élaborées au fur et à mesure en concertation avec le Secrétariat.

Tableau 4.2 Principaux risques et limites anticipés, et mécanismes d'atténuation envisagés

RISQUES ANTICIPÉS ET CONSÉQUENCES	MESURES D'ATTÉNUATION
Retards dans la réalisation des 46 visites à effectuer dans les pays Conséquences : transmission tardive de certains rapports d'évaluation, hors des délais requis pour fournir des informations aux réunions du Comité des stratégies et de l'impact et du Conseil du GPE, ou pour être pris en compte dans le rapport de synthèse. *Probabilité : Élevée*	Si les rapports d'évaluation/ d'avancement ne sont pas complètement terminés, l'équipe d'évaluation fournira au Secrétariat au minimum un résumé des premières conclusions clés aux dates fixées en fonction du calendrier des réunions du SIC et du Conseil ou des rapports de synthèse. Les rapports complets seront ensuite transmis aussi vite que possible et pris en compte dans les rapports de synthèse suivants si des informations importantes ont été omises.
Des situations de conflit ou de fragilité empêchent les équipes d'effectuer le recueil de données dans les pays pour les évaluations sommatives ou prospectives Conséquences : les consultants internationaux sont dans l'impossibilité de mener le recueil des données sur place. Retards de la réalisation des visites et des produits correspondants. *Probabilité : Moyenne à élevée*	Modifier le calendrier des visites et reporter les produits correspondants. Modifier l'ordre de réalisation des 22 évaluations sommatives ou tirer profit de la clause d'urgence prévoyant l'inclusion de deux pays supplémentaires dans l'échantillon des évaluations sommatives. Recueillir des données en interrogeant les parties prenantes nationales par courriel, téléphone ou Skype ; utiliser la méthode du sondage électronique pour interroger plusieurs acteurs à la fois. Relever le niveau d'effort des consultants nationaux pour assurer le recueil des données dans les pays.
Les interventions ne sont pas exécutées pendant la période de l'évaluation	Si les interventions ne sont pas exécutées pendant la période de l'évaluation, les informations sur les blocages, les obstacles, les facteurs contextuels et la politique

© UNIVERSALIA

RISQUES ANTICIPÉS ET CONSÉQUENCES	MESURES D'ATTÉNUATION
Ce risque concerne surtout les évaluations prospectives. Le défaut de mise en œuvre peut certes représenter une source d'information pour les évaluations d'impact mais ce type de situation ne présente pas un bon rapport coût-efficacité. *Probabilité : Moyenne*	économique aideront à mettre en lumière les raisons qui ont empêché l'exécution et dans quelle mesure le GPE aurait pu influer sur ces facteurs.
Important manque de données et de faits probants Conséquences : impossibilité d'effectuer une analyse de tendance fiable. Absence d'une base solide à partir de laquelle évaluer les progrès réalisés par un pays pour renforcer le système éducatif global et les résultats scolaires et, par voie de conséquence, les contributions du GPE par rapport à la théorie du changement. *Probabilité : Moyenne, mais variable selon les pays*	Prendre en compte la disponibilité des données dans la stratégie d'échantillonnage. Travailler avec le Secrétariat et les parties prenantes nationales pour combler les déficits de données. S'agissant des évaluations prospectives, si des lacunes repérées dès la phase de base ne peuvent être comblées, ajuster l'orientation de l'évaluation pour tirer un parti maximal d'autres données éventuellement disponibles. Utiliser des données qualitatives (par ex. issues de la consultation des parties prenantes) pour reconstituer une base plausible pour les questions clés, de façon à permettre l'établissement de l'historique des contributions. Identifier clairement les déficits de données et leurs implications sur l'analyse pour tous les produits à livrer.
La structure des données disponibles est limitative Pour évaluer les progrès du secteur de l'éducation, l'équipe d'évaluation utilisera les meilleures données disponibles au niveau national. Le format des données disponibles peut toutefois varier selon les pays. Il est, par exemple, possible que les pays utilisent des critères différents pour définir la notion d'inclusion, ce qui peut poser des problèmes au moment de la synthèse des observations sur la contribution du GPE dans le domaine concerné. *Probabilité : Moyenne*	En règle générale, l'équipe d'évaluation utilisera les définitions et les indicateurs du GPE pour les concepts clés et (le cas échéant) signalera les cas où la structure des données quantitatives disponibles au niveau national ne permet pas de faire la synthèse des informations. En outre, dans la mesure où la synthèse qualitative ne présente pas ce type de problème, ce risque sera atténué par une description des différences entre critères de mesure des différents pays.
Inaccessibilité des partenaires nationaux, entraînant des séries incomplètes de données, un défaut de triangulation, un sentiment de frustration des partenaires ayant le sentiment que leurs avis ne sont pas correctement pris en compte, d'où un rejet des conclusions de l'évaluation et des recommandations pour l'avenir, une augmentation des coûts et du temps nécessaires pour recueillir les données, des retards dans le recueil des données et la transmission des produits correspondants. *Probabilité : Moyenne*	Prendre contact avec les parties prenantes nationales aussi tôt que possible avant la mission pour se renseigner sur leurs disponibilités. Recueillir des données par courriel, téléphone, Skype ou par l'intermédiaire d'un consultant local avant ou après la visite. Travailler en étroite collaboration avec le responsable-pays du Secrétariat et le chargé de liaison dans le pays (agence de coordination, par ex.) pour réussir à contacter toutes les parties prenantes clés au niveau national. Consulter d'autres personnes du même groupe de parties prenantes si les informateurs pressentis ne sont pas disponibles.

© UNIVERSALIA

RISQUES ANTICIPÉS ET CONSÉQUENCES	MESURES D'ATTÉNUATION
Biais induit dans le comportement des acteurs par le fait de participer à une évaluation, indépendamment du soutien du GPE Les partenaires du GPE concernés par des évaluations prospectives risquent d'interpréter ces évaluations comme une recherche d'exemples de bonnes pratiques et pourraient de ce fait intensifier leurs efforts. *Probabilité : Moyenne à faible*	L'équipe d'évaluation passera en revue les données de performance de l'ensemble des pays du GPE pour voir si le classement des pays concernés par l'évaluation prospective a changé pendant la période de l'évaluation.
Degré d'indépendance des évaluations par rapport au Secrétariat (jugé) insuffisant Conséquences : effets négatifs sur la crédibilité des conclusions et des recommandations aux yeux des principales parties prenantes. Utilisation limitée des évaluations dans le processus décisionnel ou les comportements des principales parties prenantes. Préjudice de réputation pour le Secrétariat et les membres du consortium. *Probabilité : Moyenne à faible*	Les constats, conclusions et recommandations seront fondés sur des faits probants clairement identifiés. Examen de tous les projets de rapport par un Groupe d'examen technique indépendant. L'équipe d'évaluation intégrera les commentaires reçus à propos des projets de rapports de la façon suivante : a) les erreurs factuelles seront corrigées ; b) s'agissant des autres commentaires portant sur le contenu, l'équipe d'évaluation décidera sur la base des éléments d'appréciation disponibles si et comment ces commentaires doivent être pris en compte. En cas de rejet de commentaires ou de suggestions, l'équipe d'évaluation en donnera la raison.
Sentiment croissant de sympathie des équipes d'évaluation prospective envers le GPE ou d'autres entités devenant excessif au fil des visites successives Ce phénomène pourrait avoir pour conséquence l'établissement de rapports trop positifs omettant une critique constructive pourtant méritée de certains domaines. *Probabilité : Moyenne à faible*	Les mécanismes d'examen de la qualité internes, indépendants et externes, qui sont décrits à la section 4.3 ainsi que les commentaires du GETI permettront de repérer les cas éventuels de rapports d'évaluation prospective ne comprenant pas de faits suffisamment probants à l'appui d'évaluations trop positives.
Défection de pays ne souhaitant plus participer ou souhaitant se retirer en cours de réalisation d'une évaluation (prospective) Conséquences : déséquilibre de l'échantillon des évaluations sommatives ou prospectives. Difficultés pour mener à bien l'ensemble des huit évaluations prospectives de manière cohérente. *Probabilité : Moyenne à faible*	Processus transparent de sélection et d'échantillonnage. Travail en amont avec les responsables-pays du GPE et les partenaires d'exécution dans les pays pour susciter l'adhésion à l'évaluation au niveau des pays. Contact précoce et constant avec les hauts décisionnaires des PDP pour s'assurer que les parties prenantes comprennent la nature et la durée prévue des évaluations, en particulier des évaluations prospectives.

4.5 Devoir de vigilance

115. En cas de travail dans des situations de conflit ou d'insécurité, il incombe à Universalia, en sa qualité de prestataire officiel, de s'assurer que les autres partenaires du consortium disposent tous de systèmes adéquats pour évaluer et atténuer les risques, et de superviser les processus de sécurité et

d'évacuation en tant que de besoin. Tous les personnels devant se déplacer seront pleinement informés de la politique et des procédures d'Universalia en matière de vigilance avant leur départ de manière à s'assurer que tous les processus sécuritaires sont bien compris.

4.6 Gestion des données

116. Après la visite initiale tenue à Washington du 18 au 20 septembre 2017, le Secrétariat a créé sur OneDrive une plateforme de données en commun avec l'équipe d'évaluation, de façon à faciliter l'accès à toutes les informations pertinentes. Tous les membres de l'équipe d'évaluation ont accès à cette plateforme.

117. Tout au long du mandat, de 2017 à 2020, l'équipe d'évaluation travaillera en collaboration avec le Secrétariat et s'efforcera de partager tous les documents clés sur la plateforme commune, y compris les versions provisoires et finales des produits à livrer en relation avec les évaluations sommatives et prospectives, les rapports d'avancement et de synthèse, ainsi que les données servant de base aux constats et conclusions des évaluations nationales et aux rapports de synthèse. Le cas échéant, cette méthode facilitera une nouvelle analyse des données dans le cadre de l'évaluation sommative du GPE envisagée pour 2020.

4.7 Produits à livrer

118. Cette section récapitule brièvement les principaux produits à livrer pour l'ensemble du mandat, tels que mentionnés dans les termes de référence. Tous les produits à livrer seront transmis au Secrétariat en **anglais et dans une autre langue** (soit la langue officielle du pays soit le français pour les pays dont la langue officielle est l'anglais). Tous les rapports seront rédigés dans une **langue claire et compréhensible** pour assurer leur pertinence et leur accessibilité à un large éventail de parties prenantes.

119. Pour tous les produits à livrer, le Secrétariat fournira une synthèse des commentaires **sous trois semaines** après réception de la version provisoire. L'équipe d'évaluation produira ensuite une version révisée finale **sous trois semaines** après réception des commentaires.

120. L'équipe d'évaluation intégrera les commentaires reçus à propos des projets de rapports de la façon suivante : a) les erreurs factuelles seront corrigées ; b) s'agissant des autres commentaires portant sur le contenu, l'équipe d'évaluation décidera sur la base des éléments d'appréciation disponibles si et comment ces commentaires doivent être pris en compte. En cas de rejet de commentaires ou de suggestions, l'équipe d'évaluation en donnera la raison. Les commentaires et suggestions relatifs aux projets de rapport, ainsi que les réponses apportées à ces commentaires par l'équipe d'évaluation, seront résumés dans une matrice de commentaires qui sera transmise avec le rapport final.

Rapports relatifs aux 22 évaluations sommatives au niveau des pays

121. Pour chacune des 22 évaluations sommatives au niveau des pays, le consultant préparera un rapport d'évaluation de 40 pages maximum (hors annexes) présentant les constats, les conclusions, les faits probants et, le cas échéant, des conseils ou des recommandations pour l'avenir.

122. Les 22 rapports nationaux d'évaluation sommative suivront la même trame, dont un exemple est présenté à l'annexe XII. Sur la base de cette trame, l'équipe d'évaluation élaborera un modèle de rapport

© UNIVERSALIA

normalisé qui sera utilisé pour les deux premières évaluations sommatives (pilotes). Ce modèle sera revu et, au besoin, révisé en fonction des commentaires du GPE sur ces premiers rapports. Le calendrier envisagé pour la transmission des versions provisoires et finales des rapports nationaux d'évaluation sommative est présenté à la section 3.1 et à l'annexe II.

Rapports relatifs aux huit évaluations prospectives au niveau des pays

123. Il y aura quatre rapports pour chacun des pays concernés par l'évaluation prospective. Ces rapports seront produits selon une norme-cadre souple qui facilitera la synthèse annuelle tout en permettant l'incorporation de points propres au contexte national, pour une meilleure correction de la trajectoire spécifique de chaque pays. Pour chacun des huit pays concernés par les évaluations prospectives seront produits : un rapport de base, deux rapports annuels (2018 et 2019) et un rapport final (2020). En termes de volume, le corps du texte de ces rapports ne devra pas dépasser 40 pages.

Rapports de base pour les huit évaluations prospectives au niveau des pays

124. Les rapports de base comprendront : i) un **inventaire des données disponibles**, mettant en lumière les déficits de données qu'il peut être envisagé de combler entre la livraison du rapport de base et celle du rapport final. Des recommandations en ce sens pourront être formulées ; ii) un **aperçu** des examens, évaluations et autres données probantes attendus pendant les deux années à venir, expliquant comment l'approche de l'évaluation prospective tirera parti des études de documents ; iii) une cartographie des parties prenantes ; iv) une **théorie du changement propre au pays concerné**, définissant un sous-ensemble de questions à traiter dans les deux premiers rapports annuels et dans l'analyse finale des contributions du GPE. Cette opération comprendra une étude de la logique des liens prévus par la théorie, l'identification d'autres explications possibles sur la base de facteurs indépendants du soutien du GPE au niveau des pays et une récapitulation des données existantes en rapport avec la théorie du changement au niveau du pays.

Rapports d'avancement annuels pour les huit évaluations prospectives nationales

125. Les deux rapports annuels d'évaluation prospective fourniront les éléments suivants :

- un point sur les problèmes de données, en écho aux propositions formulées dans le rapport de base ou le rapport annuel précédent ;
- un état de la mise en œuvre du plan sectoriel, mentionnant les raisons des retards éventuels ou des ajustements apportés aux activités dans le pays ;
- une évaluation de la qualité du partenariat et des apports du GPE à la planification, à la mise en œuvre et au dialogue sectoriels, ainsi qu'au financement de l'éducation au cours de l'année écoulée, en rapportant les analyses à la théorie du changement propre au pays ;un état des progrès accomplis et de la contribution du GPE à ces progrès (voir la figure 2.2) ;
- un historique des contributions qui sera révisé et renforcé au fur et à mesure (voir la figure 2.4) ;
- des informations sur les problèmes spécifiques nécessitant un suivi et signalés comme tels dans le rapport de base ;
- un nombre limité de suggestions pratiques visant une plus grande efficience ou une correction de la trajectoire en tant que de besoin ;

© UNIVERSALIA

- une actualisation de la théorie du changement pour le pays concerné si nécessaire.

126. Les constats, conclusions et suggestions de ces rapports constitueront le socle à partir duquel il sera possible de tirer des enseignements avec le Secrétariat et les PDP et de procéder à des rectifications. Ils serviront également pour le rapport de synthèse.

Rapports finaux relatifs aux huit évaluations prospectives nationales

127. Les rapports finaux d'évaluation prospective, à livrer en mai 2020, seront très similaires aux rapports finaux de l'évaluation sommative en ce qu'ils évalueront, réviseront, renforceront et retraceront l'historique des contributions du GPE sur la période de référence. Pour l'évaluation prospective, les rapports finaux se distingueront quelque peu de ceux de l'évaluation sommative en raison de la durée plus longue de ce type d'évaluation, de l'aspect plus approfondi de l'analyse, de l'identification et de l'atténuation plus précoces des éventuels déficits de données. En plus du contenu attendu dans un rapport sommatif, les rapports d'évaluation prospective comprendront un résumé des conclusions et recommandations des deux rapports annuels précédents et des mesures prises ou non en conséquence par le GPE et d'autres parties prenantes.

Rapports d'avancement trimestriels

128. Les rapports d'avancement trimestriels permettront à l'équipe d'évaluation et au Secrétariat de faire le point sur la progression de la mise en œuvre du mandat pluriannuel. Ils porteront sur les activités d'évaluation menées pendant la période considérée ainsi que sur les problèmes de mise en œuvre éventuellement rencontrés. Un modèle de rapport d'avancement est proposé à l'annexe XIV.

Rapports de synthèse annuels

129. Des projets de rapports de synthèse annuels de 30 pages maximum (hors annexes) portant sur les évaluations sommatives et prospectives au niveau des pays seront livrés au Secrétariat en novembre 2018 et 2019. Une version finale de ces rapports de synthèse sera transmise sous trois semaines après réception des commentaires du Secrétariat.

130. Les rapports de synthèse annuels fourniront une analyse transversale des constats et conclusions tirés des activités menées pendant la période considérée[60]. Dans ces rapports, on s'efforcera de dégager des thèmes communs et divergents entre les pays, d'expliquer les différences et d'en tirer des implications pour le GPE. La méthode adoptée pour ce type d'analyse est présentée à la section 2.1.6. Un modèle de rapport de synthèse annuel est proposé à l'annexe XIII.

Rapport de synthèse final

131. Un rapport de synthèse final portant sur l'ensemble du portefeuille des évaluations sommatives et formatives réalisées au niveau des pays sera livré en avril 2020 (version provisoire). Le plan du rapport et sa longueur estimée seront décidés en 2019, sur la base des commentaires du Secrétariat sur le premier rapport de synthèse annuel et sur les documents relatifs aux évaluations prospectives et sommatives déjà livrés.

132. Le rapport de synthèse final aura à la fois un volet sommatif rétrospectif et un volet prospectif ; il accordera une attention considérable aux implications des conclusions de l'analyse transversale des

[60] De décembre 2017 à octobre 2018 pour le premier rapport annuel de synthèse, de novembre 2018 à octobre 2019 pour le second.

© UNIVERSALIA

différentes évaluations nationales pour l'action future du GPE et formulera les recommandations qui en découlent.

4.8 Communication et contact avec le client

133. La responsable de l'équipe d'évaluation et le responsable du projet pour le Secrétariat communiqueront par téléphone ou par Skype selon un rythme hebdomadaire pour discuter de l'avancement du projet et des difficultés rencontrées. En cas de problème urgent, nécessitant une intervention immédiate du Secrétariat, la responsable de l'équipe prendra contact avec le responsable du projet par courriel ou par téléphone en plus de ces réunions planifiées. Pour de plus amples informations sur l'approche proposée pour les contacts avec le client, se reporter à la section 4.9.

4.9 Diffusion des informations et enseignements

134. Compte tenu de l'aspect formatif du mandat global, les évaluations sommatives et prospectives au niveau des pays ainsi que les rapports de synthèse de ces évaluations ont pour but de promouvoir l'approfondissement des connaissances des principales parties prenantes aux niveaux mondial et national. La stratégie de l'équipe d'évaluation en la matière consiste à faire preuve d'efficacité pour dégager des informations pertinentes des évaluations puis à les présenter d'une façon qui facilite leur compréhension par les différents groupes de parties prenantes et les incite à intégrer ces éléments dans leurs futures prises de décision.

135. Il existe différents niveaux d'utilisateurs potentiels ou de groupes sociaux concernés par les efforts de diffusion des informations et les enseignements à en tirer. L'équipe d'évaluation fait une différence entre les groupes concernés **à l'échelon national** (gouvernements des PDP et membres des GLPE dans les pays participant aux évaluations) et **à l'échelon mondial** (Secrétariat et Conseil d'administration du GPE).

136. Les questions de la matrice d'évaluation fournissent un cadre directeur pour la diffusion des informations et les enseignements à tirer des principales composantes du mandat.

- Les évaluations sommatives peuvent inciter les pays à engager une réflexion sur l'application des processus du partenariat, le cycle de la politique et les progrès accomplis en matière de résultats sectoriels. Malgré leur caractère rétrospectif, ces études peuvent éclairer l'avenir. L'équipe d'évaluation ouvrira le débat avec les parties prenantes nationales sur les faits mis en évidence et leurs implications pour l'avenir.
- Les évaluations prospectives fournissent un flux continu d'éléments d'information plus fréquents aux principales parties prenantes, tant au niveau mondial que national, et permettent un ajustement de la trajectoire en cours d'exécution.
- Les éléments d'information tirés des rapports de synthèse annuels et finaux (qui rassemblent et analysent les observations faites dans le cadre des évaluations sommatives et prospectives au niveau des pays) peuvent être utiles aux parties prenantes nationales mais intéresseront surtout les parties prenantes à l'échelon mondial qui travaillent en permanence à améliorer les performances du GPE.

137. Grâce aux différents outils de diffusion des informations et d'apprentissage dont l'élaboration est prévue dans le cadre du présent mandat, l'équipe d'évaluation s'efforcera

© UNIVERSALIA

- de promouvoir la participation active des parties prenantes dans l'étude des constats et l'expression de commentaires ;
- de dégager les messages les plus pertinents pour les différents groupes de parties prenantes ;
- de formuler ces messages de façon claire et compréhensible ;
- de présenter ces messages de manière accessible et attrayante (supports visuels, par ex.) ;
- de fournir des faits probants ;
- d'encourager la réflexion sur les messages et les faits présentés ;
- d'insérer des occasions d'apprentissage dans le calendrier existant des évaluateurs et des parties prenantes (réunions déjà prévues du Conseil ou du SIC, par ex.).

138. Sur la base de ces principes directeurs, l'équipe propose un premier ensemble d'outils de diffusion et d'outils didactiques présentés dans les tableaux 4.3 et 4.4. L'utilisation de ces outils, qui visent à favoriser l'apprentissage, est compatible avec le niveau d'effort prévu pour les évaluations. L'équipe d'évaluation et le Secrétariat collaboreront tout au long du projet à la création d'occasions supplémentaires d'apprentissage et à la facilitation de ce processus dans le cadre des évaluations au niveau des pays ainsi qu'à la diffusion des résultats.

Tableau 4.3 Parties prenantes au niveau des pays : Proposition d'outils de diffusion et d'outils didactiques

OUTILS	DESCRIPTION
Outils de diffusion – relever des informations pertinentes dans les évaluations nationales et les présenter aux parties prenantes d'une manière accessible et appropriée.	
Rapports d'évaluation au niveau des pays	Les rapports d'évaluation sommative relatifs aux différents pays donneront des exemples précis du degré de pertinence de la théorie du changement du GPE et des lacunes éventuelles (au niveau du modèle opérationnel ou dans sa mise en œuvre) et indiqueront la méthode utilisée par le pays concerné pour résoudre les problèmes rencontrés. Les rapports comprendront des aides visuelles (infographies, par ex.) pour en faciliter la lecture et concentrer l'attention sur les messages clés. Les rapports d'évaluation prospective adopteront une approche similaire.
Des webinaires seront proposés aux gouvernements des PDP et aux GLPE des pays concernés.	Pour les évaluations sommatives, deux webinaires (un en 2018 et l'autre en 2019) seront proposés pour réfléchir aux éléments appris pendant l'année, en prenant des exemples dans les pays visités. Pour les évaluations prospectives, deux webinaires (un en 2019 et l'autre en 2020) seront proposés. Les représentants des gouvernements et les membres des GLPE des pays participants seront tous invités.
Blogs tenus par les responsables-pays du GPE	Si les responsables-pays du GPE tiennent un blog sur l'un des pays participant aux évaluations prospectives ou sommatives, nous pourrons relire les articles et faire des propositions d'ajout d'informations, le cas échéant.
Outils didactiques – faciliter/favoriser les processus aidant les parties prenantes à appréhender les faits probants et à en tenir compte dans leurs prises de décision ultérieures.	

© UNIVERSALIA

OUTILS	DESCRIPTION
Ateliers d'information et de discussion avec les représentants des PDP et les membres des GLPE	Évaluations sommatives : une séance de bilan et de discussion sera organisée à la fin des missions dans les pays. Ces ateliers favoriseront une approche plus collaborative de l'interprétation des données et serviront à présenter et à discuter les premières conclusions des évaluations sommatives. Évaluations prospectives : des séances-bilans seront organisées sur place à la fin de chaque mission dans les pays. Elles favoriseront une approche collaborative de l'interprétation des constatations faites au départ et à mi-parcours, de façon à renforcer l'historique des contributions.
Séances de discussion structurées avec les parties prenantes – lors de la réunion annuelle	Lors de la réunion annuelle des PDP et du Secrétariat, la responsable de l'équipe d'évaluation animera un débat avec les parties prenantes sur les premières conclusions.

Tableau 4.4 Parties prenantes au niveau mondial : Proposition d'outils de diffusion et d'outils didactiques

OUTIL DIDACTIQUE	DESCRIPTION
Outils de diffusion – relever des informations pertinentes dans les évaluations nationales et les présenter aux parties prenantes d'une manière accessible et appropriée.	
Rapports de synthèse des évaluations	Les rapports de synthèse permettent des comparaisons entre pays qui révèlent les problèmes communs, les lacunes, les enseignements à tirer des hypothèses qui sous-tendent la théorie du changement globale ou au niveau des pays. Les rapports comprendront des aides visuelles (infographies, par ex.) pour en faciliter la lecture et concentrer l'attention sur les messages clés.
Outils didactiques – faciliter/favoriser les processus aidant les parties prenantes à appréhender les faits probants et à en tenir compte dans leurs prises de décision ultérieures.	
Débats structurés avec les parties prenantes à l'occasion des réunions du SIC ou du Conseil du GPE	Chaque année, la responsable de l'équipe d'évaluation animera un débat avec le SIC ou le Conseil dans son ensemble sur les informations issues du recueil et de l'analyse des données réalisés dans le cadre des évaluations sommatives et prospectives. Ces débats comprendront des présentations ou des infographies récapitulatives, en fonction des besoins.
Déjeuners de travail	Une séance « Réflexion à l'heure du déjeuner » autour des premières conclusions sera organisée avec les responsables-pays du GPE (sur site et via internet) après réalisation de chacun des groupes de missions dans les pays concernés par les évaluations sommatives. Ces débats comprendront des présentations ou des infographies récapitulatives, en fonction des besoins. Un déjeuner de travail sera organisé après la deuxième ou la troisième série de missions dans les pays afin d'assurer l'adhésion des parties prenantes nationales aux premières conclusions avant la présentation de celles-ci à des auditoires plus larges.

© UNIVERSALIA

4.10 Éthique

139. Les membres du consortium respecteront strictement les principes éthiques et les codes de déontologie internationalement reconnus en matière d'évaluation, en particulier en ce qui concerne les situations humanitaires et de conflit, et les populations défavorisées et vulnérables.

140. Le travail de l'équipe d'évaluation sera guidé par les lignes directrices suivantes : les « Normes de qualité pour l'évaluation du développement » du CAD/OCDE[61] ; les normes d'évaluation, les règles d'évaluation, les lignes directrices en matière d'éthique et le code de conduite pour l'évaluation applicables dans le système des Nations Unies (GNUE)[62] ; les principes et normes de la Banque mondiale pour l'évaluation des programmes de partenariat à l'échelle mondiale et régionale[63] ; le guide d'évaluation de l'action humanitaire d'ALNAP[64] ; le « Sphere Handbook and Standards for Monitoring and Évaluation »[65], et les lignes directrices relatives à l'éthique de la recherche menée auprès d'enfants[66].

[61] https://www.oecd.org/dac/evaluation/dcdndep/44920384.pdf
[62] http://www.uneval.org/document/detail/21 et http://www.uneval.org/document/detail/22 , http://www.uneval.org/document/detail/102 et http://www.unevaluation.org/document/detail/100
[63] http://siteresources.worldbank.org/EXTGLOREGPARPROG/Resources/sourcebook.pdf
[64] http://www.alnap.org/resource/23592.aspx
[65] http://www.sphereproject.org/silo/files/sphere-for-monitoring-and-evaluation.pdf
[66] http://childethics.com/

© UNIVERSALIA

Annexe I Termes de référence du mandat

DESCRIPTION DES SERVICES D'ÉVALUATION
CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE D'ÉVALUATIONS-PAYS DANS LE CADRE DU PLAN GPE 2020
2017-2020

A. Contexte et objectifs du projet

Créé en 2002, le Partenariat mondial pour l'éducation (Partenariat mondial ou GPE), précédemment dénommé Éducation pour tous – Initiative Fast Track, est un partenariat multipartite qui œuvre au soutien et au financement de l'éducation dans les pays à revenus faibles et moyens de la tranche inférieure, contribuant ainsi à la réalisation de l'Objectif de développement durable relatif à l'éducation (ODD 4).

En décembre 2015, le Conseil d'administration du GPE a adopté un nouveau plan stratégique, le Plan GPE 2020 qui fixent des buts et des objectifs à atteindre par le partenariat sur la période 2016 - 2020.

En juin 2016, le GPE a adopté une stratégie de suivi et d'évaluation (S&E). Celle-ci comprend un cadre de résultats qui sert à contrôler les progrès accomplis dans la réalisation des trois buts et des cinq objectifs stratégiques de la théorie du changement du GPE. Elle prévoit en outre la conduite d'une série d'évaluations interconnectées destinées à analyser la mesure dans laquelle les réalisations et les activités du GPE contribuent aux résultats et à l'impact au niveau des pays, c'est-à-dire dans quelle mesure la théorie du changement du GPE contribue aux résultats éducatifs enregistrés par les pays en développement partenaires du GPE (PDP) dans les domaines des apprentissages, de l'équité et des systèmes éducatifs. Plutôt que de recourir à une seule évaluation sommative à la fin du plan quinquennal, la stratégie prévoit la conduite entre 2017 et 2020 d'évaluations programmatiques et thématiques et d'évaluations au niveau des pays, qui seront reprises dans l'évaluation sommative à réaliser en 2020.

B. Objet

Les buts et objectifs stratégiques du GPE sur la période 2016-2020 visent à améliorer les apprentissages, l'équité et l'inclusion par le soutien qu'apporte le GPE au renforcement des systèmes éducatifs dans ses 65 pays en développement partenaires. En raison de la place centrale qu'occupent les résultats au niveau des pays dans le plan GPE 2020, la plus grande partie des ressources d'évaluation de GPE 2020 serviront à évaluer la valeur ajoutée par le GPE au niveau des pays par le soutien qu'il apporte à la planification nationale du secteur de l'éducation, par l'importance qu'il attache à l'organisation d'un dialogue inclusif autour de la politique éducative et à la responsabilité mutuelle et par le financement de la mise en œuvre des plans sectoriels.

Deux types d'évaluations nationales sont proposés dans la Stratégie de suivi et d'évaluation du GPE pour appréhender l'impact du GPE à l'échelle nationale par une approche sommative et formative :

a. **des évaluations sommatives des programmes au niveau des pays** à effectuer sur un échantillon de pays vers ou à la fin de la période de financement, de façon à évaluer les réalisations et les contributions du GPE aux résultats tout au long d'un cycle de la politique, depuis l'analyse sectorielle et l'élaboration du plan jusqu'à la mise en œuvre des programmes. Ces évaluations programmatiques sommatives au niveau des pays pourront

© UNIVERSALIA

s'appuyer sur les évaluations menées par les agents partenaires (évaluations à mi-parcours, essais contrôlés randomisés, etc.). Ces évaluations devront toutefois aller au-delà de l'évaluation des financements du GPE pour apprécier l'impact global du soutien du GPE en termes d'analyse et de planification sectorielles, de dialogue inclusif sur la politique à mener, et de financement orienté sur les résultats se traduisant par des résultats sectoriels dans les domaines des apprentissages et de l'équité dans le PDP concerné ;

b. **des évaluations formatives ou « prospectives » au niveau des pays,** qui suivront les activités et les programmes du GPE dans un autre échantillon de pays, plus restreint, sur la période allant jusqu'en 2020, de façon à effectuer une étude en continu de l'efficacité du modèle opérationnel et de la théorie du changement du GPE, notamment de son modèle de financement au niveau des pays introduit en 2014. Cela permettra d'évaluer les programmes en cours d'exécution et de procéder à des rectifications de trajectoire et à des améliorations.

C. Questions d'évaluation

Les évaluations au niveau des pays viseront à évaluer la pertinence, l'efficience et l'efficacité de la théorie du changement du GPE à l'échelon national, ainsi que les progrès accomplis en rapport avec les buts et objectifs du plan GPE 2020. Les évaluations sommatives et les évaluations prospectives devront apporter des réponses aux questions ci-dessous, même si la perspective adoptée est différente selon le type d'évaluation :

1) Quel est le degré de pertinence, d'efficience et d'efficacité du soutien apporté par le GPE et son Secrétariat à l'échelon national en matière de renforcement des systèmes éducatifs, d'amélioration des acquis scolaires de tous les enfants, et de renforcement de l'équité, de l'égalité des sexes et de l'inclusion ? [*buts stratégiques 1 à 3 ; objectifs stratégiques 1 à 3]*

2) En particulier, comment le GPE pourrait-il renforcer son soutien dans les domaines suivants :

 a. Soutien du GPE à la planification et à la mise en œuvre de la politique du secteur de l'éducation *[objectif stratégique 1]*

 b. Soutien du GPE visant à encourager la responsabilité mutuelle par une concertation inclusive sur l'action à mener et un travail commun de suivi *[objectif stratégique 2]*

 c. Financement par le GPE des programmes de mise en œuvre des plans sectoriels (y compris par des exigences spécifiques et par une composante de financement basée sur les résultats) *[objectif stratégique 3]*

3) De quelle façon le GPE peut-il encore améliorer l'efficacité de son modèle opérationnel au niveau des pays (efficacité de l'action des agents partenaires pour assurer la pérennité des capacités nationales ; optimisation des ressources et ajustements appropriés du financement ; fonctionnement des groupes locaux des partenaires de l'éducation et des agences de coordination) ?

© UNIVERSALIA

4) Quelle influence ou complémentarité le GPE a-t-il eue sur les flux de ressources (aux niveaux national et international) consacrés à l'éducation à l'échelon national ? *[objectif stratégique 4 : Des financements plus importants et de meilleure qualité]*

5) Quel est le degré d'efficacité du GPE en matière de mobilisation des atouts du partenariat (par le biais de la responsabilité mutuelle des résultats, des échanges de connaissances à l'échelle mondiale et transnationale, de l'innovation et du plaidoyer) pour favoriser l'obtention de solides résultats éducatifs au niveau national ? [*objectif stratégique 5 : Renforcer le partenariat]*

Pour traiter l'une ou l'autre de ces questions, il est important d'établir le lien entre la performance du partenariat à l'échelle nationale et le travail du partenariat à l'échelle mondiale d'une part, et d'autre part dans toute la mesure du possible, entre le travail du partenariat à l'échelle nationale et le changement systémique national (au niveau des résultats).

D. Périmètre du travail/ services professionnels

Le mandat porte sur la **conception et la mise en œuvre du portefeuille d'évaluations du GPE au niveau des pays.** Il couvrira l'élaboration d'une approche globale des évaluations sommatives et des évaluations prospectives au niveau des pays. Ces évaluations seront conçues de manière à mesurer la pertinence, l'efficience et l'efficacité de la théorie du changement du GPE et de son modèle opérationnel au niveau des pays. Le prestataire mettra en place une évaluation permettant de déterminer si le GPE est en voie d'atteindre les buts et les objectifs du plan GPE 2020, dans quelle mesure et par quels moyens.

Ce programme d'évaluations s'inspirera du guide d'évaluation des Programmes de partenariats mondiaux et régionaux (Global and Régional Partnership Program (GRPP) Évaluation Sourcebook) (IEG-BM), des normes et règles du GNUE et des critères d'évaluation du développement du CAD de l'OCDE qui définissent des normes de qualité pour l'évaluation des programmes mondiaux. L'innovation est encouragée en matière d'approche de l'évaluation des progrès nationaux et du travail du partenariat, en particulier au niveau des pays.

Pendant la phase de conception, le prestataire assurera, au minimum, les tâches suivantes :

- Évaluation de la disponibilité de la documentation
- Revue de la littérature
- Proposition d'une approche d'un bon rapport coût-efficacité pour les évaluations sommatives et prospectives au niveau des pays portant sur la période de septembre 2017 à mi-2020. L'approche proposée doit garantir que les évaluations permettent de juger de la réalisation des buts et objectifs stratégiques au niveau des pays définis dans le plan GPE 2020 et sont conçues pour apporter une réponse aux questions d'évaluation mentionnées plus haut.
- Proposition d'une stratégie d'échantillonnage robuste et bien étayée qui assure un équilibre géographique, inclut des pays en situation de fragilité et de conflit et reflète la diversité des caractéristiques des systèmes éducatifs des pays du partenariat. La méthode d'échantillonnage tiendra compte de facteurs tels que le volume des financements, les risques liés au contexte, au secteur et au financement selon le cadre des risques opérationnels du GPE, les niveaux de revenu, etc. Le prestataire présentera un solide argumentaire à l'appui des variables prises en compte. Enfin, les PDP retenus pour les évaluations sommatives devront tous avoir atteint ou presque atteint la fin de l'exécution du programme et les PDP retenus pour les évaluations prospectives devront au contraire être en début d'exécution du programme.

© UNIVERSALIA

- Mise en place de solides méthodes quantitatives et qualitatives permettant d'assurer la triangulation des conclusions (assorties de bons instruments de collecte des données) ainsi que d'une stratégie d'analyse des données, une stratégie d'examen de la qualité des données et une stratégie visant à susciter les commentaires des parties prenantes de l'évaluation. Les techniques visant à obtenir et analyser des preuves « tangibles », quantitatives, fondées sur des statistiques et objectivement vérifiables (en complément de techniques permettant de recueillir des données qualitatives fondées sur les perceptions et les avis des parties prenantes) seront particulièrement appréciées (données secondaires si elles existent ou données primaires, le cas échéant).
- Élaboration d'une matrice d'évaluation détaillée pour chaque type d'évaluation (sommative et prospective).
- Proposition d'un plan de travail pluriannuel complet, réaliste et réalisable pour les activités d'évaluation et les produits à livrer, incluant une composante de prise en compte des impondérables et une répartition des rôles et des responsabilités. Ce plan comprendra des processus spécifiques pour chacune des 30 évaluations (macro-niveau), par exemple pour la transmission des protocoles de recueil des données au GPE, les visites de terrain, l'administration des enquêtes, etc. Ainsi, certains protocoles de recueil des données ne devront être transmis qu'une seule fois s'ils sont utilisés pour l'ensemble des pays concernés par les évaluations sommatives et prospectives.
- Proposition de méthodes d'atténuation des difficultés prévisibles.
- Proposition d'une méthode pour rendre compte annuellement des constats de l'évaluation qui soit compatible et complémentaire des rapports existants (rapports annuels d'examen du portefeuille du GPE, nouveaux rapports de résultats, rapports de suivi, études et évaluations effectuées par les agents partenaires, etc.).
- Proposition d'un protocole visant à établir des contacts et à travailler avec différents acteurs du Secrétariat du GPE pendant la réalisation de l'évaluation, en particulier avec le responsable des évaluations du GPE.
- Proposition d'une méthode permettant de soutenir et d'enrichir d'autres évaluations mentionnées dans la Stratégie de suivi et d'évaluation du GPE (notamment des évaluations thématiques, programmatiques et des évaluations sommatives finales). Estimation du besoin d'un nouveau renforcement du recueil de données au niveau du Secrétariat pour appuyer les évaluations nationales et proposition de systèmes ou de méthodes appropriées pour le faire.
- Proposition de méthodes appropriées pour diffuser ces évaluations et en tirer des enseignements. Le prestataire élaborera une robuste stratégie de communication et d'apprentissage tant au niveau national qu'au niveau mondial, en particulier en ce qui concerne la définition d'actions visant à aider le GPE et les PDP à tirer des enseignements des conclusions de l'évaluation. Cette démarche pourrait, par exemple, comprendre la formulation de recommandations de mise en œuvre à l'échelon national et l'utilisation d'analyses transversales pour éclairer le travail du GPE à l'échelon mondial et à l'échelon national.
- Dans l'esprit de la Déclaration de Paris, le prestataire s'efforcera aussi, avec l'aide du GPE, d'harmoniser les évaluations au niveau des pays avec celles des autres partenaires[67].
- Formulation de suggestions visant à optimiser les dépenses du GPE.

[67] En s'appuyant, par exemple, sur le modèle de l'évaluation conjointe du soutien externe à l'éducation de base.

S'agissant de l'exécution des évaluations au niveau des pays, il convient de prévoir au minimum les caractéristiques d'envergure et de conception ci-après.

- Au minimum 22 évaluations sommatives et 8 évaluations prospectives seront organisées au niveau des pays pendant la durée du contrat (2017-2020).
- Toutes les évaluations comprendront une étude et une analyse approfondies des documents de financement du GPE, des plans sectoriels nationaux de l'éducation, des rapports de suivi, des rapports (d'évaluation) des agents partenaires, des comptes rendus et des documents techniques et sectoriels produits à l'échelon national, des indicateurs nationaux tirés du cadre de résultats du GPE et des statistiques internationales pertinentes.
- Toutes les évaluations devront comprendre une collecte de données qualitatives auprès des partenaires clés dans les pays concernés (réalisée par le biais d'entretiens, d'enquêtes, etc.).
- Une collecte de données de terrain fera impérativement partie de toutes les évaluations. Des contacts avec des experts nationaux et régionaux de la recherche et de l'évaluation sont attendus ainsi que des plans de communication des conclusions aux parties prenantes nationales.
- Les évaluations prospectives devront prévoir chaque année une collecte des données et le rapport correspondant sur toute la période du contrat (2017- 2020).
- Des données devront au minimum être collectées auprès du ministère de l'Éducation, du ministère des Finances, des agents partenaires, des agences de coordination, des autres parties prenantes clés du secteur et des membres des groupes locaux des partenaires de l'éducation et de la société civile ; des données seront également recueillies auprès des enseignants et des élèves.
- Les constats établis pour chacune des questions d'évaluation seront exprimés clairement et étayés par des données probantes. Les méthodes d'analyse et les résultats doivent être entièrement documentés ; les points forts et les limites des hypothèses d'analyse doivent être clairement décrits.
- Toutes les recommandations issues des évaluations, formulées pour les niveaux national et mondial, découleront logiquement de données probantes et des conclusions qui en sont tirées et seront précises et réalisables.

Pendant les phases de conception et de mise en œuvre :

- Le Secrétariat du GPE aidera le prestataire en lui transmettant des rapports, données et supports secondaires et en lui facilitant le contact avec les partenaires du GPE au niveau national.
- Le contrat sera géré par le responsable des évaluations, membre de l'équipe résultats et performances du GPE, qui veillera à l'indépendance comportementale et organisationnelle de l'évaluation, fournira des informations et assurera un examen de la qualité approprié et indépendant de tous les rapports (finaux).

Si le recours à des sous-traitants pour certains éléments spécifiques est encouragé, le prestataire est en dernier ressort responsable de la qualité du travail des éventuels sous-traitants.

F. Produits à livrer/ réalisations spécifiques

L'ensemble des évaluations au niveau des pays sera conçu et réalisé sur une période d'environ trois ans, commençant en septembre 2017 et se terminant au 31 décembre 2020.

© UNIVERSALIA

Un calendrier annuel de livraison des produits d'évaluation sera fixé dans le rapport initial, premier produit à livrer.

1) Rapport initial, comprenant une proposition de conception des évaluations et d'échantillonnage (fin 2017). Le prestataire rédigera un rapport initial complet de 50 pages maximum (hors annexes), exposant les programmes de travail et les caractéristiques de conception des évaluations sommatives et prospectives au niveau des pays. Le rapport initial sera présenté au Secrétariat du GPE et à la présidente du Comité des stratégies et de l'impact qui formuleront des commentaires avant sa finalisation. Le rapport initial devra au minimum décrire les éléments de la phase de conception énumérés à la section E des présents termes de référence.

2) Rapports trimestriels d'avancement à partir du premier trimestre après le début du contrat.

3) Rapport de base (étude documentaire) pour les évaluations prospectives (début 2018).

4) Analyses de terrain annuelles pour la composante des évaluations prospectives (une fois par an, à partir de 2018). Elles seront intégrées aux rapports annuels de synthèse décrits ci-dessous.

5) Rapports d'évaluation sommative au niveau des pays (en trois groupes par an).

6) Rapports annuels de synthèse des évaluations sommatives et prospectives au niveau des pays, transmises au Secrétariat du GPE (en décembre de chaque année, à compter de 2018), et présentées au Comité des stratégies et de l'impact (en avril de chaque année) et/ou au Conseil d'administration du GPE. Ces rapports annuels comprendront des analyses transversales des évaluations sommatives et prospectives réalisées dans l'année et donneront une idée de la progression d'une année sur l'autre.

7) Rapport final de synthèse portant sur l'ensemble du portefeuille des évaluations sommatives et formatives au niveau des pays (début 2020). Ce rapport comprendra une analyse transversale des conclusions des sous-portefeuilles sommatif et prospectif.

8) Présentation des conclusions en vue d'une revue et de commentaires au niveau des pays, ainsi que lors de réunions avec les PDP ou d'autres manifestations régionales (1 réunion PDP par an). Au cas par cas, une présentation des conclusions au niveau des pays pourra être organisée en présentiel ou à distance, selon le contexte et en fonction de l'existence de bonnes conditions d'organisation de conférences à distance ou au contraire de la préférence pour une présence physique.

Nota bene :

- Le prestataire s'assure que toutes les données sont recueillies dans le respect des normes déontologiques et que les données collectées sont classées, sauvegardées et conservées dans des conditions qui permettent leur réutilisation dans le cadre de l'évaluation sommative du GPE.
- Toutes les données et conclusions restent la propriété du GPE en fin de contrat.
- Le prestataire prévoit un délai de trois semaines pour donner au Secrétariat le temps de formuler ses commentaires sur un rapport (le délai pourra varier en fonction du type de rapport et du nombre de rapports livrés simultanément).

© UNIVERSALIA

- Les rapports d'évaluation doivent être clairs, rédigés dans un style impartial et constructif. Tous les projets de rapport feront l'objet d'une correction professionnelle. Tableaux et graphiques de haute qualité y seront utilisés de manière créative.
- Le prestataire est responsable de la correction, de la conception, de la traduction et de l'impression des documents suivants : i) rapport annuel de synthèse des évaluations au niveau des pays [50 exemplaires de la version anglaise de chaque rapport], ii) toutes les évaluations sommatives au niveau des pays [50 exemplaires de la version anglaise de chaque rapport], iii) rapport final de synthèse [250 exemplaires de la version anglaise] pour les évaluations sommatives et prospectives (après finalisation et approbation pour tous les rapports). S'agissant du style et de la langue, le prestataire se conformera aux directives et aux normes de publication du GPE.
- On attend du prestataire qu'il participe à la diffusion des conclusions de l'évaluation, à la demande du GPE.
- Au minimum, i) 22 évaluations sommatives au niveau des pays et ii) 8 évaluations prospectives au niveau des pays seront réalisées.
- Il ne sera pas nécessaire de faire traduire les rapports en plus de deux langues. Si, par exemple, une évaluation sommative concerne un PDP dont la langue officielle est l'espagnol ou le portugais, le rapport devra être disponible dans cette langue et en anglais mais pas nécessairement en français. Les rapports annuels de synthèse et le rapport final de synthèse devront être disponibles en anglais et en français.

Les rapports imprimés seront livrés au siège du Secrétariat du GPE, à Washington (États-Unis).

- Les frais associés au recours (et à l'encadrement) de sous-traitants engagés par le prestataire seront supportés par le prestataire lui-même.
- Tous les autres frais éventuellement encourus pour assurer une bonne prestation des services incombent au prestataire.

© UNIVERSALIA

Annexe II
Déroulement général de l'évaluation

Se reporter au fichier séparé Excel transmis en même temps que le rapport initial.

© UNIVERSALIA

Annexe III Matrice complète d'évaluation au niveau des pays

PRINCIPALES QUESTIONS ET SOUS-QUESTIONS	INDICATEURS	PRINCIPALES SOURCES D'INFORMATION	ANALYSE
Question clé I : Le soutien du GPE à [pays] a-t-il contribué à la réalisation des objectifs nationaux en matière de planification sectorielle, de mise en œuvre du plan sectoriel, de dialogue et de suivi sectoriels, et à un financement de l'éducation plus important/ meilleur[68] ? Si oui, de quelle façon ?			
QEP 1 : Le GPE a-t-il contribué à la planification sectorielle de l'éducation et à la mise en œuvre du plan sectoriel en [pays] pendant la période de référence [69] ? De quelle façon ?			
QEP 1.1 Quels ont été les points forts et les points faibles de la planification du secteur éducatif pendant la période de référence ?	• Mesure dans laquelle le dernier plan sectoriel du pays satisfait aux critères d'évaluation du GPE/IIEP UNESCO[70]. – Le processus de préparation du plan a été mené par le pays, de manière participative et transparente – Le plan constitue un corpus solide de stratégies et de mesures visant à relever les principaux défis du secteur de l'éducation	• Plan sectoriel en cours et anciens plans (y compris ceux remontant à la période où le pays concerné ne faisait pas encore partie du GPE s'ils sont disponibles) • Documents d'assurance qualité des PSE/PTE du GPE	• Analyse avant/après (sous réserve de la disponibilité de données sur les cycles de politique antérieurs) • Triangulation des données tirées de l'examen des

[68] Critères d'évaluation de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience du CAD de l'OCDE.

[69] La période de référence n'est pas la même pour les évaluations sommatives et les évaluations prospectives. Les évaluations prospectives porteront principalement sur la période allant du début de l'année 2018 au début de l'année 2020 et rendront compte de l'observation des changements par rapport à la base de référence qui aura été établie. Les évaluations sommatives porteront sur la période couverte par l'ESPIG le plus récemment mis en œuvre dans le pays concerné. Toutefois, pour certains indicateurs (sous réserve de la disponibilité des données), les évaluations sommatives prendront aussi en considération les cinq années précédant l'entrée du pays dans le GPE, de manière à réaliser une analyse de tendance pour les données pertinentes.

[70] Partenariat mondial pour l'éducation, Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO Guide pour l'évaluation d'un plan sectoriel de l'éducation. Washington et Paris. 2015.

Consultable à l'adresse : file:///C:/Users/anett/AppData/Local/Packages/Microsoft.MicrosoftEdge_8wekyb3d8bbwe/TempState/Downloads/2015-06-gpe-iiep-guidelines-education-sector-plan-appraisal.pdf

PRINCIPALES QUESTIONS ET SOUS-QUESTIONS	INDICATEURS	PRINCIPALES SOURCES D'INFORMATION	ANALYSE
	– Les questions d'équité, d'efficacité et d'apprentissage sont prises en compte de manière à améliorer les performances du secteur – Les différents éléments du plan sectoriel sont cohérents – Les modalités de financement, de mise en œuvre et de suivi sont favorables à la réalisation du plan • Mesure dans laquelle le plan sectoriel précédent satisfaisait aux normes actuelles de qualité du GPE ou à d'autres normes de qualité (propres au pays, par ex.) (sous réserve de disponibilité des données) • Avis des parties prenantes sur les points forts et les points faibles des processus de planification sectorielle (les deux derniers) s'agissant des aspects suivants : – Leadership et inclusivité de la préparation du plan sectoriel – Pertinence et cohérence du plan sectoriel – Prise en compte adéquate des questions d'équité, d'efficience et d'apprentissage dans le plan sectoriel – Respect des délais pour les processus de préparation du plan	• Rapports des revues sectorielles conjointes • Autres rapports ou examens comprenant des commentaires sur la qualité des plans sectoriels antérieurs • Entretiens	documents et des entretiens
QEP 1.2 Quels ont été les points forts et les points faibles de la mise en œuvre du plan sectoriel de l'éducation pendant la période de référence ?	• Progrès de la mise en œuvre des objectifs du plan sectoriel/ cibles de mise en œuvre atteintes pour le plan sectoriel en cours/ le plus récent (Sous réserve de la disponibilité des données : comparaison avec les progrès de mise en œuvre du plan sectoriel précédent) • Mesure dans laquelle le financement de la mise en œuvre du plan sectoriel est totalement assuré (comparaison entre le plan en cours ou le plus récent et le plan précédent si les données sont disponibles) • Avis des parties prenantes sur le respect des délais, l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre du plan sectoriel et sur les changements observés par rapport	• Plan sectoriel en cours et anciens plans (y compris ceux remontant à la période où le pays concerné ne faisait pas encore partie du GPE s'ils sont disponibles) • Documents de mise en œuvre des PSE/PTE du gouvernement du PDP, y compris les rapports d'examen à mi-parcours et finaux	• Analyse avant/après (sous réserve de la disponibilité de données sur les cycles de politique antérieurs) • Triangulation des données tirées de l'examen des documents et des entretiens

© UNIVERSALIA

PRINCIPALES QUESTIONS ET SOUS-QUESTIONS	INDICATEURS	PRINCIPALES SOURCES D'INFORMATION	ANALYSE
	aux cycles de politique antérieurs dans les domaines suivants : – Degré de cohérence et de faisabilité des plans – Capacité et gestion de mise en œuvre – Financement – Autres (propres au pays concerné)	• Évaluations des programmes ou du secteur, y compris les études en amont du soutien apporté par le GPE pendant la période de référence • Rapports des revues sectorielles conjointes • Rapports ou études sur les PSE/PTE commandés par d'autres partenaires du développement ou par le gouvernement du PDP • Rapports des OSC • Entretiens	
QEP 1.3 Le GPE a-t-il contribué aux caractéristiques de la planification sectorielle qui ont été observées ? De quelle façon ? a) Par le biais d'un financement pour la préparation d'un plan sectoriel (ESPDG) (financement lui-même, conditions de financement) b) Par le biais d'un autre soutien (assistance technique, plaidoyer, normes, examen de la qualité, lignes directrices, renforcement des capacités, activités de facilitation, financements du FSCE et de l'ASA, diffusion transnationale de données	a) Contributions liées à l'ESPDG du GPE et aux conditions de financement qui y sont associées : • Montant de l'ESPDG par rapport au total des ressources investies dans la préparation du plan sectoriel ; éléments attestant de l'utilité de l'ESPDG du GPE pour répondre aux lacunes, besoins ou priorités définis par le gouvernement du PDP ou le GLPE b) Contributions liées à un autre type de soutien (hors ESPDG) : • Soutien relatif à des besoins/lacunes identifiés par le gouvernement du PDP ou le GLPE • Soutien adapté pour mieux correspondre à des besoins techniques ou culturels propres au contexte de [pays] • Soutien visant à renforcer la pérennité des capacités locales/ nationales en matière de planification ou de mise en œuvre du plan • Avis des parties prenantes sur le caractère pertinent et approprié du soutien du GPE en assistance technique, plaidoyer, normes, examen de la qualité, lignes	• Données de mise en œuvre des PSE, y compris les revues sectorielles conjointes • Rapports des agents partenaires du GPE et autres données sur la performance des financements • Rapports du Secrétariat (par ex. rapports de mission/ des responsables-pays de retour de visite • Documents d'examen de la qualité des PSE/PTE du GPE • Autres documents relatifs à l'assistance technique ou aux activités de plaidoyer • Requêtes de financement des pays • Entretiens	• Triangulation des données tirées de l'examen des documents et des entretiens • Dans la mesure du possible : Comparaison entre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs des ESPIG liés à des cibles de performance précises et ceux sans cibles précises (tranche variable)

PRINCIPALES QUESTIONS ET SOUS-QUESTIONS	INDICATEURS	PRINCIPALES SOURCES D'INFORMATION	ANALYSE
probantes et de bonnes pratiques)[71]	directrices, renforcement des capacités, activités de facilitation, financements du FSCE et de l'ASA, l'échange de connaissances dans les domaines suivants : – Réponse aux besoins et priorités – Respect des particularités du contexte national – Valeur ajoutée aux processus pilotés par les pays (par ex. examen de la qualité réalisé par le Secrétariat)	• Analyses du secteur de l'éducation • Plan stratégique de réduction de la pauvreté des pays	
QEP 1.4 Le GPE a-t-il contribué aux caractéristiques de mise en œuvre du plan sectoriel qui ont été observées ? De quelle façon ? a) Par l'intermédiaire des conditions de financement associées aux EPDG et ESPIG et par la tranche variable[72] b) Par le biais d'un soutien non financier (assistance technique, plaidoyer, normes, procédures d'examen de la qualité, lignes directrices, renforcement des capacités, activités de facilitation et partage transnational de	a) Contributions liées aux financements du GPE (EPDG et ESPIG), aux conditions de financement qui y sont associées et à la tranche variable (le cas échéant) • Montant absolu des décaissements du GPE et proportion de ces décaissements par rapport à l'aide totale apportée à l'éducation • Montant de l'allocation maximale et montant effectivement reçu du GPE par un pays (tranche fixe et tranche variable) et motifs de la non-perception de la totalité de l'allocation maximale • Éléments attestant de l'utilité des financements du GPE pour répondre aux lacunes, besoins ou priorités définis par le gouvernement du PDP ou le GLPE • Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs définis dans les accords de financement du GPE comme déclencheurs de la tranche variable, en comparaison des progrès réalisés dans les domaines sans cibles précises (le cas échéant)	• Données de mise en œuvre des PSE, y compris les revues sectorielles conjointes • Rapports des agents partenaires du GPE et autres données sur la performance des financements • Rapports du Secrétariat (par ex. rapports de mission/ des responsables-pays de retour de visite • Documents d'examen de la qualité des PSE/PTE du GPE • Autres documents relatifs à l'assistance technique ou aux activités de plaidoyer • Requêtes de financement des pays	• Triangulation des données tirées de l'examen des documents et des entretiens • Dans la mesure du possible : Comparaison entre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs des ESPIG liés à des cibles de performance précises et ceux sans cibles précises (tranche variable)

[71] Les activités d'assistance technique et de facilitation sont principalement assurées par le Secrétariat du GPE, les agents partenaires et les agences de coordination. Les activités de plaidoyer comprennent des apports du Secrétariat, des agents partenaires, des agences de coordination, des GLPE, et du GPE au niveau mondial (réunions du Conseil, définition de normes, etc.). L'échange des connaissances inclut des activités transnationales/ mondiales liées à la diffusion des faits probants et des bonnes pratiques dans le but d'améliorer la planification et la mise en œuvre sectorielles.

[72] Le cas échéant.

© UNIVERSALIA

PRINCIPALES QUESTIONS ET SOUS-QUESTIONS	INDICATEURS	PRINCIPALES SOURCES D'INFORMATION	ANALYSE
données probantes et de bonnes pratiques)[73]	• Proportion du plan sectoriel global financée par l'ESPIG du GPE • Proportion des achats de manuels prévus dans le plan sectoriel en cours/ le plus récent financée par les fonds du GPE • Proportion des formations d'enseignants dispensées dans le cadre du plan sectoriel en cours/ le plus récent financée par les fonds du GPE • Proportion des constructions de salles de classe réalisées dans le cadre du plan sectoriel en cours/ le plus récent financée par les fonds du GPE • Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs définis dans les accords de financement du GPE comme déclencheurs de la tranche variable, en comparaison des progrès accomplis dans les domaines sans cibles précises (le cas échéant) • Respect des délais pour la mise en œuvre des financements du GPE (financement pour la préparation d'un plan sectoriel de l'éducation, financement pour la préparation du programme, financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation) • Mise en œuvre conforme au budget b) Contributions liées au soutien non financier • Soutien du GPE visant à renforcer la pérennité des capacités locales/ nationales en matière de mise en œuvre du plan	• Entretiens • Analyses du secteur de l'éducation • Plan stratégique de réduction de la pauvreté d'un pays	

[73] Les activités d'assistance technique et de facilitation sont principalement assurées par le Secrétariat du GPE, les agents partenaires et les agences de coordination. Les activités de plaidoyer comprennent des apports du Secrétariat, des agents partenaires, des agences de coordination, des GLPE, et du GPE au niveau mondial (réunions du Conseil, définition de normes, etc.). L'échange de connaissances inclut des activités transnationales/ mondiales liées à la diffusion des faits probants et des bonnes pratiques dans le but d'améliorer la planification et la mise en œuvre sectorielles.

PRINCIPALES QUESTIONS ET SOUS-QUESTIONS	INDICATEURS	PRINCIPALES SOURCES D'INFORMATION	ANALYSE
	• Avis des parties prenantes sur le caractère pertinent et approprié du soutien non financier du GPE dans les domaines suivants : – Réponse aux besoins et priorités – Respect des particularités du contexte national – Valeur ajoutée aux processus pilotés par les pays (par ex. examen de la qualité réalisé par le Secrétariat)		
QEP 1.5 Le GPE a-t-il contribué à la mobilisation de financements supplémentaires pour le secteur de l'éducation et à l'amélioration de la qualité du financement ? a) Mobilisation de fonds publics supplémentaires b) Mobilisation de fonds supplémentaires provenant d'autres partenaires par le biais des mécanismes de financement à effet multiplicateur du GPE (le cas échéant) c) Mobilisation de fonds supplémentaires provenant d'autres partenaires par d'autres moyens que les mécanismes de financement à effet multiplicateur d) Amélioration de la qualité du financement de l'éducation (prévisibilité à court, moyen et long termes, alignement sur les systèmes publics)	a) Mobilisation de fonds publics supplémentaires • Évolution des dépenses publiques d'éducation du pays au cours de la période de référence (par sous-secteurs si possible) b) Mobilisation de fonds supplémentaires par le biais du fonds à effet multiplicateur • Mesure dans laquelle le pays a atteint, maintenu ou dépassé la barre des 20 % des dépenses publiques consacrés à l'éducation pendant la période de référence • Montant reçu par le biais du fonds à effet multiplicateur du GPE (le cas échéant) c) Mobilisation de fonds supplémentaires par d'autres moyens • Montants et sources des fonds intérieurs mobilisés grâce aux efforts de plaidoyer du GPE (b et c) : • Évolution de la taille relative de la contribution financière du GPE par rapport à celle des autres bailleurs de fonds • Tendances du financement extérieur et du financement intérieur transitant ou non par le GPE, pour l'éducation de base et l'ensemble du secteur, de manière à tenir compte d'un éventuel effet de substitution dû aux bailleurs ou au gouvernement du pays • Évolution de l'aide apportée par les bailleurs au pays ; mesure dans laquelle les programmes financés par	• Entretiens avec les acteurs nationaux (représentants du ministère des Finances, du ministère de l'Éducation, membres des Groupes locaux des partenaires de l'éducation/ des groupes des partenaires du développement...) • Données du GPE (documents des financements, engagements des pays et décaissements, promesses et contributions des bailleurs de fonds) • Système de notification des pays créanciers du CAD de l'OCDE • Données de l'ISU de l'UNESCO • Données nationales (systèmes d'information pour la gestion de l'éducation, recensements et enquêtes scolaires, comptabilité de l'éducation nationale, revues sectorielles	• Analyse de tendance sur la période de référence • Analyse comparative (comparaison entre les contributions du GPE et celles d'autres bailleurs de fonds) • Triangulation de l'analyse quantitative avec les données d'entretien

PRINCIPALES QUESTIONS ET SOUS-QUESTIONS	INDICATEURS	PRINCIPALES SOURCES D'INFORMATION	ANALYSE
	un ESPIG ont été cofinancés par d'autres acteurs ou sont concernés par des mécanismes de mise en commun de fonds ; montants et sources des financements non traditionnels (financement privé ou innovant) qui peuvent avoir un lien avec un effet multiplicateur du GPE d) Qualité du financement de l'éducation • Alignement des financements pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation mesuré par les critères d'alignement sur les systèmes nationaux (cf. les 10 critères d'alignement et les éléments d'harmonisation mesurés, respectivement, par les indicateurs 29 et 30 du cadre de résultats) • Raisons pouvant expliquer un défaut d'alignement ou d'harmonisation (le cas échéant)	conjointes, examens des dépenses publiques)	
QEP 2 Le GPE a-t-il contribué à renforcer la responsabilité mutuelle du secteur de l'éducation pendant la période de référence ? Si oui, de quelle façon ?			
QEP 2.1 Le dialogue sectoriel a-t-il évolué pendant la période de référence ?	• Composition du GLPE du pays (notamment représentation de la société civile et des associations d'enseignants) et évolution de cette composition pendant la période de référence • Fréquence des réunions du GLPE et évolution de cette fréquence pendant la période de référence • Avis des parties prenantes sur l'évolution du dialogue sectoriel s'agissant des points suivants – Inclusivité – Fréquence, cohérence, clarté des rôles et des responsabilités – Pertinence (sentiment relatif à la prise en compte des avis des parties prenantes dans les prises de décision) – Qualité (appui sur des données probantes, transparence)	• Comptes rendus de réunion du GLPE • Revues sectorielles conjointes ou études similaires portant sur la période du dernier ESPIG et la période antérieure • Évaluations sectorielles du GPE • PSE/PTE et documents illustrant leur processus d'élaboration • Rapports au retour de missions/ notes du Secrétariat • Entretiens	• Comparaison avant/après • Triangulation des résultats de l'examen des documents et des entretiens • Analyse et cartographie des parties prenantes

PRINCIPALES QUESTIONS ET SOUS-QUESTIONS	INDICATEURS	PRINCIPALES SOURCES D'INFORMATION	ANALYSE
QEP 2.2 Le suivi sectoriel a-t-il évolué ?	• Fréquence des revues sectorielles conjointes et évolution de cette fréquence pendant la période de référence • Mesure dans laquelle les revues sectorielles conjointes effectuées pendant la période du dernier ESPIG satisfaisaient aux normes de qualité du GPE (sous réserve de disponibilité des données : comparaison avec les revues sectorielles conjointes antérieures) • Prise en compte dans les décisions du gouvernement du PDP des données probantes mises en lumière par les revues sectorielles conjointes (ajustement de la mise en œuvre du plan sectoriel, par ex.) et de la planification du plan • Mise en œuvre effective des mesures du plan sectoriel en cours visant à renforcer le suivi sectoriel (en particulier le suivi de la qualité de l'enseignement et des apprentissages, de l'équité, de l'égalité et de l'inclusion) • Avis des parties prenantes sur l'évolution des revues sectorielles conjointes s'agissant des caractéristiques suivantes : – Caractère inclusif et participatif – Alignement sur le plan sectoriel existant ou sur le cadre de la politique – Appui sur des données probantes – Caractère informatif et éclairant la prise de décision – Intégration dans le cycle de la politique (conduite des revues sectorielles conjointes à un moment approprié permettant d'en tenir compte dans la prise de décision ; mise en place de procédures de réalisation des recommandations formulées)[74]	• Comptes rendus de réunion du GLPE • Revues sectorielles conjointes ou études similaires portant sur la période du dernier ESPIG et la période antérieure • Évaluations sectorielles du GPE • Rapports de l'agent partenaire • Rapports au retour de missions/ notes du Secrétariat • Entretiens	• Comparaison avant/après • Triangulation des résultats de l'examen des documents et des entretiens

[74] Critères adaptés de : *Effective Joint Sector Reviews as (Mutual) Accountability Platforms*. Document de travail du GPE n° 1. Washington. Juin 2017 Consultable à la page : https://www.globalpartnership.org/blog/helping-partners-make-best-use-joint-sector-reviews

© UNIVERSALIA

PRINCIPALES QUESTIONS ET SOUS-QUESTIONS	INDICATEURS	PRINCIPALES SOURCES D'INFORMATION	ANALYSE
	• Avis des parties prenantes sur la mesure dans laquelle les pratiques actuelles en matière de dialogue et de suivi sectoriels débouchent sur une « responsabilité mutuelle » du secteur de l'éducation.		
QEP 2.3 Le GPE a-t-il contribué aux changements observés au niveau du dialogue et du suivi sectoriels : De quelle façon ? a) Par les financements et les conditions de financement du GPE b) Par un autre soutien[75]	a) Financements et conditions de financement du GPE • Proportion des améliorations en lien avec le SIGE prévues dans le plan sectoriel en cours/ le plus récent financée par les fonds du GPE b) Soutien non lié à un financement • Le soutien cible des questions définies comme prioritaires par le gouvernement du PDP ou par le GLPE • Le soutien a été pour tenir compte des besoins techniques ou culturels propres au contexte de [pays] • Le soutien vise à renforcer les capacités locales/nationales de mise en place d'un dialogue et d'un suivi sectoriels inclusifs et fondés sur des données probantes a) et b) : • Avis des parties prenantes sur le caractère pertinent et approprié des financements du GPE et des conditions de financement associées, ainsi que de l'assistance technique dans les domaines suivants : – Réponse aux besoins et priorités – Respect des particularités du contexte national – Valeur ajoutée aux processus pilotés par les pays (par ex. pour les revues sectorielles conjointes)	• Comptes rendus de réunion du GLPE • Revues sectorielles conjointes ou études similaires portant sur la période du dernier ESPIG et la période antérieure • Évaluations sectorielles du GPE • Rapports de l'agent partenaire • Rapports au retour de missions/ notes du Secrétariat • Entretiens	• Triangulation des résultats de l'examen des documents et des entretiens
QEP 3 : Le soutien du GPE a-t-il eu des effets inattendus/imprévus ? Outre le soutien du GPE, quels facteurs ont contribué aux changements observés au niveau de la planification sectorielle, de la mise en œuvre du plan sectoriel, du financement et du suivi du secteur ?			

[75] Assistance technique, plaidoyer, normes, procédures d'examen de la qualité, lignes directrices, renforcement des capacités, activités de facilitation et partage transnational de données et de bonnes pratiques.

PRINCIPALES QUESTIONS ET SOUS-QUESTIONS	INDICATEURS	PRINCIPALES SOURCES D'INFORMATION	ANALYSE
QEP 3.1 Outre le soutien du GPE, quels facteurs sont susceptibles d'avoir contribué aux changements (ou à l'absence de changements) observés dans la préparation du plan sectoriel, le financement du secteur et la mise en œuvre du plan, le dialogue et le suivi sectoriels ?	• Changements relevant de la nature et de la portée du soutien financier et non financier apporté au secteur de l'éducation par les partenaires du développement et les bailleurs de fonds (traditionnels et non traditionnels, y compris les fondations) • Contributions à la planification sectorielle, à la mise en œuvre du plan, au dialogue et au suivi sectoriels d'acteurs autres que le GPE • Changements/événements survenus dans le contexte national ou régional – Contexte politique (changement de gouvernement, de leaders...) – Contexte économique – Contexte social/environnemental (catastrophes naturelles, conflit, crise sanitaire...) – Autres (propres au contexte)	• Documents illustrant l'évolution des priorités défendues par les bailleurs de fonds (traditionnels/ non traditionnels) en ce qui concerne [pays] • Études/rapports commandés par d'autres acteurs du secteur de l'éducation (bailleurs de fonds, organisations multilatérales...) portant sur la nature/l'évolution de leurs contributions et sur les résultats associés. • Rapports des pouvoirs publics et d'autres acteurs (médias par ex.) sur l'évolution du contexte national et les conséquences pour le secteur de l'éducation • Entretiens	• Triangulation des résultats de l'examen des documents et des entretiens
QEP 3.2 Pendant la période de référence, le soutien financier et non financier du GPE a-t-il eu des conséquences imprévues, positives ou négatives ?	• Types d'effets imprévus, positifs et négatifs, sur la planification sectorielle, le financement du secteur, la mise en œuvre du plan, le dialogue et le suivi sectoriels, imputables aux fonds (financements) du GPE • Types d'effets imprévus, positifs et négatifs, imputables à un autre soutien du GPE	• Toutes les sources de données indiquées plus haut pour les questions 1 et 2 • Entretiens	• Triangulation des résultats de l'examen des documents et des entretiens

© UNIVERSALIA

PRINCIPALES QUESTIONS ET SOUS-QUESTIONS	INDICATEURS	PRINCIPALES SOURCES D'INFORMATION	ANALYSE
Question clé II : La réalisation d'objectifs à l'échelon national[76] a-t-elle contribué à rendre l'ensemble du système éducatif de [pays] plus efficace et plus efficient ?			
QEP 4 En quoi le système éducatif a-t-il changé pendant la période de référence, concernant les points suivants : a) Qualité de l'enseignement/ de l'instruction b) Processus décisionnel transparent, fondé sur des données probantes[77] c) Mesures spécifiques au pays visant à renforcer le système pour favoriser l'équité, améliorer les apprentissages et veiller à un emploi efficace et efficient des ressources	a) Qualité de l'enseignement/ de l'instruction • Évolution du nombre d'élèves par enseignant qualifié pendant la période de référence • Changements visant une répartition équitable des enseignants (mesurée par le rapport entre le nombre d'enseignants et le nombre d'élèves par établissement) b) Processus décisionnel transparent, fondé sur des données probantes • Évolution du nombre des indicateurs relatifs à l'éducation transmis par le pays à l'ISU pendant la période de référence • Changements concernant l'existence d'un bon système national d'évaluation des acquis (SEA) pour le cycle d'éducation de base pendant la période de référence • Autres indicateurs propres au pays portant sur des changements relatifs à des processus transparents, fondés sur des éléments probants pour la collecte des données, l'établissement de rapports et la prise de décision c) Indicateurs portant sur des domaines particuliers du renforcement des systèmes éducatifs, conformément au plan sectoriel en cours, notamment : • Gestion sectorielle (changements apportés aux structures de gestion aux niveaux du ministère, du district et des établissements, lignes directrices,	• Système d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE) • Données de l'ISU • Données de la Banque mondiale • Données des enquêtes réalisées auprès des ménages • Enquêtes ASER/UWEZO ou autres enquêtes d'initiative citoyenne • Rapports d'avancement des agents partenaires • Rapports d'avancement des partenaires d'exécution • Rapports d'évaluation à mi-parcours • Rapports annuels de résultats du GPE • Rapports d'évaluation • Rapports sur les dépenses publiques • Rapports des OSC	• Comparaison avant/après des données statistiques des périodes de référence • Triangulation des résultats de l'examen des documents avec les données statistiques, les entretiens et la documentation sur les « bonnes pratiques » dans des domaines spécifiques du renforcement des systèmes

[76] Objectifs du GPE au niveau national liés à la planification sectorielle, à la mise en œuvre du plan, à la responsabilisation mutuelle par le dialogue et le suivi sectoriels.

[77] Les sous-questions a) et b) renvoient aux indicateurs relevant du but stratégique n° 3 repris dans le cadre de résultats du GPE. La sous-question c) porte sur des indicateurs supplémentaires spécifiques aux pays signalant les changements systémiques.

PRINCIPALES QUESTIONS ET SOUS-QUESTIONS	INDICATEURS	PRINCIPALES SOURCES D'INFORMATION	ANALYSE
	personnels, financements, méthodes visant un emploi efficace et efficient des ressources) • Apprentissages (contenus éducatifs appropriés et disponibles, efforts supplémentaires propres au pays pour renforcer la qualité de l'enseignement/ de l'instruction, notamment par des mesures incitatives nouvelles/meilleures à l'intention des écoles et des enseignants) • Équité (suppression des obstacles à la scolarisation de tous ; création d'environnements d'apprentissage inclusifs) a) - c) : Points de vue des parties prenantes sur les domaines du système éducatif ayant enregistré des changements (ou non) pendant la période de référence	• Base de données SABER • Études sur le financement de l'éducation • Documentation sur les bonnes pratiques dans les domaines des systèmes éducatifs traités par le plan sectoriel du pays • Entretiens	
QEP 5 De quelle façon des changements observés en matière de planification sectorielle, de mise en œuvre du plan et de responsabilité mutuelle ont-ils contribué à des changements au niveau de l'ensemble du système éducatif ?	• Les mesures spécifiques prises dans le cadre de la mise en œuvre du plan sectoriel s'attaquent à des blocages systémiques repérés précédemment • Explications alternatives des changements observés au niveau du système (changements dus à des facteurs extérieurs, poursuite d'une tendance déjà à l'œuvre avant le cycle de la politique en cours/ le plus récent, efforts ciblés ne relevant pas du plan sectoriel de l'éducation • Points de vue des parties prenantes sur les raisons des changements observés	• Sources semblables à celles mentionnées pour la QEP 4 • Documentation sur les bonnes pratiques dans les domaines des systèmes éducatifs traités par le plan sectoriel du pays • Analyses du secteur de l'éducation • Plan stratégique de réduction de la pauvreté d'un pays	
Question clé III : Les changements observés au niveau du système éducatif ont-ils permis de faire des progrès en termes d'impact ?			
QEP 6 Durant la période de référence, quels sont les changements observés dans les domaines suivants : a) Acquis scolaires (éducation de base) ?	a) Acquis scolaires • Évolution des acquis scolaires (éducation de base) pendant la période de référence • Évolution du pourcentage des enfants de moins de cinq (5) ans du PAYS dont le développement est satisfaisant du point de vue santé, apprentissage et bien-être	• Données sur la performance sectorielle fournies par le GPE, l'ISU, les gouvernements des PDP et d'autres sources fiables	• Comparaison avant/après des données du secteur de l'éducation disponibles pour la

© UNIVERSALIA

PRINCIPALES QUESTIONS ET SOUS-QUESTIONS	INDICATEURS	PRINCIPALES SOURCES D'INFORMATION	ANALYSE
b) Équité, égalité des sexes et inclusion dans l'éducation ?	psychosocial, ou changements relatifs à d'autres mesures de soin et d'éducation de la petite enfance relevés dans les enquêtes réalisées au niveau national b) Équité, égalité des sexes et inclusion : • Évolution de la proportion des enfants qui achèvent i) le cycle primaire, ii) le premier cycle de l'enseignement secondaire • Évolution du taux de non-scolarisation pour i) le cycle primaire, ii) le premier cycle de l'enseignement secondaire • Évolution de la distribution des enfants non scolarisés (filles/garçons ; enfants présentant/ne présentant pas de handicap ; origines ethniques, géographiques ou économiques) • Le plan sectoriel fixe des objectifs/un indice de parité des sexes pour i) le cycle primaire, ii) le premier cycle de l'enseignement secondaire • Mesure dans laquelle ces objectifs ont été atteints • Points de vue des parties prenantes sur la mesure des changements intervenus en termes d'impact pendant la période de référence et les raisons de ces changements (a et b) : Indicateurs supplémentaires propres au pays, inclus dans le plan sectoriel ou liés au cadre de suivi	• Système d'information sur les besoins de perfectionnement des enseignants • Système d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE) • Données relatives aux examens nationaux • Données internationales et régionales relatives à l'évaluation des acquis scolaires • Données EGRA/EGMA • Enquêtes ASER/UWEZO ou autres enquêtes d'initiative citoyenne • Rapports d'avancement des agents partenaires et des partenaires d'exécution • Rapports d'évaluation à mi-parcours • Rapports annuels de résultats du GPE • Rapports d'évaluation • Entretiens	période de référence • Triangulation des données statistiques avec l'analyse des documents qualitatifs et les entretiens
QEP 7 Existe-t-il des données probantes qui permettent d'établir un lien entre les changements observés en matière d'acquis scolaires, d'équité, d'égalité des sexes et d'inclusion et les changements	• Évolution de la trajectoire de changement du pays en matière d'acquis scolaires, d'équité, d'égalité des sexes et d'inclusion pendant la période de référence • Autres éléments susceptibles d'expliquer les changements observés en matière d'acquis scolaires, d'équité, d'égalité des sexes et d'inclusion en plus des changements systémiques identifiés aux QEP 4 et 5 ?	• Études/ rapports d'évaluation sur les sous-secteurs et secteurs de l'éducation commandés par le gouvernement du PDP ou d'autres partenaires du	• Comparaison avant/après des données du secteur de l'éducation disponibles pour la période de référence

© UNIVERSALIA

PRINCIPALES QUESTIONS ET SOUS-QUESTIONS	INDICATEURS	PRINCIPALES SOURCES D'INFORMATION	ANALYSE
systémiques identifiés à la QEP 4 ? Quels autres facteurs pourraient expliquer les changements observés en matière d'acquis scolaires, d'équité, etc. ?	• Points de vue des parties prenantes sur la mesure des changements intervenus en termes d'impact pendant la période de référence et les raisons de ces changements	développement (selon disponibilité) • Documentation relative aux principaux facteurs influant sur les acquis scolaires, l'équité, l'égalité et l'inclusion dans des conditions comparables • Entretiens	• Triangulation des données statistiques avec l'analyse des documents qualitatifs et les entretiens • Point sur les éléments confirmant et infirmant les contributions du GPE aux résultats sectoriels pendant la période de référence

© UNIVERSALIA

Annexe IV Base de données de l'analyse des contributions

Pour enregistrer et synthétiser les données probantes des différentes évaluations au niveau des pays, prospectives aussi bien que sommatives, on utilisera un **outil Excel** – nommé « base de données de l'analyse des contributions ».

Cet outil relie les questions d'évaluation à des mécanismes d'explication et aux hypothèses correspondantes sous-tendant la théorie générique du changement, et récapitule les indicateurs clés à vérifier pour répondre aux questions d'évaluation. Il permet aussi à l'équipe de réaliser les tâches suivantes :

i. Saisir les données probantes issues des différents axes de recherche, avec, le cas échéant, des liens vers les sources de données. Pour les évaluations prospectives, l'outil permet d'enregistrer les unes à côté des autres les données de base, à mi-parcours et en fin d'évaluation ;

ii. Évaluer la qualité des données probantes pour chaque question d'évaluation ;

iii. Déterminer si les données recueillies confirment, réfutent ou n'apportent pas d'éléments concluants sur le mécanisme d'explication correspondant de la théorie du changement ;

iv. Tirer des implications par rapport aux revendications de contribution concernées par le mécanisme explicatif et les hypothèses y associées.

Le tableau iv.1 illustre la structure élémentaire de l'outil de base de données de l'analyse des contributions (AC).

Tableau iv.1 Structure de la base de données de l'analyse des contributions

Mécanismes explicatifs des contributions revendiquées en application de la théorie du changement	Hypothèses	Lien vers quelles questions d'évaluation ?	Indicateurs	Constats de base (évaluations prospectives)	Constats à mi-parcours (évaluations prospectives)	Constats finaux (évaluations prospectives) / Constats des évaluations sommatives	Qualité des données probantes (les données vérifient-elles l'hypothèse/ le mécanisme explicatif ?	Probabilité du mécanisme explicatif sur la base des données disponibles	Implications pour la théorie du changement du GPE au niveau des pays

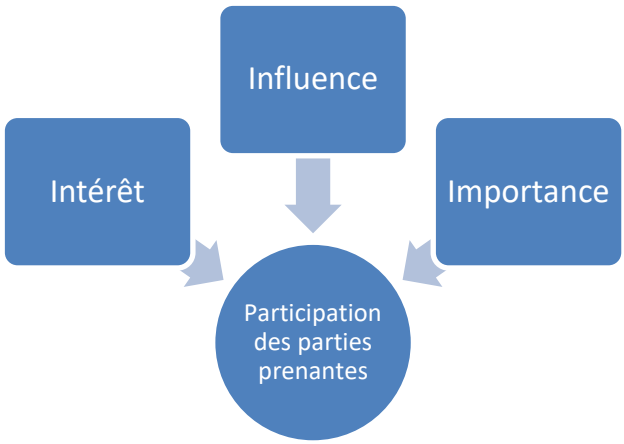
Annexe V Analyse des parties prenantes

Analyse des parties prenantes

En partant des principaux groupes de parties prenantes mentionnés dans les termes de référence[78], l'équipe d'évaluation a élaboré une matrice des parties prenantes présentée à l'annexe V. Cette matrice aidera l'équipe d'évaluation à s'assurer que les groupes pertinents sont consultés pendant la phase de recueil des données et participent aux activités de diffusion et d'apprentissage.

L'analyse des parties prenantes se fonde sur la méthode des trois « I » illustrée par la figure v.1 ci-dessous qui facilite la détermination de la « part » susceptible d'être prise par les différents groupes dans les programmes du GPE au niveau des pays. Cette répartition influera, par voie de conséquence, sur la façon dont l'équipe d'évaluation inclura les différents types de parties prenantes dans les évaluations sommatives et prospectives.

Figure v.1 Analyse des parties prenantes : Méthode des trois "I" pour mesurer la participation des parties prenantes



Intérêt : pourquoi, dans quelle mesure et de quelle façon le groupe de parties prenantes considéré est-il susceptible d'être intéressé ou concerné par la performance du GPE au niveau des pays ?

Influence : le niveau d'influence varie en fonction du volume et du type de ressources et de moyens que la partie prenante est en mesure de déployer pour promouvoir sa position ou son intérêt vis-à-vis de la performance du GPE.

Importance : en fonction des deux critères ci-dessus, l'équipe d'évaluation propose des niveaux de priorité (élevé, moyen, faible) pour l'inclusion des différents groupes dans les activités de recueil de données et d'apprentissage.

[78] Cf. section E des termes de référence

Parties prenantes	Intérêt/influence vis-à-vis du GPE au niveau des pays Importance pour l'évaluation	Implications pour l'évaluation
Au niveau mondial		
Secrétariat	**Intérêt** : Élevé **Influence** : Élevée - Le Secrétariat met en pratique les recommandations relatives aux orientations et à la stratégie formulées par le Conseil. **Importance** : Élevée	Les membres du Secrétariat sont les principales parties prenantes et utilisateurs internes de l'évaluation ; informateurs clés ; facilitent les contacts de l'équipe d'évaluation avec les parties prenantes extérieures. Les responsables des pays inclus dans les échantillons seront consultés pour chacune des évaluations prospectives et sommatives.
Membres du Conseil d'administration (des pays en développement inclus dans les échantillons)	**Intérêt** : Élevé - **Influence** : Élevée - Les membres du Conseil d'administration influencent l'orientation, l'évolution de la stratégie et la gestion du GPE, et en garantissent les ressources. Il faut s'attendre à une certaine variété du degré d'implication des représentants des PDP siégeant au Conseil et de leur connaissance des financements accordés par le GPE à leur propre pays. **Importance** : Élevée	Informateurs. Les membres du Conseil d'administration représentant des pays inclus dans les échantillons des évaluations prospectives et sommatives seront interrogés par téléphone dans la mesure du possible.
Au niveau des pays		
Gouvernements des pays en développement partenaires (PDP)		
Ministère de l'Éducation	**Intérêt** : Élevé **Influence** : Élevée - Responsable de la conception et de l'exécution de la politique sectorielle de l'éducation et de la gestion des fonds correspondants. **Importance** : Élevée - Pour la plupart des pays, partenaire principal pour la conception et la mise en œuvre des financements du GPE.	Informateurs clés au niveau des pays. Entretiens en présentiel pendant les visites dans les pays.
Ministère des Finances	**Intérêt** : Moyen à élevé, en fonction du niveau de priorité accordé à l'éducation dans le pays concerné. **Influence** : Élevée - Responsable de l'allocation des budgets au secteur de l'éducation et source principale d'informations sur les questions de complémentarité des financements du GPE. Important pour l'harmonisation de l'action des bailleurs de fonds et	Informateurs clés au niveau des pays. Entretiens en présentiel pendant les visites dans les pays.

Parties prenantes	Intérêt/influence vis-à-vis du GPE au niveau des pays Importance pour l'évaluation	Implications pour l'évaluation
	l'utilisation de mécanismes comme les fonds communs **Importance** : Élevée	
Autres ministères sectoriels concernés par l'éducation (de base), l'équité et les questions d'égalité	**Intérêt** : Moyen **Influence** : Moyenne à faible, en fonction de la proximité et de l'influence de l'action du ministère en question pour l'éducation de base **Importance** : Moyenne à faible	Informateurs. Entretiens organisés pendant les visites dans les pays si une consultation est conseillée par le ministère de l'Éducation, d'autres membres du GLPE ou l'agent partenaire.
Parties prenantes clés du secteur de l'éducation (au niveau national)		
Agents partenaires	**Intérêt** : Élevé **Influence** : Élevée - Rôle essentiel pour la bonne gestion des financements du GPE et l'alignement sur les orientations plus larges du secteur de l'éducation, valeur ajoutée pour les processus et les résultats au niveau des pays. **Importance** : Élevée	Informateurs clés au niveau des pays. Entretiens en présentiel pendant les visites dans les pays.
Agences de coordination :	**Intérêt** : Élevé **Influence** : Moyenne à élevée - Par son action de facilitation, l'agence de coordination a un rôle clé dans l'harmonisation de l'aide pour un développement efficace, et la promotion de la responsabilité mutuelle et de la transparence dans l'ensemble du partenariat. **Importance** : Élevée	Informateurs clés au niveau des pays. Entretiens en présentiel pendant les visites dans les pays.
Partenaires du développement (organismes bailleurs de fonds, organisations multilatérales)	**Intérêt** : Élevé **Influence** : Moyenne à élevée, tant pour leur participation que pour leur contribution au GLPE et à la mise en œuvre et au suivi des financements du GPE + autres activités des partenaires du développement dans le secteur de l'éducation et degré d'harmonisation de celles-ci avec le plan sectoriel de l'éducation et les activités de mise en œuvre financées par l'ESPIG. **Importance** : Élevée	Informateurs clés au niveau des pays. Entretiens en présentiel pendant les visites dans les pays. En fonction des besoins, pour cerner la notion de complémentarité des financements du GPE dans un pays donné, des consultations par téléphone pourront être organisées avec des représentants des sièges des partenaires du développement.

Parties prenantes	Intérêt/influence vis-à-vis du GPE au niveau des pays Importance pour l'évaluation	Implications pour l'évaluation
Organisations non gouvernementales	**Intérêt** : Élevé **Influence** : Moyenne à faible - Membres du GLPE dans la plupart des pays, avec toutefois un degré variable d'influence et de pouvoir. Parties prenantes clés du modèle opérationnel du GPE. **Importance** : Élevée	Informateurs clés au niveau des pays. Entretiens en présentiel pendant les visites dans les pays, indépendamment de la représentation ou non des organisations au sein du GLPE.
Associations d'enseignants, institutions liées à l'éducation au niveau des pays (fabricants de manuels, instituts de formation des enseignants, etc.)	**Intérêt** : Élevé **Influence** : Moyenne à faible - Devront faire partie du GLPE, ou au minimum participer aux processus de dialogue sectoriel. Le degré d'influence sur l'évolution du secteur de l'éducation varie en fonction du pays. Groupe clé en ce qui concerne la qualité de l'instruction en vue de l'amélioration des acquis scolaires. **Importance** : Moyenne à élevée	Informateurs. Entretiens en présentiel pendant les visites dans les pays selon les possibilités et la pertinence. S'agissant des entités non représentées dans le GLPE, l'équipe d'évaluation demandera aux responsables des gouvernements des PDP, aux agents partenaires et aux membres du GLPE des conseils sur les organisations, les instituts et les personnes à consulter.
Représentants du secteur privé	**Intérêt** : Moyen à élevé **Influence** : Moyenne à faible - Font partie du GLPE dans certains pays. La pertinence et l'influence du secteur privé varient selon les pays. **Importance** : Moyenne	Informateurs. Entretiens en présentiel pendant les visites dans les pays pour ceux qui font partie du GLPE. Pour ceux qui n'en font pas partie, l'équipe d'évaluation demandera aux responsables des gouvernements des PDP, aux agents partenaires et aux membres du GLPE des conseils pour déterminer les représentants du secteur qu'il serait utile de rencontrer et qui sont disposés à être consultés.
Fondations philanthropiques	**Intérêt** : Moyen à élevé **Influence** : Moyenne à faible, en fonction de la nature et de la mesure de l'aide financière et non financière apportée au secteur de l'éducation, de leur statut et de leur influence à l'échelle mondiale. **Importance** : Moyenne	Informateurs. Entretiens en présentiel pendant les visites dans les pays en fonction des suggestions du Secrétariat, des membres des GLPE et des gouvernements des PDP.
Parties prenantes du secteur de l'éducation (au niveau local/ des écoles)		
Enseignants	**Intérêt** : Élevé **Influence** : Faible. Si les enseignants en tant que groupe sont déterminants pour la qualité de l'instruction et donc l'amélioration des acquis scolaires, en tant qu'individus ils ont peu d'influence au niveau local sur la performance globale du	Informateurs capables d'indiquer aux évaluateurs si les changements de politique appuyés par le GPE ont véritablement fait évoluer les pratiques, et de quelle façon. Des enseignants et des membres des administrations scolaires seront consultés dans le cadre de visites d'écoles,

Parties prenantes	Intérêt/influence vis-à-vis du GPE au niveau des pays Importance pour l'évaluation	Implications pour l'évaluation
	soutien apporté par le GPE à un pays donné. **Importance** : Faible - Acteurs de niveau local qui peuvent apporter une vision intéressante de la façon dont les changements de politique ont amélioré l'enseignement et l'apprentissage et ont eu des effets positifs sur la vie des personnes individuelles. Il est toutefois difficile de rattacher l'évolution de cas individuels au soutien du GPE. En outre, en organisant des visites d'écoles on court le risque de laisser penser que les évaluations-pays ont pour but de mesurer la qualité de la mise en œuvre de réformes du secteur de l'éducation par les pays concernés au lieu de privilégier la pertinence, l'efficacité et l'efficience du soutien du GPE.	exclusivement dans le cas où les responsables-pays du Secrétariat, les pouvoirs publics des PDP, les agents partenaires et les agences de coordination jugent cette consultation utile à la détermination et à l'évaluation de la contribution du GPE dans les pays concernés.
Personnels administratifs de l'éducation dans les établissements scolaires ou au niveau infranational	**Intérêt** : Élevé **Influence** : Faible - Si les personnels administratifs jouent un rôle important dans l'exécution de la politique sectorielle de l'éducation à l'échelon locale, les administratifs ont individuellement peu d'influence sur la performance globale du soutien du GPE dans un pays donné. **Importance** : Faible	

Annexe VI Stratégie d'échantillonnage

Objet

Déterminer la liste des lieux de réalisation des évaluations sommatives et prospectives au niveau des pays.

Cadre général

Les termes de références du mandat définissent une approche assez exhaustive de la sélection des PDP pour les deux types d'évaluation. Les termes de référence révisés au 26 juillet 2017 précisent en particulier :

> **Enfin, les PDP retenus pour les évaluations sommatives devront tous avoir atteint ou presque atteint la fin de l'exécution du programme et les PDP retenus pour les évaluations prospectives devront au contraire être en début d'exécution du programme.**

En partant de cet élément, l'équipe d'évaluation a constitué une sorte d'arbre décisionnel en ajoutant d'autres critères. Sur la base des données fournies par le Secrétariat, un groupe de 62 PDP a été identifié[79]. L'ESPIG de cinq d'entre eux se terminait en 2015 ou avant, ce qui les excluait de fait en raison du premier critère ci-dessus. Six autres ont été écartés car, avec un ESPIG se terminant en 2016, ils étaient moins bien placés que ceux ayant un ESPIG se terminant en 2017 ou plus tard. Il restait donc **51** pays comme base de sélection.

Méthode générale d'échantillonnage

La méthode employée pour sélectionner les pays est celle de l'échantillonnage ciblé aussi appelé échantillonnage subjectif ou par choix raisonné. L'échantillonnage ciblé fait appel à un jugement qualitatif pour sélectionner les unités à étudier (dans ce cas les PDP). Le but principal de l'échantillonnage ciblé est de privilégier certaines caractéristiques (par exemple la qualité des PSE, le taux de scolarisation, le niveau de revenu, le volume ou la date de début des ESPIG) qui permettront de répondre au mieux aux questions d'évaluation précisées dans les termes de référence. De ce fait, on étudie volontairement un échantillon qui n'est ni représentatif de la population totale ni aléatoire. Il est caractéristique des facteurs qui ont été identifiés comme significatifs pour le mandat.

L'échantillonnage ciblé présente un certain nombre d'inconvénients : il expose en particulier l'évaluation à un biais (de la part des évaluateurs) de la sélection des échantillons. Cet élément de subjectivité est compensé par l'emploi de critères clairs et d'un cadre bien défini de sélection des échantillons, sur la base des indicateurs de données sélectionnés.

Les huit évaluations prospectives

Les huit évaluations prospectives se dérouleront du commencement du mandat (troisième trimestre 2017) jusqu'au début de l'année 2020. Les pays retenus pour ces huit évaluations doivent être des pays dans lesquels une intervention du GPE est en cours, la mise en œuvre du financement devant être en début

[79] En considérant les quatre États de l'OECO comme un seul PDP.

d'exécution pour permettre l'étude d'un cycle complet de financement du GPE. **Le premier critère de sélection a donc été les dates de début et de fin de l'ESPIG** (2017, 2018, 2019 ou 2020).

Considérations supplémentaires prises en compte comme critères positifs :

- Distribution géographique
- Niveau de revenu des PDP
- Degré du risque de financement ou du risque sectoriel
- Représentation des PDP en situation de fragilité ou de conflit

Critères d'exclusion :

- Disponibilité des données
- Difficulté d'accès aux pouvoirs publics et aux parties prenantes locales
- Problèmes de sécurité chroniques
- Instabilité politique

Sur les 51 pays en développement partenaires du GPE qui constituaient la population de base pour la sélection de l'échantillon, 13 PDP[80] répondaient au premier critère de « dates de début et de fin ». Ces pays sont les suivants : Bangladesh, République démocratique du Congo, Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO), Éthiopie, Kenya, RDP lao, Malawi, Népal, Nigéria, Rwanda, Tanzanie, Yémen et Zimbabwe.

Le Bangladesh, la RDP lao et le Yémen ont été retirés de ce groupe en raison des critères d'exclusion liés à la difficulté d'accès aux pouvoirs publics et aux parties prenantes locales, aux problèmes de sécurité et à l'instabilité politique ; l'OECO et le Rwanda ont été retirés mais retenus dans l'échantillon des évaluations sommatives ; la Tanzanie a été retirée car elle avait fait l'objet d'une étude de cas dans le cadre de l'évaluation intermédiaire de 2015. Le Mali a été ajouté à la liste pour répondre à la demande du Secrétariat d'avoir une meilleure représentation de pays francophones.

La liste ainsi obtenue pour les huit évaluations progressives comprend les pays suivants : **RD du Congo, Éthiopie, Kenya, Malawi, Mali, Népal, Nigéria, Zimbabwe.** La distribution géographique de l'échantillon est modeste. Toutefois, comme le montre le tableau vi.1 ci-dessous, l'échantillon comprend plusieurs États fragiles, des situations de risque de financement élevé, un assortiment d'agents partenaires, des PSE présentant des notations de qualité diverses et des ESPIG de différentes tailles.

[80] Les quatre États de l'OECO étant considérés comme une seule unité de financement.

Tableau vi.1 PDP retenus pour les évaluations prospectives au niveau des pays

Pays	Région	Caractéristiques des pays					ESPIG					Examen de la qualité du PSE	
		PFC	PEID	Revenu	Pop (M) 2016	Agent partenaire	Début	Fin	Valeur (M)	NMF ?	Risque du financement	Période du PSE	Respect des critères de qualité du GPE par le PSE ?
Éthiopie	Afrique 3	Oui		F	102,40	BIRD	2014/2017	2018/2019	200	OUI	Moyen		
RDC	Afrique 2	Oui		Faible	78,74	BIRD	2013/2016	2017/2021	200	OUI	Élevé	2016-2025	Oui
Kenya	Afrique 1			Interméd. inférieur	48,46	BIRD	2015	2019	88,4		Moyen	2013-2018	Oui
Malawi	Afrique 1			Faible	18,09	BIRD	2016	2020	44,9	OUI	Moyen	13/14-17/18	Non
Mali	Afrique 2	Oui		Faible	17,99	BIRD	2013	2017	41,7		Moyen	2015-2016	Non
Népal	Asie-Pacifique	Oui		Faible	28,98	BIRD	2016	2018	59,3	OUI	Faible		
Nigéria	Afrique 3	Oui		Interméd. inférieur	185,99	BIRD	2015	2019	100		Critique		
Zimbabwe	Afrique 1	Oui		Faible	16,15	UNICEF	2014/2016	2016/2019	44,2	OUI	Faible	2011-2015	Non

Les 22 évaluations sommatives au niveau des pays

Les évaluations sommatives au niveau des pays ont pour objet la réalisation d'un examen rétrospectif du cycle complet de travail du GPE dans un pays donné, en commençant par les activités préliminaires, en passant par la conception des plans sectoriels de l'éducation, et en incluant, dans toute la mesure du possible, la mise en œuvre du financement jusqu'aux étapes finales ou quasi finales.

Pour les évaluations sommatives, le premier critère de sélection était donc **les dates de début et de fin de l'ESPIG** (dates de clôture prévues dans le créneau 2017 à 2020). Les dates de début et de fin des ESPIG sont considérées comme des données indicatives de la mesure dans laquelle les activités soutenues par le GPE dans un pays donné reflètent les récentes améliorations du modèle global du GPE, en particulier les modifications apportées au modèle de financement.

Comme indiqué plus haut, 51 des pays en développement bénéficiant actuellement d'un appui du GPE ont un financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation qui se termine en 2017, 2018 ou 2019. Les huit pays retenus pour les évaluations prospectives ont été retirés de ce groupe de base. Le groupe de 43 pays restants a été réduit à 22 sur la base des considérations ci-dessous.

Critères positifs de sélection :

- distribution géographique (tenir compte de l'accent mis par le GPE sur l'Afrique tout en incluant des pays d'autres régions) ;
- niveau de revenu des PDP (refléter la diversité des niveaux de revenu des pays bénéficiant de l'appui du GPE tout en mettant l'accent sur les pays à revenu faible et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure) ;
- situation de fragilité ou de conflit (inclure à la fois des États fragiles ou touchés par un conflit et d'autres pays) ;
- degré du risque de financement ou du risque sectoriel (retenir divers contextes présentant un risque élevé à faible) ;
- l'application ou non du nouveau modèle de financement, en tant que donnée indicative de la mesure dans laquelle l'action du GPE dans un PDP donné reflète ses nouvelles méthodes et priorités.

Critères d'exclusion : déficit de données ; difficultés d'accès aux pouvoirs publics et aux parties prenantes locales, problèmes de sécurité chroniques et instabilité politique.

La sélection de PDP proposée comprend une surreprésentation délibérée des pays où le nouveau modèle de financement du GPE a été appliqué pour l'ESPIG en cours. Cette démarche correspond à des considérations essentielles à l'évaluation générale, à savoir la mesure de l'efficacité des nouvelles procédures du GPE et une orientation des évaluations sommatives sur les résultats obtenus avec ces nouvelles procédures. De même, il a été décidé de surreprésenter les États fragiles et touchés par des conflits de manière à tenir compte des priorités stratégiques du GPE vis-à-vis de ces pays.

© UNIVERSALIA

Les tableaux vi.2 à 6 ci-dessous récapitulent les principales caractéristiques des pays retenus pour chacun des cinq groupes d'évaluations sommatives.

Tableau vi.2 Propositions de lieux de réalisation des missions sommatives au niveau des pays – Premier groupe « pilote » (d'ici février 2018)

Pays	Région	Caractéristiques des pays				Agent partenaire	ESPIG					Examen de la qualité du PSE	
		PFC	PEID	Revenu	Pop (M) 2016		Début	Fin	Valeur (M)	NMF ?	Risque du financement	Période du PSE	Le PSE respecte les critères de qualité ?
Burkina Faso	Afrique 2			Faible	18,65	BIRD	2013	2017	78,2		Moyen	2017-2030	Oui
Sierra Leone	Afrique 3	*Oui*		Faible	7,40	BIRD	2014	2017	17,0		Élevé	2014-2018	Non

© UNIVERSALIA

Tableau vi.3 Propositions de lieux de réalisation des missions sommatives au niveau des pays - Deuxième groupe (d'ici au 30 juin 2018)

Pays	Région	Caractéristiques des pays				Agent partenaire	ESPIG					Examen de la qualité du PSE	
		PFC	PEID	Revenu	Pop (M) 2016		Début	Fin	Valeur (M)	NMF ?	Risque du financement	Période du PSE	Le PSE respecte les critères de qualité ?
Côte d'Ivoire	Afrique 2	Oui		Intermédiaire inférieur	23,7	BIRD	2012	2017	41,4		Moyen	2016-2025	Oui
Gambie	Afrique 3	Oui		Faible	2,04	BIRD	2014	2018	6,9		Faible	2014-2022	Oui
Libéria	Afrique 3	Oui		Faible	4,61	BIRD	2010	2016	40		Élevé	2017-2021	Oui
Pakistan	Asie-Pacifique	Oui		Intermédiaire inférieur	193,20	BIRD	2015	2017/ 2018	100		Faible/ Moyen	Multiple	Non
Guyana	Amérique latine et Caraïbes		Oui	Intermédiaire supérieur	0,77	BIRD	2015	2018	1,7		Faible	2014-2108	Oui

Tableau vi.4 Propositions de lieux de réalisation des missions sommatives au niveau des pays - Troisième groupe (d'ici au 30 décembre 2018)

Pays	Région	Caractéristiques des pays				Agent partenaire	ESPIG					Examen de la qualité du PSE	
		PFC	PEID	Revenu	Pop (M) 2016		Début	Fin	Valeur (M)	NMF ?	Risque du financement	Période du PSE	Le PSE respecte les critères de qualité ?
Mauritanie	Afrique 2			Intermédiaire inférieur	4,30	BIRD	2014	2017	12,4		Faible		
Soudan du Sud	Afrique 3	Oui		Faible	12,23	UNICEF	2013	2017	36,1		Élevé	2012-2017	Oui
Tadjikistan	Europe de l'Est, Moyen-Orient et Asie centrale			Intermédiaire inférieur	8,73	BIRD	2013	2017	16,2		Moyen	2012-2020	Non
Zambie	Afrique 1			Intermédiaire inférieur	16,59	DFID	2013	2018	35,2		Faible	2011-2015	Oui
Ouganda	Afrique 1	Oui		Faible	41,49	BIRD	2014	2018	100		Élevé		

Tableau vi.5 Propositions de lieux de réalisation des missions sommatives au niveau des pays - Quatrième groupe (d'ici au 15 mars 2019)

Pays	Région	Caractéristiques des pays				Agent partenaire	ESPIG					Examen de la qualité du PSE	
		PFC	PEID	Revenu	Pop (M) 2016		Début	Fin	Valeur (M)	NMF ?	Risque du financement	Période du PSE	Le PSE respecte les critères de qualité ?
Bangladesh	Asie-Pacifique			Intermédiaire inférieur	162,95	BIRD	2016	2018	100		Faible	2011-2017	Oui
Cambodge	Asie-Pacifique	Oui		Intermédiaire inférieur	15,76	BIRD	2014	2017	38,5		Faible	2014-2018	Oui
République kirghize	Europe de l'Est, Moyen-Orient et Asie centrale			Intermédiaire inférieur	6,08	BIRD	2014	2018	12,7		Moyen	2012-2020	Non
Mozambique	Afrique 1			Faible	28,83	BIRD	2015	2018	57,9	OUI	Moyen	2015-2018	Oui
Togo	Afrique 2	Oui		Faible	7,61	BIRD	2015	2018	27,8		Moyen	2014-2025	Oui

© UNIVERSALIA

Tableau vi.6 Propositions de lieux de réalisation des missions sommatives au niveau des pays - Cinquième groupe (d'ici au 18 octobre 2019)

Pays	Région	Caractéristiques des pays				Agent partenaire	ESPIG					Examen de la qualité du PSE	
		PFC	PEID	Revenu	Pop (M) 2016		Début	Fin	Valeur (M)	NMF ?	Risque du financement	Période du PSE	Le PSE respecte les critères de qualité ?
OECO	Amérique latine et Caraïbes		Oui	Intermédiaire supérieur	0,47	BIRD	2016	2019	2	OUI	Faible		
Guinée	Afrique 2			Faible	12,40	BIRD	2015	2018	37,8		Élevé	2015-2017	Oui
Lesotho	Afrique 1			Intermédiaire inférieur	2,20	BIRD	2017	2020	2,1	OUI	Moyen	2017-2020	Oui
Rwanda	Afrique 1	Oui		Faible	11,92	DFID	2015	2018	25,2	OUI	Moyen	2013/2014 – 2017/2018	Oui
Sénégal	Afrique 2			Faible	15,41	BIRD	2013	2018	46,9		Faible	2013-2025	Oui

Annexe VII Complémentarité des financements du GPE

Méthode d'évaluation de la complémentarité des financements du GPE au niveau des pays

Définition de la complémentarité (financière)

Nous considérons que la complémentarité financière se mesure à deux caractéristiques : un accroissement du montant total des fonds disponibles pour un objet donné sans substitution ni réallocation des ressources existantes et une amélioration de la qualité du financement. Les composantes de la qualité sont analysées plus bas.

Nous faisons ainsi une distinction entre l'étude des contributions du GPE à la complémentarité financière et la question plus vaste de la valeur ajoutée par le GPE au renforcement des systèmes éducatifs des PDP.

Approche

L'évaluation de la complémentarité financière du GPE comprendra deux étapes principales : dans la première étape, nous étudierons la tendance des dépenses publiques consacrées à l'éducation afin de mieux comprendre l'évolution du financement public des pays pendant la période de référence. Dans la seconde étape, nous analyserons la façon dont le GPE peut avoir contribué à changer le financement national de l'éducation, en considérant l'effet de l'action du GPE sur le total des ressources disponibles et la qualité du financement dans le pays concerné. L'approche appliquée à chacune de ces deux étapes est décrite ci-dessous.

1. Déterminer les changements intervenus dans les dépenses publiques consacrées à l'éducation

Les tendances observées dans un pays en matière d'allocation de dépenses publiques à l'éducation seront évaluées en considérant les indicateurs ci-dessous. Il est important de noter que les données correspondant à ces indicateurs de base sont souvent lacunaires (elles ne sont pas disponibles pour toutes les années, ni pour tous les pays, ni pour tous les indicateurs). Pour un pays donné, la collecte de séries de données longitudinales aussi solides que possible nécessitera le recours à des sources variées, y compris le système d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE), les recensements et les enquêtes scolaires, la comptabilité de l'éducation nationale et les rapports sur les dépenses publiques. Les données de l'ISU seront également utilisées pour assurer une certaine normalisation et permettre des analyses comparatives entre pays. Le tableau ci-dessous récapitule les principaux indicateurs et sources de données.

© UNIVERSALIA

DÉPENSES PUBLIQUES CONSACRÉES À L'ÉDUCATION	SOURCES DES DONNÉES
i) Dépenses publiques consacrées à l'éducation en % du PIB	Données nationales*, ISU
ii) Dépenses publiques consacrées à l'éducation en % des dépenses publiques totales**	Données nationales, ISU
iii) Dépenses publiques consacrées à l'éducation en montant absolu	Données nationales, ISU
Dépenses publiques consacrées à l'éducation par sous-secteur	**Sources des données**
i) Dépenses publiques par sous-secteur de l'éducation en % des dépenses publiques totales consacrées à l'éducation	Données nationales, ISU
ii) Dépenses publiques courantes par sous-secteur de l'éducation en % du total des dépenses publiques d'éducation courantes	Données nationales, ISU
iii) Dépenses courantes relevant de postes autres que la rémunération des enseignants en % du total des dépenses courantes du sous-secteur de l'éducation	Données nationales, ISU
iv) Dépenses publiques par sous-secteur, en montant absolu	Données nationales, ISU

*Les données nationales incluent (sans s'y limiter) les données SIGE, les données des recensements et enquêtes scolaires, la comptabilité de l'éducation nationale, les revues sectorielles conjointes et les examens des dépenses publiques.

**Cet indicateur, qui met en évidence la priorité donnée par les gouvernements à l'éducation par rapport à d'autres domaines d'investissement (santé, aide sociale, défense et sécurité...), sous-représente parfois les dépenses consacrées à l'éducation dans la mesure où le chiffre total des dépenses publiques peut être gonflé par les nombreuses dépenses publiques hors budget.

2. Évaluer l'effet ou la complémentarité du GPE dans les changements du financement de l'éducation au niveau des pays

Il est en soi difficile d'évaluer la complémentarité du GPE en l'absence d'une analyse contradictoire valide. Il est par exemple difficile d'évaluer en quoi l'aide ou le financement national aurait été différent en l'absence des financements du GPE. Si l'analyse des tendances financières avant et après l'intervention du GPE peut indiquer un effet du GPE, il est difficile de déterminer le lien entre l'ampleur de cet effet et le changement observé.

Il est donc important d'adopter à la fois une approche quantitative et qualitative pour évaluer la <complémentarité sur la base d'une taxinomie en trois parties. Au niveau des pays, nous analyserons

1) l'effet **direct** du financement du GPE sur le *montant* total des ressources financières. Il s'agira de déterminer si le GPE a eu en lui-même un effet marginal sur le total des fonds disponibles ;

2) l'effet **indirect** du GPE sur l'augmentation du total des fonds consacrés à l'éducation, au-delà du financement direct du GPE, par l'apport d'autres sources de financement et par des incitations à accroître le financement intérieur ;

3) l'effet du GPE sur la **qualité** du financement de l'éducation.

Pour évaluer l'effet direct du financement de l'éducation par le GPE, nous analyserons l'évolution du montant total engagé et décaissé par le GPE dans un pays donné, en tenant compte des tendances observées dans le financement extérieur et intérieur transitant ou non par le GPE ainsi qu'au niveau de

l'éducation de base et de l'instruction dans son ensemble, de manière à mettre en évidence les éventuels effets de substitution ou de réallocation par des bailleurs ou les pouvoirs publics du pays.

Il sera ainsi possible de déterminer l'évolution dans le temps de la proportion des décaissements du GPE par rapport au total de l'aide consacrée à l'éducation et d'établir s'il existe une corrélation avec l'évolution des décaissements des autres bailleurs en faveur du secteur éducatif, y compris dans les sous-secteurs. Il peut y avoir substitution si les décaissements du GPE en faveur d'un pays ont augmenté alors que, dans le même temps, l'aide d'autres bailleurs a diminué dans l'éducation de base et augmenté dans les autres sous-secteurs.

Il peut y avoir réallocation si le montant apporté par un bailleur au GPE est comparable à une diminution correspondante de l'aide à l'éducation de base d'un pays donné. En outre, nous interrogerons une sélection de bailleurs de fonds et de représentants officiels des ministères de l'Éducation et des Finances des pays pour chercher à déterminer si des changements apportés à leur stratégie ou politique éducative (à l'échelle globale ou nationale) sont susceptibles d'appuyer des hypothèses de substitution ou de réallocation fondées sur l'analyse quantitative.

L'effet indirect du GPE sur l'augmentation des fonds totaux consacrés à l'éducation sera étudié en cherchant la réponse à deux questions essentielles : 1. Le financement du GPE entraîne-t-il un cofinancement ou s'inscrit-il dans des mécanismes de mise en commun des fonds ? 2. Le financement du GPE entraîne-t-il une augmentation des financements non traditionnels ? Comme l'affirme son « plaidoyer pour l'investissement », le GPE souhaite encourager la mobilisation de ressources nouvelles harmonisées autour des plans sectoriels de l'éducation. Cette démarche porte notamment (mais pas exclusivement) sur la participation du secteur privé, des modalités de cofinancement, la mobilisation de ressources intérieures, et les fonds communs au niveau des pays. Nous analyserons les documents pertinents (financements du GPE pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation, budgets nationaux et examen des dépenses...) et nous interrogerons les principales parties prenantes dans le but de mesurer l'effet indirect du GPE sur le financement de l'éducation. Nous explorerons également la portée du Fonds à effet multiplicateur du GPE, nouveau mécanisme de financement proposé aux pays en mesure de mobiliser trois dollars supplémentaires pour chaque dollar apporté par ce Fonds.

Le tableau ci-dessous récapitule les dix principaux indicateurs et les sources de données correspondantes qui seront mis à profit pour évaluer les effets directs et indirects du GPE sur le financement total de l'éducation au niveau des pays.

EFFET DIRECT DU GPE	SOURCES DES DONNÉES
Aide apportée par un donateur au secteur éducatif d'un pays	
i) Aide au secteur global et à l'éducation de base, en valeur absolue	Système de notification des pays créanciers (SNPC) du CAD/OCDE
ii) Aide au secteur global et à l'éducation de base, en proportion de l'ADP	SNPC
iii) Aide à d'autres secteurs sociaux (santé par ex.), en valeur absolue	SNPC
iv) Décaissements du GPE, en proportion de l'ADP	Données financières du GPE, SNPC

© UNIVERSALIA

v) Contributions du bailleur de fonds au GPE[81]	Données financières du GPE
Financement intérieur	
vi) Dépenses publiques consacrées au secteur global et à l'éducation de base, en valeur absolue	Données nationales
EFFET INDIRECT DU GPE	**SOURCES DES DONNÉES**
i) Nombre de financements du GPE qui sont co-financés ou font partie d'un mécanisme de fonds commun[82] ii) Montant et proportion du cofinancement dans les financements du GPE iii) Montant des ressources intérieures mobilisées	Données du GPE, entretiens avec les acteurs nationaux, données nationales
iv) Montant des financements non traditionnels mobilisés (fonds privés ou innovants) v) Montant des fonds extérieurs mobilisés dans le cadre du fonds à effet multiplicateur du GPE	Données du GPE, entretiens avec les acteurs nationaux, données nationales

En plus des deux dimensions mentionnées ci-dessus, nous chercherons à déterminer si le GPE a permis d'améliorer la qualité du financement de l'éducation en enquêtant sur deux axes : la mesure dans laquelle les financements du GPE améliorent la prévisibilité de l'aide et la question de savoir s'ils sont alignés sur les systèmes nationaux.

La prévisibilité de l'aide est importante car elle permet aux pays de planifier des budgets à moyen terme. Le nouveau modèle de financement du GPE a été mis en place pour simplifier la formule d'allocation en donnant aux pays une vision claire du montant disponible et des conditions à remplir pour accéder aux fonds. Le GPE a cherché à expliciter les critères d'éligibilité et les conditions de financement de manière à accroître la prévisibilité de l'aide. Au niveau des pays, nous interrogerons les représentants des ministères de l'Éducation et des Finances pour déterminer si les effets visés avec le nouveau modèle de financement se concrétisent dans la pratique.

La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement met en relief l'importance de l'alignement de l'aide extérieure sur les systèmes nationaux, facteur déterminant pour l'amélioration de l'efficacité de l'aide et le renforcement des capacités nationales. Nous nous attacherons à déterminer si les financements du GPE sont alignés sur les systèmes nationaux en utilisant les critères d'alignement définis dans la méthodologie du cadre de résultats du GPE. Point important, nous réaliserons également des entretiens avec les parties prenantes nationales pour déterminer si celles-ci considèrent que les financements du GPE sont alignés sur les systèmes nationaux et s'ils estiment que cet alignement est un élément de renforcement des systèmes nationaux.

[81] On entend par contributions les versements reçus par le GPE. Les annonces de contribution, qui correspondent aux montants fixés dans les accords de contribution, incluent les promesses faites au moment de la reconstitution des ressources ainsi que les accords de contribution supplémentaires ad hoc signés ultérieurement

[82] Dans les projets cofinancés, des fonds provenant de plus d'un partenaire financent un projet commun. On appelle fonds sectoriel commun un ensemble de diverses modalités de financement ou de crédit assorti de différents instruments et mécanismes à l'appui de l'exécution d'un plan sectoriel national de l'éducation endossé. Les différents partenaires versent les fonds mis en commun de manière coordonnée à l'appui de la mise en œuvre du plan national de l'éducation ou de certaines parties de ce plan.

Les sources de données et les méthodes d'analyse qui seront utilisées pour évaluer l'effet du GPE sur la qualité du financement de l'éducation sont résumées dans le tableau ci-dessous.

AMÉLIORATION DE LA PRÉVISIBILITÉ DE L'AIDE	SOURCES DES DONNÉES
i) Détermination de l'inclusion ou de la prise en compte éventuelle des financements du GPE dans les budgets nationaux à moyen terme ii) Comparaison des allocations maximales par pays et des montants effectifs des financements du GPE iii) Avis des acteurs nationaux sur la prévisibilité de l'aide du GPE	• Entretiens avec les acteurs nationaux, y compris les représentants des ministères de l'Éducation et des Finances • Données du GPE sur le montant des allocations maximales par pays • Financements du GPE, montants engagés en valeur absolue
Alignement sur les systèmes nationaux	
iv) Évaluation de l'alignement en fonction des critères correspondants du GPE v) Avis des acteurs nationaux sur l'alignement de l'aide du GPE sur les systèmes nationaux	• Entretiens avec les acteurs nationaux • Plans sectoriels de l'éducation • Données S&E du GPE

Limites

Rappelons que toute étude de la complémentarité présente certaines limites :

- Manque de solides données longitudinales sur l'éducation au niveau national
- Problème de la disponibilité des données au niveau de détail nécessaire
- Absence d'analyse contradictoire permettant d'évaluer la complémentarité

Ces limites seront variables selon les pays (certains pays disposent de meilleures données que d'autres sur le financement national et les séries de données de l'ISU ne sont pas complètes pour toutes les années et tous les pays). Les déficits de données seront signalés dans les différentes études par pays.

Comme indiqué plus haut, la méthode de la triangulation sera utilisée pour recouper les informations qualitatives obtenues auprès des diverses parties prenantes (bailleurs, représentants des pouvoirs publics, de la société civile) des différents pays afin de valider les tendances qui s'en dégageront.

© UNIVERSALIA

Annexe VIII Protocoles d'entretien

A. Protocole générique d'entretien avec les parties prenantes au niveau des pays

Les questions d'entretien indiquées ci-dessous, qui ne seront pas nécessairement pertinentes ou appropriées pour tous les entretiens, seront adaptées en fonction des groupes de parties prenantes interrogés pendant les missions de terrain.

Introduction

1. **Veuillez vous présenter brièvement** : Depuis combien de temps travaillez-vous dans le secteur éducatif, à quelles fonctions ? Depuis combien de temps occupez-vous votre poste actuel ?
2. **Quelles sont vos fonctions et responsabilités actuelles**
 - 2.1. Par rapport au Secrétariat du GPE ?
 - 2.2. En ce qui concerne la gestion et le suivi des financements du GPE/ l'interaction avec l'agent partenaire ?
 - 2.3. Par rapport au GLPE (ou groupe équivalent) ?
 - 2.4. Par rapport au Conseil d'administration du GPE ?

Qu'est-ce qui a caractérisé le cycle de politique sectorielle le plus récent ? De quelle façon le GPE a-t-il contribué aux différentes étapes de ce cycle ?

Réalisations au niveau des pays s'inscrivant dans la théorie générale du changement du GPE

3. Quels ont été les points forts et les points faibles du processus de préparation du plan sectoriel [nombre d'années concernées] ?

- 3.1. Les pouvoirs publics se sont-ils approprié le processus et l'ont-ils piloté ?
- 3.2. Le processus a-t-il bénéficié d'un financement suffisant ?
- 3.3. Le processus de préparation du plan a-t-il été participatif ? Quel rôle le [GLPE ou équivalent] a-t-il joué dans le processus de planification ?
- 3.4. Quels sont les points forts du plan sectoriel qui en a résulté ? Quels en sont les points faibles/ les lacunes ?
 - Les questions d'équité, d'efficience et d'apprentissage sont-elles prises en compte de manière à accroître les performances sectorielles[83] ?
 - Le plan comprend-il des mesures réalistes en matière de financement, de mise en œuvre et de suivi ?

[83] Une liste à points sera utilisée après les sous-questions pour obtenir des précisions dans le cas où la réponse initiale à la sous-question ne traiterait pas le cœur du problème.

- Existe-t-il un lien de cohérence entre les différentes composantes du plan ?

3.5. **De quelle façon le GPE a-t-il apporté un soutien à la préparation du plan ?** Quelle différence a représenté le soutien du GPE ?

- Financement du GPE et conditions de financement qui y sont associées
- Assistance technique, examen de la qualité, facilitation et plaidoyer assurés par le Secrétariat du GPE, l'agent partenaire ou l'agence de coordination
- Connaissances, normes, outils généraux transmis par le GPE
- Plaidoyer du GPE à l'échelle mondiale/ influence générale du partenariat (par ex. influence sur les partenaires du développement collaborant dans le pays et travaillant au sein du GLPE)
- Autres (veuillez préciser)

3.6. Quels autres facteurs ont eu un effet, positif ou négatif, sur la planification sectorielle de l'éducation ?

- Contribution d'autres acteurs/ d'autres partenaires du développement
- Facteurs propres au contexte

4. **Quels sont (à la date d'aujourd'hui) les points forts et les points faibles du processus de mise en œuvre du plan sectoriel [précision du nombre d'années] ?**

4.1. Les pouvoirs publics ont-ils fait/ font-ils preuve de volonté politique pour appuyer la mise en œuvre du plan sectoriel ?

4.2. La mise en œuvre du plan sectoriel a-t-elle bénéficié d'un financement suffisant (financement intérieur et extérieur) ?

4.3. Le processus de mise en œuvre du plan sectoriel a-t-il été géré efficacement ? Ce processus a-t-il été transparent ? Quelles sont les difficultés qui y ont été liées ?

4.4. De quelle façon le GPE a-t-il apporté un soutien à la mise en œuvre du plan et quelles en ont été les effets ?

- Financement du GPE et conditions de financement qui y sont associées (par ex., le cas échéant : composantes/ objectifs basés sur les résultats)
- Assistance technique, conseils, service de facilitation assurés par le Secrétariat du GPE, l'agent partenaire ou l'agence de coordination
- Connaissances, normes, outils généraux transmis par le GPE
- Plaidoyer du GPE à l'échelle mondiale/ influence générale du partenariat (par ex. influence sur la mise à disposition de financements internationaux pour l'éducation)
- Autres (veuillez préciser)

4.5. Quels autres facteurs ont eu un effet, positif ou négatif, sur la planification sectorielle de l'éducation ?

- Contribution d'autres acteurs/ d'autres partenaires du développement
- Facteurs propres au contexte

5. En quoi la concertation sur la politique à mener et le suivi sectoriel ont-ils évolué au cours des [xx] dernières années ?

© UNIVERSALIA

5.1. Le nombre et le type des acteurs inclus dans le [GLPE ou groupe équivalent dans le pays] sont-ils satisfaisants ?

5.2. Les acteurs faisant partie du [GLPE ou groupe équivalent dans le pays] ont-ils une influence équivalente et la même capacité de s'exprimer ?

5.3. Quel est le degré d'utilité des informations issues des revues sectorielles conjointes (ou leur équivalent) en termes d'amélioration de la planification ou de la mise en œuvre sectorielles ? Ces informations sont-elles mises à profit ? Si la réponse est négative, pourquoi ?

5.4. De quelle façon le GPE a-t-il favorisé une concertation et un suivi efficaces et inclusifs sur la politique sectorielle ? Quels ont été les effets de cette action ?

- Conditions de financement du GPE
- Assistance technique, conseils, service de facilitation assurés par le Secrétariat du GPE, l'agent partenaire ou l'agence de coordination
- Connaissances, normes, outils généraux transmis par le GPE
- Plaidoyer du GPE à l'échelle mondiale/ influence générale du partenariat
- Autres (veuillez préciser)

5.5. Quels autres facteurs ont eu un effet, positif ou négatif, sur la concertation sur la politique et le suivi sectoriel ?

- Contribution d'autres acteurs/ d'autres partenaires du développement
- Facteurs propres au contexte

6. Le soutien du GPE a-t-il eu une influence ou un effet de « complémentarité » sur le financement du secteur de l'éducation ?

6.1. Quelle a été la contribution du GPE aux *montants* des fonds mis à la disposition du secteur de l'éducation de [pays] par

- apport direct de fonds supplémentaires par le GPE (financements) ?
- mobilisation (indirecte) de fonds publics supplémentaires ?
- mobilisation (indirecte) de fonds supplémentaires provenant d'autres partenaires (cofinancement d'autres partenaires, par ex.), y compris de bailleurs non traditionnels ?

6.2. Le financement du GPE a-t-il eu un effet – positif ou négatif – sur le montant ou l'allocation de fonds au secteur de l'éducation par d'autres bailleurs ?

6.3. Le GPE a-t-il eu un effet sur la *qualité* des ressources ou l'efficience des dépenses ?

- Le GPE a-t-il réussi à rassembler des financements harmonisés autour du PSE ?
- Son action a-t-il contribué à accroître l'usage de mécanismes de fonds communs ?

Quelle a été l'évolution globale du système éducatif et de ses résultats ? Qu'est-ce qui explique les changements et ceux-ci ont-ils un lien avec les contributions du GPE ?

Niveaux de réalisation et d'impact intermédiaires s'inscrivant dans la théorie générale du changement du GPE

7. En quoi le système éducatif global a-t-il changé au cours des x dernières années en termes d'efficacité et d'efficience ?

7.1. En quoi le système éducatif a-t-il changé, concernant les points suivants :

- Dépenses consacrées à l'éducation
- Qualité de l'enseignement (y compris un nombre suffisant d'enseignants qualifiés) ?
- Infrastructure éducative et matériels pédagogiques ?
- Transparence/établissement de rapports sur les progrès et les dépenses du secteur ; utilisation des données dans le processus décisionnel ?
- Évaluation des acquis scolaires dans l'éducation de base ?
- Gestion du secteur au niveau du pays, des districts et des établissements ?
- Efficience sectorielle (ressources nationales et internationales mises à la disposition de l'éducation ; qualité du financement de l'éducation) ?
- Autres questions traitées dans le plan sectoriel le plus récent ?

7.2. De quelle façon ces changements systémiques ont-ils été influencés par des changements intervenus pendant le cycle le plus récent de la politique de l'éducation (préparation du plan sectoriel, mise en œuvre, concertation sur la politique à mener et suivi sectoriel) ?

8. En quoi les résultats du secteur éducatif ont-ils changé au cours des x dernières années ?

8.1. Quels sont les changements observés en ce qui concerne les acquis aux niveaux préscolaire et primaire et au premier cycle secondaire ?

8.2. Quels sont les changements observés en termes d'équité, d'égalité des sexes et d'inclusion dans l'éducation ?

8.3. Les changements observés en ce qui concerne les acquis scolaires et l'équité ont-ils un lien avec les changements systémiques évoqués précédemment (qualité de l'enseignement, financement de l'éducation, etc.). Qu'est-ce qui vous permet de le dire ? Quels autres facteurs ont, à votre avis, eu une influence sur les changements observés en matière d'acquis scolaires, d'équité, etc. ?

Continuer à renforcer le soutien du GPE

9. Comment le GPE peut-il améliorer son soutien, de manière à renforcer le système éducatif du pays ?

9.1. Financements (mécanismes de financement et conditions associées : prise en compte des résultats, mobilisation de fonds additionnels à l'échelle mondiale ou nationale, qualité du financement, prévisibilité du financement...)

9.2. Assistance technique, examen de la qualité, plaidoyer et facilitation assurés par le Secrétariat du GPE, l'agent partenaire, l'agence de coordination

9.3. Échange de connaissances à l'échelon mondial et régional

9.4. Influence/plaidoyer à l'échelon mondial

9.5. Autres

© UNIVERSALIA

B. Protocole d'entretien avec le personnel du Secrétariat (en priorité entretiens avec les responsables-pays qui seront menés en amont des missions de terrain)

Points vous concernant personnellement

1. Depuis combien de temps occupez-vous les fonctions de responsable-pays pour [pays] ? Quels autres pays figurent dans votre portefeuille ?

Points concernant [le pays]

2. Pouvez-vous nous donner un aperçu des principaux acteurs du secteur de l'éducation [du pays] et de leurs relations ? Existent-ils des points sensibles qu'il nous serait utile de connaître ?
 a. Ministère de l'Éducation (influence/statut/budget au sein du gouvernement, leadership, administration/gestion aux différents niveaux, capacités techniques, histoire)
 b. Autres ministères sectoriels (relations vis-à-vis du ministère de l'Éducation, attitude de soutien/ de défiance ?)
 c. Groupe local des partenaires de l'éducation (composition, dynamique, influence, rôle de l'agence de coordination)
 i. Partenaires du développement – influence, coordination, alignement sur le PSE
 ii. Société civile – capacités, influence, statut, axes thématiques
 d. Autres (associations d'enseignants, secteur privé, universités)

3. Généralement parlant, pouvez-vous nous dire comment [le pays] « s'en sort » en matière de renforcement de son secteur éducatif ?
 a. Quelles sont les principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du plan sectoriel - à la fois du côté des facteurs propres au secteur (financement, capacités aux différents niveaux, volonté politique) et du côté des facteurs propres au contexte (développement économique, problèmes socio-culturels, stabilité politique...) ?
 b. Dans quels domaines avez-vous constaté le plus de progrès (aussi bien en ce qui concerne les processus ou interventions spécifiques, les changements au niveau du système éducatif ou de la volonté politique d'introduire un changement) ? Certains facteurs spécifiques peuvent-ils expliquer les changements positifs ?

4. Quelles sont les priorités actuelles dans/ pour [le pays] ?
 a. Le cas échéant : Le pays met-il en œuvre des recommandations issues de l'évaluation à mi-parcours du plan sectoriel ?
 b. [Le pays] est-il en voie de préparer une nouvelle requête d'ESPIG ? Si oui, comment ce processus se passe-t-il ?

Points concernant le soutien du GPE

5. De quelle façon le GPE a-t-il apporté son soutien [au pays] durant la période de référence ?
 a. Pertinence/ effets de l'EPDG et de l'ESPIG (le cas échéant)

b. Nature, type et effet des activités d'assistance technique, de plaidoyer et de facilitation fournies par le Secrétariat, l'agent partenaire ou l'agence de coordination

c. Constatez-vous des effets notables de l'influence/du plaidoyer du GPE au niveau mondial ?

d. En quoi des facteurs externes ont-ils eu une influence sur la mise en œuvre de l'ESPIG et l'assistance technique du GPE ?

e. Pourriez-vous citer des changements spécifiques qui, de votre point de vue, montrent que la théorie du changement et le modèle opérationnel du GPE au niveau des pays fonctionnent bien ou ont besoin d'être peaufinés ?

Points concernant cette évaluation

6. Avez-vous des suggestions particulières à formuler pour nous aider à conduire l'évaluation [du pays] à l'échelon national ?

 a. Le cas échéant, quelles informations susceptibles d'être produites par l'évaluation pourraient présenter un intérêt pour vous/ vous être utiles ?

 b. Existent-ils des contraintes propres au pays qu'il nous serait utile de connaître ?

 c. S'agissant des produits d'apprentissage, avez-vous des suggestions à faire sur la façon dont les enseignements tirés de l'évaluation devraient être diffusés pour être aussi utiles que possible aux parties prenantes [du pays] ?

7. Souhaitez-vous ajouter d'autres commentaires ?

© UNIVERSALIA

Annexe IX Détail des niveaux d'effort et diagrammes de Gantt pour les évaluations prospectives

Table ix.1 Niveau d'effort - Première mission annuelle

Phase and Activity		ICSE	PTL	CL	2local	TOTAL
Travail de terrain - recherche de données probantes supplémentaires						
1.1	Atelier pour les CL sur les méthodologies et la normalisation des rapports	0,5	0,5	1		2
1.2	Préparation du travail de terrain			2	2	4
1.3	Conduite d'une mission de terrain de dix jours de travail			10	10	20
1.4	Liaison constante et administration, avec des points réguliers par téléconférence			2	2	4
	Sub-Total First Annual Fieldwork	0,5	0,5	15	14	30
Rapport : axé sur la mise en œuvre, la qualité du partenariat du GPE et la correction de la trajectoire						
2.1	Analyse générale des données, constats, conclusions et recommandations			4	2	6
2.2	Entretiens de suivi			1	1	2
2.3	Élaboration et transmission du projet de rapport prospectif annuel (hors résumé analytique)			4	4	8
2.4	Finalisation du projet de rapport prospectif annuel (avec résumé analytique et annexes)			3	1	4
2.5	Diffusion des conclusions et revue avec les parties prenantes			1	2	3
	Sous-total pour le rapport de la première mission annuelle	0	0	13	10	23
	TOTAL	**0,5**	**0,5**	**28**	**24**	**53**

© UNIVERSALIA

Table ix.2 Diagramme de Gantt - Première mission annuelle

Phases et Activités		2018																			
		Mars				Avril				Mai				Juin				Juillet			
Semaines		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Travail de terrain - recherche de données probantes supplémentaires																					
1.1	Préparation du travail de terrain		■																		
1.2	Conduite d'une mission de terrain de dix jours de travail			■	■																
1.3	Liaison constante et administration, avec des points réguliers par téléconférence					■															
Rapport : axé sur la mise en œuvre, la qualité du partenariat du GPE et les possibilités de correction de la trajectoire																					
2.1	Analyse générale des données, constats, conclusions et recommandations						■	■	■												
2.2	Entretiens de suivi									■											
2.3	Élaboration et transmission du projet de rapport prospectif annuel (hors résumé analytique)										■	■	«								
2.4	Finalisation du projet de rapport prospectif annuel (avec résumé analytique et annexes)													▨	▨	▨	«				
2.5	Diffusion des conclusions et revue avec les parties prenantes																	■	■		

▨ Délai de traitement des produits à livrer

« Produits à livrer et jalons

Table ix.3 Niveau d'effort - Deuxième mission annuelle

Étapes et activités		ICSE	PTL	CL	2local	TOTAL
Travail de terrain - recherche de données probantes supplémentaires						
	Atelier pour les CL sur les méthodologies et la normalisation des rapports	0,5	0,5	1		2
1.1	Préparation du travail de terrain			2	2	4
1.2	Conduite d'une mission de terrain de dix jours de travail			10	10	20
1.3	Liaison constante et administration, avec des points réguliers par téléconférence			2	2	4
	Sous-total pour le travail de terrain de la première mission annuelle	0,5	0,5	15	14	30
Rapport : axé sur la mise en œuvre, la qualité du partenariat du GPE et la correction de la trajectoire						
2.1	Analyse générale des données, constats, conclusions et recommandations			4	2	6
2.2	Entretiens de suivi			1	1	2
2.3	Élaboration et transmission du projet de rapport prospectif annuel (hors résumé analytique)			4	4	8
2.4	Finalisation du projet de rapport prospectif annuel (avec résumé analytique et annexes)			3	1	4
2.5	Diffusion des conclusions et revue avec les parties prenantes			1	2	3
	Sous-total pour le rapport de la première mission annuelle	0	0	13	10	23
	TOTAL	**0,5**	**0,5**	**28**	**24**	**53**

Table ix.4 Diagramme de Gantt - Deuxième mission annuelle

Phases et Activités		2019																			
		Mars				Avril				Mai				Juin				Juillet			
Semaines		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Travail de terrain - recherche de données probantes supplémentaires																					
1.1	Préparation du travail de terrain																				
1.2	Conduite d'une mission de terrain de dix jours de travail																				

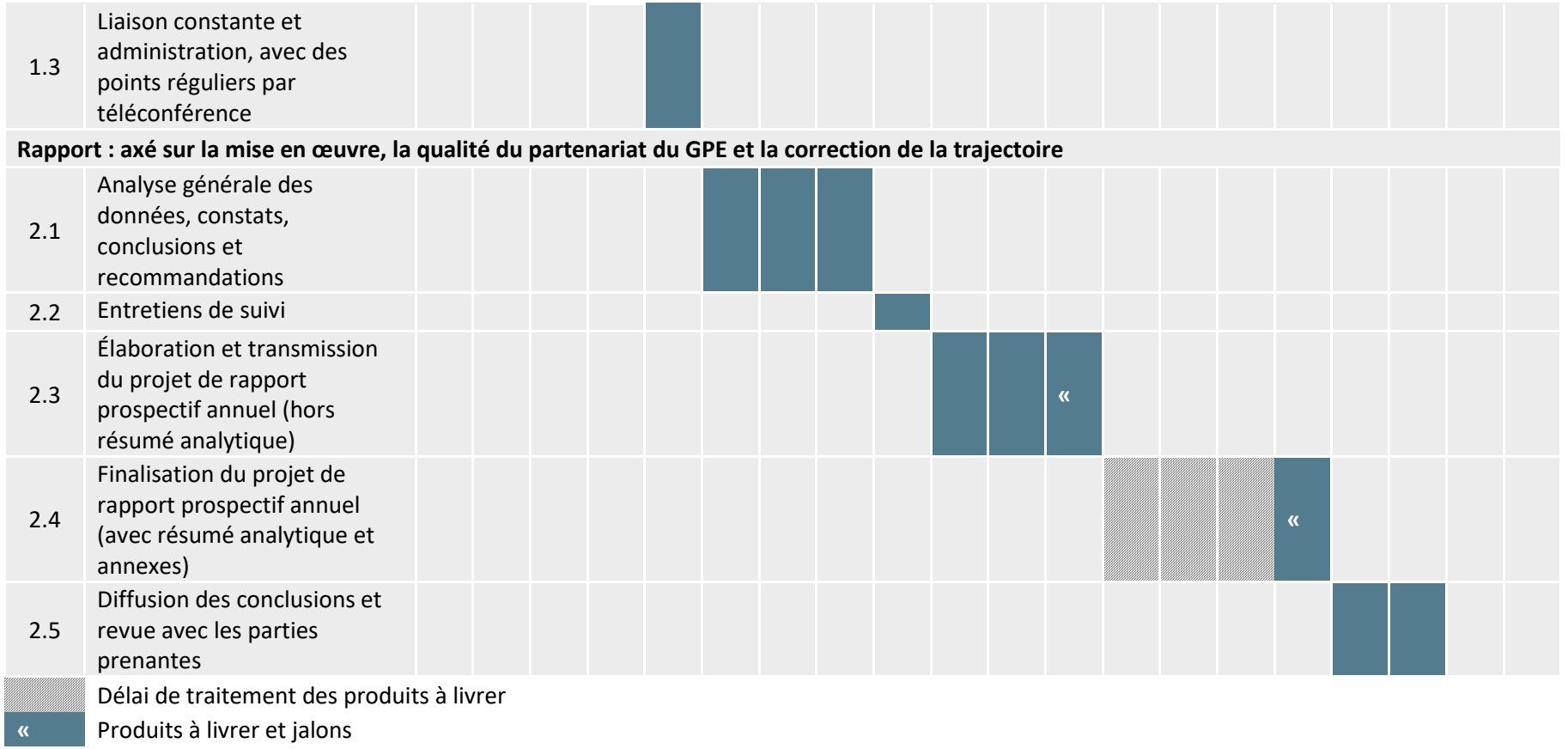


Table ix.5 Niveau d'effort - Mission annuelle finale

Phases et Activités		ICSE	PTL	CL	2local	TOTAL
Travail de terrain - Reconstitution de l'historique des contributions						
	Atelier pour les CL sur les méthodologies et la normalisation des rapports	0,5	0,5	1		2
1.1	Préparation du travail de terrain			2	2	4
1.2	Conduite d'une mission de terrain de dix jours de travail			10	10	20

© UNIVERSALIA

1.3	Liaison constante et administration, avec des points réguliers par téléconférence			2	2	4
	Sous-total pour le travail de terrain de la première mission annuelle	0,5	0,5	15	14	30
Rapport : révision et renforcement de l'historique des contributions du GPE						
2.1	Analyse générale des données, constats, conclusions et recommandations			5	3	8
2.2	Entretiens de suivi			1	1	2
2.3	Élaboration et transmission du projet de rapport prospectif annuel (hors résumé analytique)			8	8	16
2.4	Finalisation du projet de rapport prospectif annuel (avec résumé analytique et annexes)			3	1	4
2.5	Diffusion des conclusions et revue avec les parties prenantes			1	2	3
	Sous-total pour le rapport de la première mission annuelle	0	0	18	15	33
	TOTAL	**0,5**	**0,5**	**33**	**29**	**63**

Table ix.6 Diagramme de Gantt - Mission finale

Étapes et activités		2020																			
		Décembre				Janvier				Février				Mars				Avril			
Semaines		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Travail de terrain - Reconstitution de l'historique des contributions																					
1.1	Préparation du travail de terrain																				
1.2	Conduite d'une mission de terrain de dix jours de travail																				
1.3	Liaison constante et administration, avec des points réguliers par téléconférence																				
Rapport : révision et renforcement de l'historique des contributions du GPE																					
2.1	Analyse générale des données, constats, conclusions et recommandations																				

© UNIVERSALIA

2.2	Entretiens de suivi																				
2.3	Élaboration et transmission du projet de rapport prospectif annuel (hors résumé analytique)															«					
2.4	Finalisation du projet de rapport prospectif annuel (avec résumé analytique et annexes)																			«	
2.5	Diffusion des conclusions et revue avec les parties prenantes																				

Délai de traitement des produits à livrer

« Produits à livrer et jalons

© UNIVERSALIA

Annexe X Trame pour la séance-bilan avec les parties prenantes en fin de mission

1. Accueil et présentations

1.1. Rappel : objet de l'évaluation au niveau des pays, méthodologie.

1.2. Proposition : objet et structure de la séance - À adapter en fonction des suggestions des participants.

2. Présentation par l'équipe d'évaluation des premières conclusions issues de la visite dans le pays[84]

2.1. Premières conclusions relatives aux progrès accomplis dans le secteur de l'éducation pendant la période de référence

2.1.1. Apprentissages

2.1.2. Équité, égalité des sexes et inclusion

2.1.3. Efficacité et efficience du système éducatif

2.2. Premières conclusions sur les raisons des changements et la façon dont le GPE a contribué aux changements clés

2.2.1. Contributions du GPE

- à la planification du secteur de l'éducation et à la mise en œuvre de la politique sectorielle
- à la promotion de la responsabilité mutuelle grâce à une concertation sur les politiques à mener et un suivi sectoriel inclusifs
- au montant et à la qualité du financement du secteur de l'éducation

2.2.2. Facteurs influant sur la pertinence, l'efficacité et l'efficience de l'aide du GPE (facteurs extérieurs/contextuels et facteurs internes liés au fonctionnement du modèle opérationnel du GPE au niveau des pays)

2.2.3. Complémentarité et autres éléments susceptibles d'expliquer les changements observés au niveau sectoriel (contributions distinctes d'autres parties prenantes, effets des tendances ou des événements liés au contexte)

2.3. Questions ouvertes et domaines dans lesquels l'équipe d'évaluation a des données peu concluantes

2.4. Conclusions et (possibilités de) recommandations

[84] Par diaporama dans la mesure du possible.

2.4.1. Conclusions : Pertinence du modèle opérationnel du GPE et de sa théorie du changement (au niveau national)

2.4.2. Recommandations spécifiques/ suggestions prospectives pour le GPE en [pays]

2.4.3. Pistes possibles de recommandations/ suggestions pour le GPE dans son ensemble

3. Débat

3.1. Questions des participants, discussion des données probantes présentées et leur interprétation. Existe-t-il d'autres sources de données que l'équipe d'évaluation devrait prendre en compte ? Y-a-t-il d'autres manières d'interpréter les données existantes ?

3.2. Parmi les idées présentées quelles sont celles qui semblent le plus utiles aux participants (le cas échéant) Pourquoi ? Quels sont les domaines qui ne sont pas ou sont moins pertinents ? Pourquoi ?

4. **Étapes suivantes**

4.1. L'équipe d'évaluation expose aux participants les étapes suivantes de l'élaboration du rapport d'évaluation (pour les évaluations sommatives) ou de la poursuite de l'évaluation (pour les évaluations prospectives)

© UNIVERSALIA

Annexe XI Fonctions et responsabilités des membres de l'équipe

Le tableau xi.1 récapitule les fonctions et les responsabilités des personnes faisant partie de l'équipe de direction et de gestion. Les autres membres de l'équipe, leurs fonctions et leurs responsabilités sont présentés par catégorie de personnel dans le tableau xi.2.

Tableau xi.1 Fonctions et responsabilités – Personnel clé

NOM ET FONCTION DU CONSULTANT	RESPONSABILITÉS
Mme Marie-Hélène Adrien – **Responsable d'équipe**	• Direction et gestion globales du mandat, relations contractuelles, management et mise en œuvre avec le GPE et les partenaires du consortium tout au long du mandat. Responsabilité de l'application des politiques et procédures d'Universalia pendant toute la durée du mandat, y compris en ce qui concerne l'assurance qualité, le devoir de vigilance, les conflits d'intérêts, les normes et règles déontologiques et les mesures d'atténuation des risques. • Interlocutrice privilégiée du Secrétariat, du Conseil et du Comité des stratégies et de l'impact • Elle sollicite l'intervention et l'opinion de l'équipe consultative d'experts si nécessaire • Elle est responsable de la génération des produits à livrer pendant toute la durée du mandat. • Elle mène les évaluations sommatives. Elle dirige la présentation des rapports annuels de synthèse au GPE, la présentation des conclusions lors des réunions avec les PDP ou d'autres manifestations régionales, et d'autres activités de diffusion.
M. Nicholas Burnett – **Responsable d'équipe adjoint**	• Second interlocuteur privilégié du Secrétariat, du Conseil et du Comité des stratégies et de l'impact • Il sollicite l'intervention et l'opinion de l'équipe consultative d'experts si nécessaire • Il contribue à la génération des produits à livrer pendant toute la durée du mandat. • Il mène les évaluations sommatives, contribue aux rapports de synthèse et participe à la présentation des rapports annuels de synthèse au GPE, à la présentation des conclusions lors des réunions avec les PDP ou d'autres manifestations régionales, et à d'autres activités de diffusion.
Mme Rachel Outhred – **Coordinatrice Itad et consultante senior**	• Principale interlocutrice d'Itad avec la responsable d'équipe et son adjoint. Elle est responsable des relations contractuelles, du management et de la mise en œuvre avec les partenaires du consortium pendant toute la durée du mandat. Elle est responsable de la coordination du travail des consultants d'Itad pendant toute la durée du mandat.

NOM ET FONCTION DU CONSULTANT	RESPONSABILITÉS
	• Elle coordonne les mesures relatives aux risques et à leur atténuation, évalue les événements imprévus tout au long du mandat et coordonne l'application du devoir de vigilance et l'analyse des risques pour les évaluations prospectives. • Elle coordonne la mise en œuvre des évaluations prospectives, contribue aux rapports de synthèse annuels et finaux, participe à la présentation et à la diffusion des conclusions selon les besoins.
M. Dale Thompson – **Coordinateur UMG et consultant senior**	• Il assiste la responsable d'équipe dans son travail tout au long du mandat, en particulier en ce qui concerne le management et la coordination. Il est chargé en particulier de s'assurer du respect et de la mise en œuvre du plan de travail, notamment du calendrier des évaluations au niveau des pays et des rapports. • Il coordonne le travail d'appui administratif (finances, comptabilité, logistique, révision technique, conception des documents, traduction). • Pour l'ensemble des évaluations sommatives, il coordonne les mesures relatives aux risques et à leur atténuation, évalue les événements imprévus tout au long du mandat et coordonne l'application du devoir de vigilance et l'analyse des risques. • Il mène les évaluations sommatives et contribue aux rapports de synthèse annuels et finaux.
M. Mark Roland – **Coordinateur R4D et consultant senior**	• Principal interlocuteur de R4D avec la responsable d'équipe et son adjoint. Il est responsable des relations contractuelles, du management et de la mise en œuvre avec les partenaires du consortium pendant toute la durée du mandat. • Il assure une contribution à valeur ajoutée au projet, notamment dans les domaines de la recherche en éducation, du réseautage, de l'évaluation, de la finance et d'autres thèmes clés. • Il mène les évaluations sommatives. Il contribue aux rapports de synthèse annuels finaux, selon les besoins, et participe à la présentation et à la diffusion des conclusions selon les besoins.
M. Stephen Lister – **Coordinateur Mokoro et consultant senior**	• Principal interlocuteur de Mokoro avec la responsable d'équipe, son adjoint et la coordinatrice Itad. Il est responsable des relations contractuelles, de la gestion et de la mise en œuvre avec les partenaires du consortium pendant toute la durée du mandat. • Il est responsable de la coordination du travail des consultants de Mokoro pendant toute la durée du mandat. • Il mène les évaluations prospectives. Il contribue aux rapports annuels de synthèse et au rapport final de synthèse, selon les besoins, et participe à la présentation et à la diffusion des conclusions selon les besoins.
Mme Anette Wenderoth – **Universalia, consultante senior**	• Elle contribue à la génération des produits à livrer pendant toute la durée du mandat. • Elle mène les évaluations sommatives. Elle contribue aux séries de rapports de synthèse et participe à la présentation des rapports annuels de synthèse au GPE, à la présentation des conclusions lors des réunions avec les PDP ou d'autres manifestations régionales, et à d'autres activités de diffusion, selon les besoins.

© UNIVERSALIA

Tableau xi.2 Fonctions et Responsabilités – Autres catégories

CATÉGORIE	FONCTION	FONCTION ET RESPONSABILITÉS CONNEXES
Consultants seniors/ évaluateurs seniors	Chefs des équipes d'évaluation au niveau des pays	• Dirigent et mènent les évaluations sommatives et/ou prospectives, y compris la préparation, la collecte des données (à domicile et sur le terrain), l'analyse des données et l'établissement de rapports. • Contribuent aux rapports annuels de synthèse et au rapport final, et participent à la présentation et à la diffusion des conclusions selon les besoins. • Assurent l'examen de la qualité des rapports préparés par d'autres consultants seniors. • Donnent leur avis sur des questions d'expertise en fonction des besoins, tout au long du mandat.
Consultants/ évaluateurs	Appui aux consultants seniors	• Assistent les évaluateurs seniors pendant la phase de conception, selon les besoins. • Aident à la réalisation des évaluations sommatives et/ou prospectives, y compris la préparation, la collecte des données (à domicile), l'analyse des données et l'établissement de rapports. • Apportent une assistance technique en fonction des besoins, tout au long du mandat.
Analystes/ assistants de recherche	Appui aux consultants et consultants seniors	• Assistent les évaluateurs et les évaluateurs seniors à effectuer certaines tâches pendant la durée du mandat comme la revue de documents, y compris le traitement, la gestion et l'analyse des données. • Apportent une assistance technique en fonction des besoins, tout au long du mandat.
Équipe consultative d'experts	Expertise sur les thèmes clés	• Assurent un examen de la qualité extérieur en examinant les projets de produits à livrer et en formulant des commentaires axés sur les principaux domaines thématiques et les questions de méthodologie.
Consultants locaux[85]	Appui aux évaluations au niveau des pays	• Assistent le chef de l'équipe d'évaluation dans le pays à préparer et à réaliser l'évaluation sommative ou prospective, y compris la phase de lancement, la collecte des données (à domicile et dans les pays), l'analyse, l'établissement de rapports et la diffusion des conclusions et des recommandations auprès des principales parties prenantes. • Contribuent à mobiliser les capacités nationales.

[85] Dans toute la mesure du possible les consultants locaux seront recrutés dans le pays faisant l'objet de l'évaluation. Dans le cas où il ne serait pas possible de trouver des personnes disposant des qualifications requises, l'équipe d'évaluation travaillera avec des consultants de la même (sous-)région ayant une bonne connaissance du secteur éducatif du pays concerné.

Tableau xi.3 Profils des membres de l'équipe consultative d'experts

NOM	PROFIL/ FORMATION
M. Peter Colenso	• Spécialiste mondial de l'éducation, titulaire d'un Doctorat en éducation, expérience du terrain en Afrique, en Asie et en Europe. • Ancien Directeur de l'éducation au DFID, Directeur du service développement humain de la division des politiques du DFID pendant trois ans. • Il a effectué trois mandats de membre du Conseil d'administration du Partenariat mondial pour l'éducation, en tant que représentant du Gouvernement britannique puis des entreprises et des fondations privées. • Consultant indépendant depuis juin 2016, avec dans son portefeuille la Banque mondiale, l'UNICEF, le Gouvernement australien, la Fondation Bill & Melinda Gates, la Fondation LEGO, Sesame Workshop, Ark et le Global Schools Forum. • Antérieurement, il avait été Directeur exécutif (Éducation) au CIFF, plus importante fondation venant en aide aux enfants. Il y a fait preuve d'un leadership dynamique, orienté sur la croissance, concluant notamment des partenariats innovants avec des gouvernements, des organisations multilatérales, la société civile et le secteur privé.
M. Chris Gerrard	• Spécialiste reconnu de l'évaluation des partenariats mondiaux et régionaux, avec plus de 40 ans d'expérience du développement économique. • Responsable de l'évaluation au Groupe indépendant d'évaluation (IEG) de la Banque mondiale de 1999 à 2013, il a notamment réalisé une évaluation sur quatre ans de la participation de la Banque mondiale dans les programmes de partenariat mondiaux. • Il a dirigé la préparation de la publication « Sourcebook for Evaluating Global and Régional Partnership Programs » (2006) et mis sur pied le programme d'examen par l'IEG des programmes régionaux et mondiaux. • Il a supervisé la préparation de l'examen détaillé de plus de 20 programmes de partenariats mondiaux et régionaux, dirigé le plus important d'entre eux (sur le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme), dirigé conjointement celui sur le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds d'investissement climatique et assumé la responsabilité de l'examen de la qualité de toutes ces études. • Il a dirigé la préparation de la suite de 2011 du rapport de 2004 « The World Bank's Involvement in GRPPs: An Independent Assessment », qui fait la synthèse des conclusions des 17 premiers examens des programmes mondiaux et régionaux réalisés entre 2007 et 2011. • Après son départ de l'IEG, il a dirigé les évaluations du programme de recherche CGIAR sur les politiques, les institutions et les marchés, et du Fonds fiduciaire multidonateurs du PDDAA, et il a assuré des services de conseiller en examen de la qualité dans le cadre de l'évaluation du Mouvement SUN pour le renforcement de la nutrition.

© UNIVERSALIA

NOM	PROFIL/ FORMATION
Mme Valerie Haugen	• Spécialiste réputée du développement international, 30 ans d'expérience au niveau mondial dans divers secteurs et domaines : éducation et santé, genre et développement, suivi et évaluation, renforcement des capacités, paix et conflits, et gouvernance. • S'agissant du secteur éducatif, elle a travaillé dans tous les sous-secteurs, aussi bien dans des systèmes éducatifs formels que non formels. Elle a travaillé, en profondeur, à tous les niveaux (national, infranational et de base) du secteur de l'éducation dans divers pays, avec des administratifs, des formateurs d'enseignants, des enseignants et des groupes sociaux. • Enseignante certifiée K-12, spécialisée dans l'enseignement des langues (langue maternelle, bilingue, multilingue, langue seconde et langue étrangère, et apprentissage précoce de la lecture), des politiques et de la planification ainsi que dans l'éducation inclusive. • Elle a beaucoup travaillé dans des situations de conflit et de crise et dispose d'une connaissance approfondie des modalités et formes d'aide, des approches sectorielles, des conventions internationales, des orientations et des objectifs de développement à l'échelle internationale. • Son expérience à l'échelle mondiale porte notamment sur des opérations de développement pour des clients en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans le Pacifique. Elle a été consultante pour différentes organisations, y compris des agences de l'ONU, des institutions financières internationales, des bailleurs de fonds bilatéraux et des organisations non gouvernementales internationales. • Elle est titulaire d'un Doctorat en développement international avec une spécialisation dans l'éducation comparative internationale, l'étude de la paix et des conflits, le suivi-évaluation et le développement local. • Elle a une grande expérience de la recherche qualitative (notamment de la recherche appliquée et de la recherche appliquée participative).
M. John Mayne	• Spécialiste des méthodes d'évaluation de réputation mondiale, il a élaboré des approches innovantes, notamment en matière d'analyse des contributions, pour s'attaquer au problème persistant de l'évaluation des contributions respectives d'un éventail d'acteurs à une intervention donnée. • Ancien directeur principal au Bureau du vérificateur général du Canada. • Après sa retraite, il s'est spécialisé dans le conseil aux gouvernements et aux organisations internationales dans le domaine de la gestion des performances organisationnelles. • Il a conseillé Universal à de nombreuses reprises sur des problèmes en lien avec les théories du changement et l'analyse des contributions, y compris dans le cadre de l'évaluation intérimaire extérieure du GPE réalisée en 2015.

Annexe XII Trame des rapports d'évaluation sommative

1. Introduction

 1.1. Objet de l'évaluation sommative

 1.2. Structure du rapport

 1.3. Méthodologie de l'évaluation

2. Contexte (descriptif)

 2.1. Le secteur éducatif de [pays]

 2.2. Le GPE en [pays]

3. Les contributions du GPE aux objectifs nationaux

 3.1.1. Contributions du GPE à la planification du secteur de l'éducation et à la mise en œuvre de la politique sectorielle

 3.1.2. Contributions du GPE au financement du secteur de l'éducation, y compris la question de la complémentarité financière

 3.1.3. Contributions du GPE à la promotion de la responsabilité mutuelle par une concertation sur les politiques à mener et un suivi sectoriel inclusifs

4. Les changements observés au niveau des systèmes d'éducation en [pays] et les liens éventuels avec les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs nationaux

5. Les changements observés en termes d'impact en [pays] pendant la période de référence et les liens éventuels avec les changements du système éducatif

 5.1. Apprentissages

 5.2. Équité, égalité des sexes et inclusion

6. Conclusions et (possibilités de) recommandations

 6.1. Conclusions : Validité de la théorie du changement du GPE (au niveau national) et pertinence du modèle opérationnel/ de la valeur ajoutée du GPE

 6.2. Recommandations/ suggestions prospectives pour le GPE en [pays]

 6.3. Pistes possibles de recommandations/ suggestions pour le GPE dans son ensemble

© UNIVERSALIA

Annexes

- Théorie du changement adaptée pour le pays
- Analyse des parties prenantes
- Liste des parties prenantes consultées
- Liste des documents, ouvrages et bases de données étudiés
- Autres données pertinentes (par ex. relatives aux changements constatés au niveau du système éducatif et des résultats sectoriels ou en lien avec la contribution du GPE aux réalisations et aux résultats intermédiaires).

© UNIVERSALIA

Annexe XIII Trame pour le rapport annuel de synthèse

1. Introduction

 1.1. Objet du rapport de synthèse

 1.2. Bref résumé de la méthodologie utilisée pour la compilation du rapport de synthèse

 1.3. Structure du rapport

2. Synthèse et analyse transversale des observations et constats tirés des activités d'évaluation sommative et prospective effectuées pour le pays concerné pendant la période considérée

 2.1. Thèmes communs et divergents ; explication des différences dans les domaines suivants :

 2.1.1. Contributions du GPE à la réalisation des objectifs nationaux (planification du secteur de l'éducation et mise en œuvre de la politique, financement du secteur (mobilisation de financements supplémentaires et qualité du financement), promotion de la responsabilité mutuelle par une concertation sur les politiques à mener et un suivi sectoriel inclusifs)

 2.1.2. Progrès accomplis en matière de résultats intermédiaires (au niveau du système éducatif) et liens avec les objectifs nationaux

 2.1.3. Progrès accomplis en termes d'impact (résultats sectoriels en matière d'apprentissages, d'équité et d'égalité entre les sexes) et liens avec les changements au niveau systémique

3. Conclusions et (possibilités de) recommandations

 3.1. Hypothèses de travail tirées de l'analyse transversale déjà effectuée à ce stade qui devront être testées dans le cadre des évaluations suivantes au niveau du pays

 3.2. Implications en matière de pertinence du modèle opérationnel/ de la valeur ajoutée du GPE et de la théorie du changement (au niveau national) ; axes communs d'amélioration constatés entre différents pays ou groupes de pays

 3.3. Suggestions/recommandations ou points à prendre en considération par le GPE en conséquence des remarques précédentes

Annexes

- Détail de la méthodologie adoptée pour l'analyse transversale
- Données d'appui
- Autres (à déterminer)

© UNIVERSALIA

Annexe XIV Trame pour les rapports d'avancement trimestriels

1. Introduction
2. Huit évaluations prospectives nationales
 - 2.1. Activités d'évaluation menées pendant la période considérée
 - 2.2. Difficultés rencontrées et stratégies d'atténuation
 - 2.3. Nouveaux problèmes constatés
3. Évaluations sommatives au niveau des pays
 - 3.1. Activités d'évaluation menées pendant la période considérée
 - 3.2. Difficultés rencontrées et stratégies d'atténuation
 - 3.3. Nouveaux problèmes constatés
4. Rapport annuel de synthèse (le cas échéant au moment du rapport d'avancement)
 - 4.1. Préparatifs ou activités entrepris pendant la période considérée
 - 4.2. Difficultés rencontrées et stratégies d'atténuation
 - 4.3. Nouveaux problèmes constatés
5. Étapes suivantes
6. Divers

© UNIVERSALIA

Annexe XV Cartographie des questions d'évaluation en fonction de la théorie du changement et des questions des termes de référence

MATRICE D'ÉVALUATION[86]	THÉORIE DU CHANGEMENT – CONTRIBUTIONS REVENDIQUÉES	TERMES DE RÉFÉRENCE DE L'ÉVALUATION (NUMÉROTATION DES QUESTIONS CONFORME AUX TERMES DE RÉFÉRENCE)
QEP 1 : Le GPE a-t-il contribué à la planification sectorielle de l'éducation et à la mise en œuvre du plan sectoriel en [pays] durant la période de référence [87] ? De quelle façon ?	**Contribution revendiquée A :** Le soutien et l'influence du GPE (d'ordre financier et non financier) contribuent à *l'élaboration* de plans sectoriels pilotés par le gouvernement, réalistes et fondés sur des données probantes, qui sont axés sur l'équité, l'efficience et les apprentissages. **Contribution revendiquée C :** Les conditions de plaidoyer et de financement du GPE contribuent à des financements plus importants et de meilleure qualité au bénéfice de l'éducation dans le pays. **Contribution revendiquée D :** Le soutien et l'influence du GPE (d'ordre financier et non	2. De quelle façon le GPE pourrait-il encore renforcer son soutien dans les domaines suivants : a) soutien du GPE à la planification et à la mise en œuvre des politiques dans le secteur de l'éducation *[objectif stratégique 1],* c) financement par le GPE des programmes de mise en œuvre des plans sectoriels (y compris par des conditions spécifiques et par une composante de financement basée sur les résultats) *[objectif stratégique 3]* 3. Comment le GPE peut-il encore améliorer l'efficacité de son modèle opérationnel au niveau des pays (efficacité de l'action des agents partenaires pour assurer la pérennité des capacités nationales ; optimisation des ressources et ajustements appropriés du financement ; fonctionnement du groupe local des partenaires de l'éducation et des agences de coordination) ?

[86] Par souci de concision, seules les questions d'évaluation de premier niveau (QEP 1, QEP 2, etc.) sont mentionnées sans les sous-questions (QEP 1.1, par ex.).

[87] La période de référence n'est pas la même pour les évaluations sommatives et les évaluations prospectives. Les évaluations prospectives porteront principalement sur la période allant du début de l'année 2018 au début de l'année 2020 et rendront compte de l'observation des changements par rapport à la base de référence qui aura été établie. Les évaluations sommatives porteront sur la période couverte par l'ESPIG le plus récemment mis en œuvre dans le pays concerné. Toutefois, s'agissant des indicateurs retenus (sous réserve de disponibilité des données), on prendra aussi en considération, pour les évaluations sommatives, les cinq années précédant l'entrée du pays dans le GPE, de manière à réaliser une analyse de tendance pour les données pertinentes.

© UNIVERSALIA

MATRICE D'ÉVALUATION[86]	THÉORIE DU CHANGEMENT – CONTRIBUTIONS REVENDIQUÉES	TERMES DE RÉFÉRENCE DE L'ÉVALUATION (NUMÉROTATION DES QUESTIONS CONFORME AUX TERMES DE RÉFÉRENCE)
	financier) contribuent à *une mise en œuvre* efficace et efficiente des plans sectoriels.	4. Quelle influence ou complémentarité le GPE a-t-il eue sur les flux de ressources (aux niveaux national et international) consacrés à l'éducation à l'échelon national ? *[objectif stratégique 4 : Des financements plus importants et de meilleure qualité]* 5. Quel est le degré d'efficacité du GPE en matière de mobilisation des atouts du partenariat (par le biais de la responsabilité mutuelle des résultats, des échanges de connaissances à l'échelle mondiale et transnationale, de l'innovation et du plaidoyer, etc.) pour favoriser l'obtention de solides résultats éducatifs au niveau national ? [*objectif stratégique 5 : Renforcer le partenariat]*
QEP 2 Le GPE a-t-il contribué à renforcer la responsabilité mutuelle du secteur de l'éducation pendant la période de référence ? Si oui, de quelle façon ?	**Contribution revendiquée B :** Le soutien (d'ordre financier et non financier) apporté par le GPE à une planification sectorielle inclusive et à un suivi conjoint contribue à une *responsabilité mutuelle* des progrès du secteur éducatif.	2. De quelle façon le GPE pourrait-il encore renforcer son soutien dans les domaines suivants : b) responsabilisation mutuelle par un dialogue inclusif sur la politique à mener et un travail commun de suivi *[objectif stratégique 2]* 3. De quelle façon le GPE peut-il encore améliorer l'efficacité de son modèle opérationnel au niveau des pays (…) ? 5. Avec quel degré d'efficacité le GPE tire-t-il profit des atouts du partenariat ?
QEP 3 : Le soutien du GPE a-t-il eu des effets inattendus/imprévus ? Outre le soutien du GPE, quels facteurs ont contribué aux changements observés au niveau de la planification sectorielle, de la mise en œuvre du plan sectoriel, du financement et du suivi du secteur ?	**Contributions revendiquées A à D** (voir ci-dessus)	3. De quelle façon le GPE peut-il encore améliorer l'efficacité de son modèle opérationnel au niveau des pays (…) ? 4. Quelle influence ou complémentarité le GPE a-t-il eue sur les flux de ressources (aux niveaux national et international) consacrés à l'éducation à l'échelon national ? *[objectif stratégique 4 : Des financements plus importants et de meilleure qualité]* 5. Avec quel degré d'efficacité le GPE tire-t-il profit des atouts du partenariat ?
QEP 4 En quoi le système éducatif a-t-il changé pendant la période de référence ?	**Contribution revendiquée E :** L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de plans sectoriels	1. Quel est le degré de pertinence, d'efficience et d'efficacité du soutien apporté par le GPE et son Secrétariat

MATRICE D'ÉVALUATION[86]	THÉORIE DU CHANGEMENT – CONTRIBUTIONS REVENDIQUÉES	TERMES DE RÉFÉRENCE DE L'ÉVALUATION (NUMÉROTATION DES QUESTIONS CONFORME AUX TERMES DE RÉFÉRENCE)
QEP 5 De quelle façon des changements observés en matière de planification sectorielle, de mise en œuvre du plan et de responsabilité mutuelle ont-ils contribué à des changements au niveau de l'ensemble du système éducatif ?	réalistes fondés sur des données probantes contribuent à des changements positifs au niveau du *système éducatif* global.	à l'échelon national en matière de renforcement des systèmes éducatifs, d'amélioration des acquis scolaires de tous les enfants, et de renforcement de l'équité, de l'égalité des sexes et de l'inclusion ? [*buts stratégiques 1 à 3 ; objectifs stratégiques 1 à 3]* 3. De quelle façon le GPE peut-il encore améliorer l'efficacité de son modèle opérationnel au niveau des pays (…) ?
QEP 6 : Quels sont les changements observés pendant la période de référence en matière : a) d'acquis scolaires (éducation de base) ? b) d'équité, d'égalité des sexes et d'inclusion dans l'éducation ? **QEP 7** Existe-t-il des données probantes qui permettent d'établir un lien entre les changements observés en matière d'acquis scolaires, d'équité, d'égalité des sexes et d'inclusion et les changements systémiques identifiés à la QEP 4 ? Quels autres facteurs pourraient expliquer les changements observés en matière d'acquis scolaires, d'équité, etc. ?	**Contribution revendiquée F :** Les améliorations du système éducatif débouchent sur de *meilleurs acquis scolaires* et le *renforcement de l'équité, de l'égalité des sexes et de l'inclusion* dans le secteur de l'éducation.	1. Quel est le degré de pertinence, d'efficience et d'efficacité du soutien apporté par le GPE et son Secrétariat à l'échelon national en matière de renforcement des systèmes éducatifs, d'amélioration des acquis scolaires de tous les enfants, et de renforcement de l'équité, de l'égalité des sexes et de l'inclusion ? [*buts stratégiques 1 à 3 ; objectifs stratégiques 1 à 3]* 1. Quel est le degré de pertinence, d'efficience et d'efficacité du soutien apporté par le GPE et son Secrétariat à l'échelon national en matière de renforcement des systèmes éducatifs, d'amélioration des acquis scolaires de tous les enfants, et de renforcement de l'équité, de l'égalité des sexes et de l'inclusion ? [*buts stratégiques 1 à 3 ; objectifs stratégiques 1 à 3]*

Annexe XVI Mécanismes explicatifs et principales hypothèses sous-tendant la théorie générique du changement

N°	MÉCANISMES EXPLICATIFS	HYPOTHÈSES SOUS-JACENTES CRITIQUES[88]	CONTRIBUTION REVENDIQUÉE (IMPLICITE)
1 – Contributions du GPE à la planification sectorielle			
1.1, 1.2, 1.3 et 1.4	**PARCE QUE** • 1) le GPE fournit des financements et des lignes directrices pour la préparation des plans sectoriels de l'éducation, des services d'examen de la qualité, de renforcement des capacités et de conseil technique, • 2) le GPE promeut (au niveau mondial et au niveau des pays) une planification évolutive fondée sur des données probantes, • 3) le GPE promeut et facilite le partage transnational des données probantes et des bonnes pratiques, • 4) le GPE favorise une définition claire des fonctions, responsabilités et de l'obligation de rendre compte entre les différentes parties prenantes de la	Les parties prenantes au niveau du pays ont les capacités (connaissances et compétences), les opportunités (ressources, environnement extérieur propice) et les motivations (volonté politique, mesures incitatives) nécessaires pour contribuer de manière conjointe et collaborative à l'amélioration de l'analyse et de la planification sectorielles[89]. Le GPE dispose d'un effet de levier suffisant dans le pays pour que son soutien financier et non financier influe sur la planification sectorielle, notamment en ce qui concerne l'existence et le fonctionnement d'un GLPE. Le SIGE, le système d'évaluation des acquis (SEA) et d'établissement de rapports produisent des données pertinentes et fiables.	**Contribution revendiquée A :** Le soutien et l'influence du GPE (d'ordre financier et non financier) contribuent à *l'élaboration* de plans sectoriels pilotés par le gouvernement, réalistes et fondés sur des données probantes, qui sont axés sur l'équité, l'efficience et les apprentissages.

[88] Les hypothèses sous-jacentes critiques correspondent à des événements et des conditions nécessaires pour que le lien logique (mécanisme) soit vérifié.

[89] Mayne (2017) considère l'étude des changements intervenus dans les « capacités » individuelles et organisationnelles comme le fondement du changement des comportements et des pratiques, en passant par l'analyse de ces trois dimensions interdépendantes : capacités, motivation et opportunité. Cf : Mayne, J. *The COM-B Theory of Change Model*. Document de travail. Février 2017.

N°	MÉCANISMES EXPLICATIFS	HYPOTHÈSES SOUS-JACENTES CRITIQUES[88]	CONTRIBUTION REVENDIQUÉE (IMPLICITE)
	concertation sur les politiques à mener ainsi qu'une collaboration coordonnée et harmonisée pour régler les problèmes sectoriels, • 5) les données relatives aux systèmes, à l'équité et aux apprentissages générées par des SIGE et des SEA de bonne qualité sont récupérées et utilisées pour éclairer la planification sectorielle, • **le gouvernement du PDP produit et pilote ses propres plans sectoriels réalistes et fondés sur des données probantes qui mettent l'accent sur l'équité, l'efficience et les apprentissages.**		
2 – Contributions du GPE à la mise en œuvre du plan sectoriel, au suivi du secteur et au dialogue			
2.1	**PARCE QUE** • 1) le GPE fournit des financements FSCE et ASA, • 2) le GPE appuie et promeut un suivi sectoriel inclusif, fondé sur des données probantes ainsi qu'une planification évolutive au niveau mondial et au niveau des pays, • 3) le GPE promeut et facilite le partage transnational des données probantes et des bonnes pratiques, • 4) le GPE favorise une définition claire des fonctions, responsabilités et de l'obligation de rendre compte entre les différentes parties prenantes de la concertation sur les politiques à mener	Le GPE dispose d'un effet de levier suffisant au niveau mondial et national pour exercer une influence positive en ce qui concerne l'existence et le fonctionnement d'un GLPE. Les parties prenantes au niveau national ont les capacités (connaissances et compétences), les opportunités (ressources notamment) et les motivations (volonté politique et mesures incitatives notamment) pour travailler ensemble à la résolution des problèmes sectoriels.	**Contribution revendiquée B :** Le soutien (d'ordre financier et non financier) apporté par le GPE à une planification sectorielle inclusive et à un suivi conjoint contribue à une *responsabilité mutuelle* quant aux progrès du secteur éducatif.

N°	MÉCANISMES EXPLICATIFS	HYPOTHÈSES SOUS-JACENTES CRITIQUES[88]	CONTRIBUTION REVENDIQUÉE (IMPLICITE)
	ainsi qu'une collaboration coordonnée et harmonisée pour régler les problèmes sectoriels, • **les progrès sectoriels font l'objet d'une responsabilité mutuelle grâce à une concertation sur l'action à mener et un suivi inclusifs.**		
2.2	**PARCE QUE** • 1) Le GPE promeut et met en place des mécanismes de financements internationaux harmonisés, plus importants et mieux alignés en faveur de l'éducation • 2) Les conditions de financement du GPE intègrent la promotion de meilleurs financements nationaux pour l'éducation • **On constate la mobilisation de financements meilleurs et plus importants pour l'éducation du pays**.	Le GPE dispose d'un effet de levier suffisant pour influer sur le montant et la qualité du financement national et international du secteur de l'éducation. Des facteurs extérieurs (propres au contexte) permettent aux acteurs nationaux et internationaux d'augmenter le financement du secteur éducatif et d'en améliorer la qualité.	**Contribution revendiquée C :** Les conditions de plaidoyer et de financement du GPE contribuent à des financements plus importants et de meilleure qualité au bénéfice de l'éducation dans le pays.
2.3, 2.4, 2.5, 2.6 2.7 et 2.8	**PARCE QUE** • 1) le GPE alloue des financements pour la préparation des programmes (PDG) et des financements pour la mise en œuvre des programmes sectoriels de l'éducation (ESPIG), • 2) le GPE fournit des services d'examen de la qualité, des lignes directrices, des services de renforcement des capacités et des conseils techniques pour l'élaboration et l'exécution des ESPIG,	Les acteurs concernés au niveau national disposent des capacités techniques, des motivations (volonté politique, mesures d'incitation) et des opportunités (financement, environnement propice) nécessaires à la mise en œuvre de tous les éléments du plan sectoriel. Les fonds disponibles, de source nationale et internationale, sont suffisants, tant par leur quantité que par leur qualité pour la mise en œuvre de tous les éléments du plan sectoriel. Les partenaires du développement au niveau national ont les motivations et les opportunités (par ex. directives des gouvernements donateurs) nécessaires pour aligner leurs propres activités sur les priorités du plan sectoriel et pour	**Contribution revendiquée D :** Le soutien et l'influence du GPE (d'ordre financier et non financier) contribuent à *une mise en œuvre* efficace et efficiente des plans sectoriels.

N°	MÉCANISMES EXPLICATIFS	HYPOTHÈSES SOUS-JACENTES CRITIQUES[88]	CONTRIBUTION REVENDIQUÉE (IMPLICITE)
	• 3) les progrès du secteur de l'éducation font l'objet d'une responsabilité mutuelle, • 4) le pays a élaboré un plan sectoriel réaliste, fondé sur des données probantes, • 5) l'éducation dispose de financements plus importants et de meilleure qualité, • 6) le GPE promeut et facilite le partage transnational des données probantes et des bonnes pratiques, • 7) les données relatives aux systèmes, à l'équité et aux apprentissages générées par des SIGE et des SEA de bonne qualité sont récupérées et utilisées pour éclairer la mise en œuvre du plan, • **le pays met en œuvre et assure le suivi de plans sectoriels réalistes, fondés sur des données probantes qui mettent l'accent sur l'équité, l'efficience et les apprentissages.**	travailler par l'intermédiaire du GLPE dans le cadre d'un forum de consultation et de conseil. Les parties prenantes de niveau national participent aux revues sectorielles conjointes périodiques et appliquent les recommandations qui en sont issues pour faire en sorte que la mise en œuvre du plan sectoriel soit plus équitable et repose sur des données probantes. Le plan sectoriel comprend des mesures de renforcement du SIGE et du SEA de façon à produire en temps utile des données pertinentes et fiables.	
3. Des objectifs nationaux aux changements systémiques (résultat intermédiaire)			
3.1	**PARCE QUE** • 1) les pays mettent en œuvre et assurent le suivi de plans sectoriels réalistes, fondés sur des données probantes qui mettent l'accent sur l'équité, l'efficience et les apprentissages, • **le système éducatif gagne en efficacité et en efficience pour fournir à tous des services éducatifs équitables et de qualité.**	La mise en œuvre du plan sectoriel de l'éducation permet de combler des lacunes du système éducatif observées précédemment, en lien avec les différents éléments ci-dessous ou leur combinaison. Gestion du secteur : • Emploi efficace et efficient des ressources disponibles • Gestion sectorielle efficace au niveau national, infranational et local (établissements)	**Contribution revendiquée E :** L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de plans sectoriels réalistes fondés sur des données probantes contribuent à des changements positifs au niveau du *système éducatif* global.

N°	MÉCANISMES EXPLICATIFS	HYPOTHÈSES SOUS-JACENTES CRITIQUES[88]	CONTRIBUTION REVENDIQUÉE (IMPLICITE)
		• Processus décisionnel transparent, fondé sur des données probantes – avec par ex. des évaluations régulières de la qualité des acquis scolaires, une collecte régulière des données grâce au SIGE, des processus transparents de communication des données, des systèmes de données intégrés et efficaces en facilitant l'usage Apprentissages : • Supports éducatifs appropriés et disponibles – par ex. programmes d'enseignement, manuels et autres matériels pédagogiques, infrastructures scolaires, plans de leçons/ outils de formation professionnelle des enseignants, nombre et répartition adaptés d'enseignants qualifiés, enseignants formés à l'utilisation des programmes et des matériels correspondants, mesures incitatives pour les enseignants, supervision des enseignants • Qualité de l'enseignement/ de l'instruction – par ex. temps d'enseignement, langue d'enseignement, pédagogie appropriée (enseignement adapté au niveau), relation enseignant-apprenant, gestion efficace des établissements Équité : • Suppression des obstacles à la scolarisation de tous • Environnement éducatif inclusif	
3.2	**PARCE QUE** • 1) le plan sectoriel comprend des mesures de renforcement du SIGE et du SEA, • 2) le GPE promeut et facilite le partage des données probantes et la responsabilité mutuelle des progrès du secteur de l'éducation,	Les capacités nationales (compétences techniques, volonté politique, ressources) ou une assistance technique pertinente permettent de réaliser des analyses et des rapports sur les données disponibles et d'actualiser le SIGE et le SEA. Les fonctions et responsabilités sont clairement réparties de manière à faciliter la production de données, l'établissement de rapports tirant parti des données, ainsi que l'utilisation des données pour assurer le suivi de la mise en œuvre.	

N°	MÉCANISMES EXPLICATIFS	HYPOTHÈSES SOUS-JACENTES CRITIQUES[88]	CONTRIBUTION REVENDIQUÉE (IMPLICITE)
	• **le pays produit et communique des données ventilées relatives à l'équité, à l'efficience et aux apprentissages.**		
	4. Du changement systémique (résultats intermédiaires) à l'impact		
4	**PARCE QUE** l'on observe des améliorations au niveau du système éducatif global, **les acquis scolaires progressent et l'équité, l'égalité et l'inclusion s'améliorent dans l'éducation**.	Les changements enregistrés dans le système éducatif ont un effet positif sur les acquis scolaires et l'équité. Les données relatives à l'équité, à l'efficience et aux apprentissages que produit le pays permettent de mesurer/ de suivre ces changements.	**Contribution revendiquée F :** Les améliorations du système éducatif débouchent sur de *meilleurs acquis scolaires* et le *renforcement de l'équité, de l'égalité des sexes et de l'inclusion* dans le secteur de l'éducation.

© UNIVERSALIA